

**773<sup>ème</sup> Séance**

Séance Publique  
du lundi 5 octobre 2015

# **DÉBATS**

**DU**

# **CONSEIL NATIONAL**

**ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO  
DU 27 MAI 2016 (N° 8.279)**

---

---

**Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National**

---

---

**SOMMAIRE**

---

## DEUXIEME SESSION ORDINAIRE

DE L'ANNEE 2015

Séance publique

du lundi 5 octobre 2015

*Sont présents :* M. Laurent NOUVION, Président du Conseil National ; M. Christophe STEINER, Vice-Président du Conseil National ; M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, MM. Bernard PASQUIER, Thierry POYET Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO, Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et M. Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

*Absent excusé :* M. Jean-Louis GRINDA, Conseiller National.

*Assistent à la séance :* S.E. Monsieur Michel ROGER, Ministre d'Etat ; M. Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Économie ; M. Patrice CELLARIO, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Sophie VATRICAN, Directeur du Budget et du Trésor.

*Assurent le Secrétariat :* M. Philippe MOULY, Secrétaire Général ; Mme Elodie KHENG, Conseiller en charge du Budget et de l'Économie ; Mme Dominique PASTOR, Conseiller en charge des Affaires Juridiques ; Mme Stéphanie CHOISIT, Chargée de Mission pour les Affaires Sociales ; M. Olivier PASTORELLI, Secrétaire en Chef ; Mme Marie-Laure BOVINI, Chef de Section ; Mme Martine MORINI, Attachée Principale.

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Laurent NOUVION, Président du Conseil National.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Chers Compatriotes, la séance est ouverte.

En premier lieu, je voudrais excuser l'absence de M. Jean-Louis GRINDA, en déplacement à l'étranger.

Enfin, je vous rappelle que, comme à l'accoutumée, l'ensemble de cette Séance Publique sera intégralement diffusé sur le site internet du Conseil National [www.conseilnational.mc](http://www.conseilnational.mc).

Avant toute chose je vais donner la parole à Monsieur le Ministre d'Etat qui souhaite faire une déclaration officielle, merci.

Monsieur le Ministre.

**M. le Ministre d'Etat.-** Monsieur le Président, je vous remercie.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, au moment où nous allons reprendre l'examen du Budget Rectificatif de cette année et plus particulièrement où nous nous apprêtons à étudier la Section 7 qui concerne les travaux et les investissements du pays, je souhaite revenir sur l'état d'esprit qui anime le Gouvernement lors de ces discussions.

Comme je l'ai indiqué jeudi soir dans le passage de ma déclaration consacrée aux Concessions des Services Publics, le Gouvernement est conscient de la nécessité de perfectionner la communication à votre Assemblée de toutes les informations nécessaires dont il dispose afin de vous permettre de vous déterminer en toute connaissance de cause sur les dossiers qui vous sont soumis et sur les crédits que vous êtes appelés à voter.

Nous nous efforçons de le faire mais nous devons le faire encore mieux. Cette information, en effet, vous est nécessaire pour exercer vos attributions et pour une bonne instruction des dossiers.

Elle doit vous être apportée en temps utile, suffisamment en amont des réunions ou des commissions qui sont programmées. Elle doit permettre dans le cadre de nos compétences respectives de développer une volonté d'écoute et de respect mutuel.

Telle est, je vous l'assure, la volonté du Gouvernement.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Ministre, de votre déclaration que je viens d'écouter avec beaucoup d'intérêt, ainsi que l'ensemble de la représentation nationale.

Vous avez, effectivement, souhaité préciser et clarifier l'état d'esprit qui anime le Gouvernement. Je salue votre démarche dans le contexte quelque peu tendu de ces débats à l'occasion du Budget Rectificatif 2015.

Vous avez compris, je le crois, la nécessité, pour les élus que nous sommes, d'entendre ces mots importants que sont « l'écoute » et « le respect mutuel ». Ils constituent le fondement même d'une relation institutionnelle harmonieuse.

Vous avez évoqué notre obligation commune d'établir ensemble cette relation de confiance.

Dans cet état d'esprit que je partage pleinement, je souhaite que vos actions futures soient en accord avec vos paroles prononcées aujourd'hui dans cette enceinte. Ainsi, vous proposez d'améliorer la communication avec notre Assemblée en lui donnant toutes les

informations nécessaires et préalables, suffisamment en amont pour lui permettre d'exercer la plénitude de ses attributions.

Vous rejoignez donc l'esprit de la Constitution et son fonctionnement qui a fait ses preuves dans le temps.

Cette démarche de clarté dans nos rapports est le préalable indispensable afin d'aborder sereinement ensemble, Gouvernement et Conseil National, tous les dossiers de l'Etat qui vont marquer l'avenir de la Principauté.

### **POURSUITE DE L'EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2015**

**M. le Président.-** Mes chers collègues, Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs du Gouvernement nous allons reprendre nos travaux aux Dépenses ordinaires – Section 2 – Assemblées et corps constitués.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

#### **Secrétaire Général.-**

#### **SECT. 2 - ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES**

##### **CH. 1 - CONSEIL NATIONAL**

201.111 - Traitements titulaires.....	1.145.200
201.121 - Indemnités diverses.....	63.000
201.211 - Traitements non-titulaires .....	521.200
201.010 - Frais de personnel .....	1.729.400
201.251 - Missions & Etudes .....	370.000
201.261 - Frais de représentation .....	1.032.000
201.264 - Réceptions .....	285.000
201.266 - Participations aux Organis. Int .....	218.000
201.323 - Frais d'administration .....	402.000
201.030 - Frais de fonctionnement.....	2.307.000
201.350 - Entretien matériel.....	40.000
201.040 - Achat & Entretien matériel.....	40.000
	<u>4.076.400</u>

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BARILARO, je vous en prie.

**M. Christian BARILARO.-** Merci, Monsieur le Président.

Puisqu'on parle du Conseil National, je voudrais apporter mon soutien personnel, et celui de l'ensemble

de la majorité, à la Cellule de Veille sur la Priorité Nationale et à son responsable, M. CROESI qui a été attaqué la dernière fois dans cet hémicycle...

**M. le Président.-** ... Absolument !

**M. Christian BARILARO.-** Je pense que la priorité monégasque ne concerne pas que la Société des Bains de Mer, et le nombre de jeunes ou de moins jeunes Monégasques qui sont venus demander l'aide de M. CROESI peuvent répondre favorablement du soutien qu'il leur a apporté.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, je m'associe bien volontiers au soutien au travail de la Cellule pour la priorité nationale que nous avons créée il y a 2 ans et demi, je rappelle qu'il n'y en avait pas avant notre arrivée et que M. CROESI fait un travail minutieux, précis, parfaitement équitable et je tiens à rendre hommage à son travail.

Monsieur ROBILLON.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Je ne voulais pas du tout intervenir sur ce sujet mais ne faites pas croire à la population que le Conseil National que je présidais à l'époque ne s'occupait pas des problèmes de priorité d'emploi ou de priorité pour les Monégasques, de même que, lorsque M. Stéphane VALERI était Président du Conseil National, ne dites pas qu'il n'y avait pas de prise en charge ! Simplement c'était les Conseillers Nationaux, le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, le Président de la Commission du Logement qui faisaient le travail, un fonctionnaire du Conseil National qui était, je ne dirais pas « spécifiquement dédié » mais en tout cas une personne « privilégiée », au contact tout à fait proche des Monégasques. Donc, je ne voudrais pas qu'on laisse croire qu'il ne se passait rien avant concernant la priorité pour l'emploi des Monégasques.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur ROBILLON. Ce n'est pas ce que j'ai dit, j'ai juste dit que nous l'avions créée.

La parole est à Monsieur RIT.

**M. Jacques RIT.-** Merci, Monsieur le Président.

Je ne résiste pas à l'envie de faire un petit détour par la théorie du plongeur parlementariste, tel que nous l'a exposée, en spécialiste du domaine, notre collègue Jean-François ROBILLON.

Le non-vote d'un budget serait donc synonyme d'un passage direct à la monarchie parlementaire. Ainsi, si j'essaie de suivre le raisonnement, notre Constitution contiendrait, depuis 1911, un dispositif d'autodestruction de notre régime de monarchie Constitutionnelle.

Décidément, nos anciens, peut-être influencés par la présence toute proche d'un Casino sur Mont Charles, devaient avoir un tempérament de joueurs. Et, lorsqu'il arriva dans l'histoire, que le budget ne fut pas voté, nous sommes donc passés bien près du désastre.

Je découvre, veuillez me pardonner cette méprise, que c'est moi qui ai fait preuve d'un comportement autiste, en ne comprenant pas que l'entêtement opiniâtre du groupe d'élus minoritaires auquel vous appartenez, et qui vise à modifier les textes constitutionnels pour équiper le Conseil National de la faculté d'amendement budgétaire, eh bien, c'était pour cela ! C'était pour protéger notre régime d'un vote négatif sur le budget ! Il nous manquait, à tous, seulement quelques explications...

Pour revenir aux réalités, comment expliquer les votes négatifs, itératifs, de plusieurs budgets par les élus minoritaires, sinon par une utilisation du « non » comme un message fort à l'égard du Gouvernement, votre position de minoritaires excluant une action directe sur l'issue du vote budgétaire. Eh bien, je vais vous faire une confidence, qui n'en est probablement pas une, puisque vous avez été, vous-même, Président de ce Conseil National à la tête d'une majorité : notre majorité, arrivant au terme de ses patientes tentatives pour obtenir du Gouvernement une vraie concertation d'amont sur les sujets importants, a envisagé, comme vous, d'utiliser cette ultime possibilité que prévoit la Constitution en tant que message fort à l'adresse de notre interlocuteur institutionnel. Et ce message est parfaitement exprimé par le rapport de Monsieur BURINI, rapport voté par 15 élus sur 15 présents à cette commission, mais, nous l'avons déjà déploré, en l'absence des élus de la minorité. La motivation la plus puissante de cette détermination a été, je vous le dis, puisque vous n'étiez pas là, le risque, bien réel, lui, que fait courir à notre régime cet entêtement du Gouvernement à tenir le Conseil National à l'écart des débats d'amont. A la lassitude ne peut faire suite

que l'exaspération, et cette dernière, mauvaise conseillère, peut conduire à l'irréversible.

Sachant que la majorité Horizon Monaco a toujours désigné le risque de basculement parlementaire comme une destruction irréversible et certaine des racines de notre prospérité, la déclaration liminaire du Ministre d'Etat, en ce jour, a été, c'est indéniable, guidée par une forme élaborée de sagesse. Mais gageons que le rapport de Monsieur BURINI, subtil équilibre entre convictions et raison, en a, très vraisemblablement, été le bon catalyseur, au bon moment.

Merci.

**M. le Président.-** Merci beaucoup, Monsieur RIT.

Vous souhaitez répondre Monsieur ROBILLON, sur ce sujet, je vous en prie. Nous reprendrons après les propos pour les élus qui souhaitent les tenir sur la priorité nationale.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Merci beaucoup. J'ai failli arriver en retard et je m'en serais voulu de ne pas pouvoir répondre à Monsieur RIT.

Monsieur RIT fait une simplification un peu rapide. Je n'ai pas dit que voter contre le Budget qu'il soit Rectificatif ou Primitif, était un passage à la monarchie parlementaire, c'est un droit que nous avons en tant qu'élus. Donc, je ne reviens pas là-dessus. Monsieur RIT, lui qui a défendu le contrat d'objectifs lors de sa première mandature, qui était vraiment très dur dans sa manière de voir et qui soutient le rapport de Monsieur BURINI. Le Ministre d'Etat n'a pas osé appeler une motion de censure, mais je traduis les pensées du Ministre d'Etat puisqu'il voulait dire, si j'ai bien compris son expression dite à demi-mots – c'est surtout cela que je disais – de mauvaises raisons pour voter. Ce n'est pas le vote négatif qui est gênant et qui fait changer le système parlementaire, c'est la manière dont vous avez critiqué le Gouvernement, la manière dont vous avez donné des arguments plus ou moins valides, c'est cela que je regrette et le Gouvernement n'est pas responsable devant le Parlement, nous n'avons jamais demandé une responsabilité du Ministre d'Etat ou du Gouvernement devant le Parlement. Nous demandons simplement que nous ayons la possibilité, sur des dossiers tel que le tunnel descendant qui est l'exemple typique – et je vous rappelle que ma majorité, mais aussi l'opposition qui était dirigée par M. NOUVION avec MM. STEINER et BURINI, se sont joints à nous pour dire : on ne veut pas de ce projet. L'amendement budgétaire, qui existait

lorsque la Constitution de 1911 a été donnée à une époque où on ne peut pas vraiment dire que Monaco était un régime parlementaire, le Prince Albert 1<sup>er</sup> avait quand même une manière assez forte de diriger son pays, certes éclairée, mais assez forte, donc cet amendement parlementaire existait à l'époque, Monsieur RIT, et ce n'est pas à vous que je l'apprends, vous qui nous avez appris le contrat d'objectifs et les manières de pousser le Gouvernement dans ses retranchements lors d'une précédente mandature, certes, pas aujourd'hui c'est clair, et je le regrette pour vous, mais je crois que c'est important.

Je vais maintenant juste revenir rapidement, Monsieur le Président, sur ce que vous avez dit concernant nos présences limitées dans les activités du Conseil National. Je refuse de faire la guérilla que vous avez faite lors des commissions diverses et variées. Je me souviens, par exemple, d'un jour où nous avons commencé à lire et étudier la loi d'organisation du Conseil National, nous avons passé 2 heures et demi sur l'article 1<sup>er</sup> ! Vous aviez le droit, Monsieur NOUVION, mais je refuse de faire de la guérilla législative, de toute manière je suis minoritaire, je ne pourrai pas...

*(Sonnerie).*

... vous faire passer mes messages – je vais m'arrêter tout de suite – il faut donc essayer aussi de voir que nous avons une autre manière de faire de l'opposition que celle que vous aviez. Simplement, respectez-la. Lorsque nous avons des séances d'information avec le Gouvernement, nous venons, nous participons aux questions qui sont posées, lorsque vous avez des textes de loi qui sont à l'étude et où nous connaissons vos positions, je ne vois vraiment pas l'intérêt de venir se battre avec vous et de perdre du temps là-dessus.

Merci beaucoup.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur ROBILLON. Je crois que je n'appréhende pas ce genre de chose pour se battre, j'appréhende ce genre de chose comme des débats, comme un enrichissement du débat, ce n'est pas de l'obstruction. Je regrette que sur la séance d'information sur l'extension en mer, le 12 juillet dernier, vous n'ayez pas participé, qui a duré 2 heures et demie ou 3 heures, qui était tout à fait intéressante, ainsi que pour le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, il y en a deux. Un pour le Budget Rectificatif et l'autre pour le Budget Primitif, cela me paraît important.

Je donne à présent la parole à ceux qui l'avaient demandée tout à l'heure concernant la priorité nationale.

Il s'agissait tout d'abord de Monsieur POYET et ensuite de Monsieur CLERISSI.

**M. Thierry POYET.-** Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, pour rejoindre les propos de mon collègue M. BARILARO et également pour répondre à M. ROBILLO, je pense qu'il n'a jamais été question de dire que c'est notre majorité qui s'est la première fois occupée de la priorité nationale nullement en tout cas dans les textes, ce n'est pas ce que j'ai compris. Justement, pour que tout soit clair entre nous, l'idée n'est pas de critiquer ce qui se faisait au préalable mais juste de parler de ce que l'on faisait. Vous citez, effectivement, le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses qui avant s'en occupait et je peux dire qu'aujourd'hui il s'en occupe aussi. Il s'en occupe, aidé par le travail de M. CROESI qui est là aussi pour « défricher » les dossiers et pour nous amener aussi matière à ce que l'on puisse travailler puisqu'il est quand même important de savoir ce qu'il s'est réellement passé, comment, pourquoi, qu'est-ce qui pourrait se cacher derrière, etc...

Donc, encore une fois, Monsieur ROBILLO, ne prenez pas toujours nos mots comme des attaques. En tout cas, ce n'en était pas une, et c'est juste pour dire aussi que peut-être nous avons fait des choses différentes des vôtres et qu'à ce titre-là on avance aussi.

**M. le Président.-** Merci.

Pardon, Monsieur PASQUIER mais je continue le tour de parole.

Monsieur CLERISSI.

**M. Philippe CLERISSI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je risque de paraphraser mon collègue Thierry POYET à propos de la Cellule de Veille à la Priorité Nationale, mais enfin, je crois qu'avec Jean-Michel CUCCHI nous sommes les deux Conseillers Nationaux qui recevons le plus de Monégasques. Forcément lui pour les logements et moi pour les locaux à usage de bureau, à usage commercial ....

**M. le Président.-** ... Et un peu moi aussi !

**M. Philippe CLERISSI.-** ... je vous avais, bien évidemment, exclu du débat....

**M. le Président.-** ... Non, mais je plaisante....

**M. Philippe CLERISSI.-** ... Bien entendu, je le sais pertinemment.

Alors, comment cela fonctionne, vous le savez, les Monégasques ont très souvent quelque chose contre le Gouvernement ou contre un service. Il faut, bien entendu – et c'est le rôle de M. CROESI – que l'ensemble du dossier soit examiné de très près de manière à ce que l'on soit parfaitement impartiaux pour savoir si ils sont prioritaires pour un local commercial ou un local à usage de bureau, si leur demande est légitime. Voilà le travail de M. CROESI et je dois dire qu'il le fait en toute conscience et en toute honnêteté.

Par ailleurs, de manière générale, et j'espère qu'on essaie de suivre environ 80 % ou 90 % des dossiers, il y en a quelques-uns qui nous échappent mais, vous le savez, Monsieur le Ministre, on ne lâche jamais, c'est ce que je disais d'ailleurs lors de ma déclaration de politique générale, je plante des clous et tant que je n'ai pas fini de planter mon clou, je continue et je remercie, effectivement, M. CROESI qui m'aide dans ce travail.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

**M. le Ministre d'Etat.-** Vous me permettez, Monsieur le Président ?

**M. le Président.-** Je vous en prie, Monsieur le Ministre.

**M. le Ministre d'Etat.-** Le Gouvernement suit très attentivement le travail de cette cellule, M. CROESI pourrait en témoigner, et dans toute la mesure du possible on essaie de suivre les recommandations. Ce n'est pas à 99 % mais c'est quand même largement ce que vous souhaitez, ce que vous avez mis en avant par le travail de la cellule.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Monsieur BOERI.

**M. Daniel BOERI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vais changer de sujet mais comme nous sommes dans le chapitre du Conseil National, je voudrais venir immédiatement sur la fonction nouvelle et future d'assistants d'élus...

**M. le Président.-** ... Si cela ne vous dérange pas et pour terminer sur l'autre sujet, je vais donner la parole à M. BOISSON, sur le sujet de la priorité, ensuite à M. PASQUIER et puis nous ouvrirons cette partie-là. Merci.

**M. Claude BOISSON.-** Merci, Monsieur le Président.

Je reviens sur la priorité nationale. J'ai bien entendu, Monsieur ROBILLON, vous reprochez au Président qu'il ne faut pas dire que rien n'avait été fait !

Alors, je reviens sur ce sujet parce qu'il ne faut pas faire dire aux autres ce qu'ils n'ont pas dit et il ne faut pas qu'on vous fasse dire ce que vous n'aimez pas qu'on vous fasse dire. On insiste, on le répète, le Président, j'en suis témoin comme tout le monde ici, avait simplement rappelé qu'il y avait une Cellule de Veille.

En ce qui concerne cette Cellule de Veille je voudrais aussi préciser que ce n'est pas parce que l'on défend les dossiers des Monégasques que tous peuvent aboutir. D'abord parce qu'il faut discerner ceux qui sont fondés ou pas, parce que sinon tout le monde viendrait demander aide et assistance. Ensuite, il faut savoir que notre rôle, et le rôle de M. CROESI, se limite aussi à une non-ingérence. On ne peut pas exiger et imposer à des services privés et au Gouvernement de faire ce que l'on a envie, mais tout est dans la communication, tout est dans la façon de faire et il y a de bons résultats.

Maintenant, en ce qui concerne encore cette histoire de parlementarisme, c'est pénible parce que vous répondez à M. RIT mais vous êtes encore hors sujet ! La presse a bien compris ce que vous avez dit, elle dit bien que vous nous taxez de parlementaristes. Quelle que soit la façon dont vous le dites, le problème est – et je vous l'ai déjà dit – vous êtes mal placé pour donner des leçons ! C'est vous qui parlez d'amendement budgétaire, M. RIT l'a rappelé, l'amendement budgétaire c'est le parlementarisme et

le parlementarisme c'est la fin du système de la monarchie héréditaire institutionnel qu'on le veuille ou pas, même si on rêvait tous d'amendement, on ne peut pas ! Alors je vous le répète encore une fois, une dernière fois.

Ensuite, ce que je ne comprends pas, c'est qu'en début de séance, le Président a certes, indiqué que vous étiez absent des réunions, mais il ne s'imaginait pas que vous veniez pour vous battre, on vous demande simplement de venir travailler. Il n'a pas voulu vous attaquer, il le dit. Par contre, vous, vous intervenez, avec M. PASQUIER, en début de séance pour, au lieu de parler de ce que vous faites, de ce que vous voulez et avoir un débat d'idées, vous passez votre temps à attaquer la majorité. C'est vraiment dommage, vous nous obligez à répondre mais on pourrait changer aussi nos relations, nous sommes ici pour travailler, venez aux réunions de commissions.

Merci.

.... Répondez que c'est stérile... C'est vous qui êtes stérile Monsieur.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur ELENA c'est sur ce sujet ? Je vous en prie.

**M. Eric ELENA.-** Merci, Monsieur le Président.

C'était peut-être à M. PASQUIER ?

**M. le Président.-** Non, non, je donnerai la parole à M. PASQUIER avant M. BOERI.

**M. Eric ELENA.-** D'accord.

Je voulais dire, sur les attaques de la Cellule de Veille, que j'ai faites ; c'est que je ne vois pas pourquoi on s'en prend à mes amis de l'opposition. En réalité c'est mon avis personnel, il n'engage personne, mais ce qu'il faut que tout le monde comprenne ici, c'est que ce n'est pas Eric ELENA qui le dit, ce sont les Monégasques qui vont juger et aujourd'hui moi je le répète, les résultats sont mauvais.

Merci.

**M. le Président.-** Bien, c'est votre avis.

Monsieur PASQUIER.

**M. Bernard PASQUIER.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais revenir sur l'intervention de M. RIT qui a l'air de confondre un vote négatif avec une crise institutionnelle. Moi je lui dirai : ça dépend pourquoi on vote « non » ! Et comme vous le savez nous avons voté « non » – moi j'ai voté personnellement « non » à tous les budgets – pour une raison très simple, c'est que le Gouvernement ne respecte pas l'article 37 de la Constitution qui dit que toutes les dépenses publiques de ce pays doivent figurer au budget. C'est une raison qui est très simple et je crois que personne ne m'a encore dit que j'avais tort là-dessus. Alors, on peut regarder ailleurs, on peut faire ce que l'on veut mais la raison pour laquelle vous pensiez voter « non », parce que je pense que maintenant vous allez voter le budget, c'était encore une grande farce tout ça. Pourquoi ? Parce que le Gouvernement ne vous a pas tenu informé suffisamment ? Mais, écoutez, relisez la Constitution : où est-ce qu'il est écrit que le Gouvernement doit vous tenir informé de quoi que ce soit ? Ce n'est pas écrit, je suis désolé de vous le dire. Alors que le Gouvernement décide de le faire ainsi, je le regrette comme vous, mais voter « non » pour une raison qui ne figure pas dans la Constitution, ce serait une faute. Et cela veut dire quoi ? Cela veut dire que vous voulez que le Gouvernement soit responsable devant le Parlement, c'est ce qu'a dit M. ROBILLOIN dans son intervention. Ce n'est pas la raison pour laquelle nous allons voter contre ce budget.

Merci.

**M. le Président.-** Vous êtes assez habile, Monsieur PASQUIER, je vous engage à relire la Constitution sur l'article fondateur qui est l'accord des volontés et le fait que nous soyons co- législateurs par nature, comme nous sommes co-législateurs avec le Prince Souverain. Cela implique que nous soyons rendus destinataires de toutes les informations sur la loi de budget, sur les lois de désaffectation, ainsi que sur les différents sujets comme par exemple les concessions. Ce sont des acquis politiques historiques, qui ont été obtenus par les générations précédentes et sur lesquels nous ne reviendrons pas et que nous voulons consolider. C'est tout. Et comme vous, l'autre jour, vous avez parlé de l'esprit de la Constitution et de la lettre, alors là, vous êtes véritablement en porte à faux par rapport à votre déclaration initiale.

Monsieur BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** Et ça continue ! On continue à nous faire parler et penser à notre place. Qui, ici,

a dit qu'il ne voterait pas le budget ? Qui ? Personne. Donc, moi je ne permets à personne de parler à ma place et de décider à ma place. Vous verrez bien, Monsieur, soyez patient.

**M. le Président.-** Monsieur RIT.

**M. Jacques RIT.-** Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord je voulais remercier Bernard PASQUIER de m'aider à faire l'exégèse de ce texte, j'aime beaucoup notre Constitution et là, dans l'instant, je pense avoir beaucoup progressé.

Néanmoins, effectivement, pour acquérir mon intime conviction j'ai besoin, en tout cas en ce qui me concerne, d'éléments et d'informations. Tout décalage important, et là je ne parle pas d'éléments éventuels de haute confidentialité mais je dis bien tout décalage important entre les éléments de connaissance d'un dossier en possession du Gouvernement et les éléments de connaissance d'un dossier, du même dossier, en possession des Conseillers Nationaux, me dérange parce qu'il me gêne effectivement dans l'expression de mon libre arbitre et pour pouvoir assurer, m'assurer que je m'exprime par rapport à mon intime conviction.

Cela dit je prendrai bien volontiers, effectivement, encore quelques leçons pour arriver à mieux lire la Constitution, mais en fait, je crois que ce que vous avez peut-être mal compris, c'est que la majorité actuelle ne conteste en rien les lignes de la Constitution, ce que l'on souhaite c'est en moderniser la lecture, l'éclairage et je pense que l'intervention du Ministre d'Etat aujourd'hui que je ne peux pas dissocier de l'existence du rapport et du contenu du rapport de M. BURINI, quels que soient les moyens d'y arriver, je pense que c'est une manière de moderniser cet éclairage.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur RIT, de votre intervention.

Monsieur le Vice-Président.

**M. Christophe STEINER.-** Merci, Monsieur le Président.

Pour préparer ces Séances Publiques j'ai repris toutes les explications de vote qui ont été données par les différents Conseillers Nationaux depuis le début de la législature. Je voudrais juste revenir, Monsieur Robillon, si vous le permettez à votre explication de



vote concernant le Budget Rectificatif 2014. Je vous cite en précisant que ce sont les extraits du Journal Officiel : « Voter pour ou contre une loi de Budget est la seule alternative qui se présente à tout Conseiller National. Il y a, au moins, deux niveaux d'appréciation d'un Budget... » – et je vous le rappelle c'est la trame du rapport de M. BURINI, mais comme vous n'étiez pas là pour voter pour ou contre – « ... il y a, au moins, deux niveaux d'appréciation d'un budget. Le premier est l'aspect comptable : Un milliard de recettes un milliard de dépenses (Budget Rectificatif 2014) un excédent probable à la clôture est un résumé simple. Il ne souffre d'aucun autre commentaire ».

Le second et je vous cite : « Le second est la vision politique qui accompagne ce projet de loi. Le paysage est moins agréable : En décembre 2012, le Ministre d'Etat s'est clairement et précisément engagé sur une livraison des appartements domaniaux de l'opération Testimonio II pour 2018. Malgré mes rappels et interdictions, aucune confirmation des délais de construction et de livraison n'a été prononcée. Un lapsus récent du Conseiller de Gouvernement pour les Finances me laisse même penser que les calendes grecques sont une estimation du délai probable. Ainsi, vous l'avez compris, je voterai contre ce Budget Rectificatif 2014 ». Et il en est de même sur tous les autres budgets.

Alors, quand on parle de posture, il est certain que c'est plus facile de s'en donner une lorsqu'on est dans la minorité et qu'on ne représente qu'un pourcentage infime du Conseil National même si vous avez 40 % des suffrages, argument que nous n'arrêtons pas de vous répéter lorsque nous étions dans la minorité et je vois que la leçon a porté ses fruits puisque depuis les élections de 2013 vous n'arrêtez pas de sortir ce même argument, mais ceci étant dit, je ne comprends pas votre position. Elle me laisse perplexe parce que là je ne vous sors que votre explication de vote du Budget Rectificatif 2014, je peux continuer si vous voulez, mais je préfère les garder pour la suite.

Merci.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur ROBILLON et ensuite nous passons à un autre sujet.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Moi, quand vous voulez, nous sommes là pour discuter, il n'y a pas de souci.

Ce que je voulais dire et vous avez parfaitement lu mon intervention de vote et la construction de bâtiments domaniaux, par exemple, puisque c'est cela que je regrettais et que je reprochais au Ministre d'Etat, est quelque chose qui est budgétaire. Donc, j'étais parfaitement dans ce rôle-là.

Vous avez fait une grande partie de votre rapport – je dis vous puisque c'est la majorité toute seule qui l'a fait – essentiellement sur deux points qui n'ont à ce jour aucune incidence budgétaire : les négociations avec l'Union Européenne et l'extension en mer. Je pense que pour l'instant vous avez dérivé sur ces sujets-là, vous avez abordé d'autres choses, je ne dis pas que vous n'avez pas abordé les constructions domaniales, mais le fort de votre discussion et de votre rapport était essentiellement sur ces points. Votre énervement, que je comprends tout à fait, j'ai été majoritaire et le Ministre d'Etat m'a aussi bien « asticoté » si je puis me permettre, Monsieur le Ministre, mais en tout cas les arguments que je donnais étaient des arguments budgétaires. Là, à l'heure actuelle, le fait que vous soyez énervés parce que vous avez été tenus à l'écart des désillusions sur l'Union Européenne et l'extension en mer, cela n'a pas, aujourd'hui, de dimension budgétaire.

**M. le Président.-** La parole est à Monsieur BURINI.

**M. Marc BURINI.-** Il faudrait peut-être relire le rapport. Surtout, le problème est que ce sont les trois opérations intermédiaires qui étaient promises au Budget Primitif 2015 et qui n'ont pas été tenues. Donc, là, on est en plein dans les sujets qui nous tiennent à cœur. Je vous invite à relire tous les points du rapport.

C'est dommage aussi parce qu'il est vrai que lorsqu'on était dans la minorité on venait, effectivement, aux commissions, je crois qu'il y a même des amendements que j'ai proposés qui ont été adoptés.

**M. le Président.-** Monsieur ROBILLON vous dites que le sujet de l'extension en mer n'est pas un sujet budgétaire, je vous laisse la liberté de vos propos, je vous rappelle que sur la Section 7 que nous allons étudier dans quelques instants, il y a une ligne rectifiée sur l'extension en mer... Vous ne devez pas trouver cela très important mais en l'occurrence c'est le cas.

Je vais à présent passer la parole à Monsieur BOERI.

Pardon, Monsieur le Vice-Président vous souhaitiez intervenir à nouveau ? Décidément, pardon Monsieur BOERI, encore une fois... vous êtes très patient Monsieur BOERI.

**M. Christophe STEINER.-** Vous m'excuserez, Monsieur le Doyen.

Monsieur ROBILLON, je préférerais en arrêter là mais je veux juste vous rappeler la deuxième partie de votre motivation de vote : « *Le second est la vision politique qui accompagne ce projet de loi. Le paysage est moins agréable* » si on s'arrête uniquement aux logements domaniaux, je pense qu'il y a un problème. Nous n'avons pas été mandatés pour ne nous occuper que des logements domaniaux, ce serait un peu réducteur pour nos compatriotes. Je crois que l'on doit aussi voter les engagements financiers qui assurent la politique et le développement du pays. Les budgets, ce sont les moyens d'une politique globale, donc on ne peut pas s'arrêter aux logements domaniaux. Vous avez dit vous-même « *la vision politique* » je vous cite, je n'invente rien ! Cela ne peut pas s'arrêter qu'aux logements domaniaux.

**M. le Président.-** Monsieur ROBILLON et ensuite on change de sujet parce qu'il faut vraiment avancer.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Je remercie la majorité de me citer à tout va, j'en suis heureux, c'est dommage que je n'aie pas de droits d'auteur, c'est vraiment embêtant....

Non, on ne va pas en parler jusqu'à l'année prochaine, nous avons chacun nos arguments, nous n'allons pas y passer l'année, nous ne sommes pas d'accord sur ce sujet-là. Je vous ai dit ce que je pensais, vous m'avez dit ce que vous pensiez, on va peut-être arrêter, c'est ce que je vous propose, mais si vous voulez répondre, je suis là pour vous.

**M. le Président.-** C'est vous qui avez levé la main...

**M. Jean-François ROBILLON.-** ... Mais pour finir la discussion, je ne vais pas en remettre une couche parce que sinon il y a encore M. BOISSON qui va se lever.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur le Doyen.

**M. Daniel BOERI.-** C'est bon cette fois-ci ?

(Rires).

Je voulais intervenir sur le Conseil National mais finalement le chemin a dévié, donc j'ai deux interventions complémentaires, je ne vais pas avoir assez de trois minutes...

D'une part, effectivement concernant les informations, encore faut-il différencier les informations formelles et les informations réelles, celles qui nous permettent réellement d'agir c'est le lien avec les assistants d'élus. Je voudrais simplement revenir sur la question constitutionnelle, que le budget est l'expression de la politique économique et financière de la Principauté, c'est donc tous les champs possibles et inimaginables.

Maintenant j'en reviens à la fonction d'assistants d'élus dont vous savez tous qu'elle me tient à cœur. Evidemment c'est pour le budget de l'année prochaine mais nous avons encore le temps de le changer. Que de sottises n'ai-je pas entendues à ce propos, alors je ne vais pas toutes les citer parce que sinon je serai encore là demain matin, je vais en retenir trois :

- La première, il n'y aurait pas de place dans nos bureaux ! Alors, je dois dire que dans mon bureau et je suppose que dans les bureaux de mes collègues aussi, il y a trois places. La seule caractéristique de ce bureau c'est que lorsque je réfléchis trop la lumière s'éteint. Donc avec un autre personnage cela permettra de la faire vivre mieux....

- La deuxième, c'est qu'il n'y aurait pas de Monégasques pour occuper la fonction. Tout d'abord je trouve que si c'était vrai ce serait vraiment dommage pour l'image de notre Assemblée, il faudrait vraiment y travailler et par ailleurs je suggère que dans le cadre du vivier, le passage au Conseil National soit un chemin pour apprendre l'Administration au fond, là où on crée les lois. On pourrait aussi voir l'autre côté de la lorgnette ce serait pas mal.

- Et enfin, la troisième et je m'arrêterai là, c'est que les assistants d'élus à plein temps pourraient prendre notre place. Alors, comme dans notre Assemblée il y a, ils ne sont pas tous là, il y a des docteurs et je voudrais donc leur dire que je suppose lorsqu'ils demandent à leur infirmière de leur passer le scalpel, ils ne pensent pas qu'elle va leur prendre leur place. Cela pour dire que je crois que cette fonction d'assistant d'élus on doit l'enrichir pour qu'elle soit vraiment efficace et, comme le disait le Président

de la commission, plus le Conseil National est fort, plus notre Constitution est forte.

*(Sonnerie).*

**M. le Président.-** Je vous en prie, Monsieur le Ministre.

**M. le Ministre d'Etat.-** Juste ajouter un mot pour celles et ceux qui nous écoutent, je ne voudrais pas que votre intervention, Monsieur BOERI, soit interprétée comme visant le Gouvernement puisque vous le savez, le Gouvernement a approuvé cette volonté du Conseil National d'avoir des assistants d'élus, depuis le début d'ailleurs, Monsieur le Président et M. RIT peuvent en

témoigner, nous n'avons pas fait de combat d'arrière garde là-dessus, au contraire, je pense que c'est un plus pour la préparation du travail législatif et aussi d'ailleurs pour l'information et la circulation de l'information.

**M. le Président.-** S'il n'y a pas plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 1<sup>er</sup> aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1<sup>er</sup> est adopté.

*(Adopté).*

### **M. le Secrétaire Général.-**

#### CH. 2 - CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

202.111 - Traitements titulaires.....	197.000
202.211 - Traitements non-titulaires .....	105.500
202.010 - Frais de personnel .....	302.500
202.251 - Missions et Etudes.....	6.500
202.262 - Déplacements.....	6.100
202.264 - Réceptions .....	38.500
202.323 - Frais d'administration .....	16.000
202.030 - Frais de fonctionnement.....	<u>67.100</u>
	369.600

**M. le Président.-** Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 2 ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

*(Adopté).*

### **M. le Secrétaire Général.-**

#### CH. 4 - COMMISSION SUPERIEURE DES COMPTES

204.111 - Traitements titulaires.....	114.400
204.211 - Traitements non-titulaires .....	1.000
204.010 - Frais de personnel .....	115.400
204.252 - Indemnités & Vacations .....	98.800
204.262 - Déplacements.....	74.000
204.323 - Frais d'administration .....	25.000
204.030 - Frais de fonctionnement.....	<u>197.800</u>
	313.200

<p><b>M. le Président.-</b> Merci.</p> <p>Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?</p> <p>S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.</p>	<p>Avis contraires ? Pas d'avis contraire.</p> <p>Abstentions ? Pas d'abstention.</p> <p>Le chapitre 4 est adopté.</p>	<p><i>(Adopté).</i></p>
---	--	-------------------------

**M. le Secrétaire Général.-**

CH. 5 - COMMISSION DE CONTROLE DES ACTIVITES FINANCIERES

205.111 - Traitements titulaires.....	320.200
205.211 - Traitements non-titulaires .....	261.700
205.010 - Frais de personnel .....	581.900
205.252 - Indemnités & Vacations .....	56.600
205.262 - Déplacements.....	49.200
205.264 - Réceptions .....	10.000
205.323 - Frais d'administration .....	8.000
205.325 - Communication .....	7.300
205.030 - Frais de fonctionnement.....	<u>131.100</u>
	713.000

<p><b>M. le Président.-</b> Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?</p> <p>S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 5 aux voix.</p> <p>Avis contraires ? Pas d'avis contraire.</p> <p>Abstentions ? Pas d'abstention.</p>	<p>Le chapitre 5 est adopté.</p>	<p><i>(Adopté).</i></p>
--	----------------------------------	-------------------------

**M. le Secrétaire Général.-**

CH. 6 - COMMISSION DE CONTRÔLE DES INFORMATIONS NOMINATIVES

206.111 - Traitements titulaires.....	140.800
206.211 - Traitements non-titulaires .....	369.100
206.010 - Frais de personnel .....	509.900
206.320 - Frais propres à l'activité .....	126.200
206.323 - Frais du Secrétariat.....	188.000
206.345 - Prestations.....	263.100
206.030 - Frais de fonctionnement.....	<u>577.300</u>
	1.087.200

<p><b>M. le Président.-</b> Merci.</p> <p>S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 6 aux voix.</p> <p>Avis contraires ? Pas d'avis contraire.</p>	<p>Abstentions ? Pas d'abstention.</p> <p>Le chapitre 6 est adopté.</p>	<p><i>(Adopté).</i></p>
--	---	-------------------------

**M. le Secrétaire Général.-**

## CH. 7 - HAUT-COMMISSARIAT A LA PROTECTION DES DROITS, DES LIBERTÉS ET À LA MÉDIATION

207.111 - Traitements titulaires.....	249.400
207.010 - Frais de personnel .....	249.400
207.320 - Frais propres à l'activité .....	83.000
207.323 - Frais d'administration .....	15.000
207.345 - Prestations.....	59.000
207.030 - Frais de fonctionnement.....	<u>157.000</u>
	406.400

**M. le Président.-** Merci.

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 7 aux voix.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

## CH. 8 - CONSEIL DE LA MER

208.252 - Indemnités & Vacations .....	10.000
208.262 - Déplacements.....	2.000
208.030 - Frais de fonctionnement.....	<u>12.000</u>
	12.000

**M. le Président.-** Merci.

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 8 aux voix.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

*(Adopté).*

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Nous passons donc à la Section 7, à la page 60.

**M. le Secrétaire Général.-**

## SECT. 7 - EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS

## Chap. 1 - GRANDS TRAVAUX - URBANISME

701.902 - Frais études urbanisme & grands travaux.....	2.415.000
701.907 - Amélioration sécurité tunnels routiers.....	2.000.000
701.908 - Tunnel descendant.....	29.443.000
701.911 - Urbanisation S.N.C.F. - Voirie & Réseaux.....	1.200.000
701.9132 - Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Charles III .....	2.500.000
701.9133 - Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Canton.....	1.000
701.9134 - Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Rainier III.....	301.000
701.9135 - Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Casteleretto .....	1.000
701.9136 - Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Prince Pierre.....	450.000
701.9137 - Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Pasteur .....	9.000.000
701.914 - Transport collectif & Funiculaire.....	1.000
701.997 - Amélioration Réseau ferroviaire.....	<u>101.000</u>
	47.413.000

**M. le Président.-** Merci.

La parole est à Monsieur SVARA.

**M. Pierre SVARA.-** Merci, Monsieur le Président.

J'ai une question d'ordre général à poser sur les reports de crédits.

Monsieur le Ministre, à chaque Budget Rectificatif, nous vous alertons sur l'importance inquiétante que prennent les reports de crédits qui constituent une sorte de « poche » ou « mini budget bis » dans lequel le Gouvernement puise et qui une fois votés échappent au contrôle de notre Assemblée.

Je me souviens d'une Commission Plénière d'Etude où vous nous expliquiez que la triennalisation des crédits d'équipement concernait des gros chantiers et l'annualité n'était pas adaptée au rythme des dépenses et, donc, vous disiez que l'objet de la loi de 2006 sur les reports de crédits était d'améliorer le processus d'exécution budgétaire en limitant l'écart entre prévision et exécution budgétaire.

Or, l'an dernier ces reports de crédits s'élevaient à 42 M€ et cette année ils s'élèvent à 56 M€. Evidemment, les reports de crédits sont des crédits votés, le report ne changeant pas l'affectation de ces sommes.

Un de vos prédécesseurs, Madame le Conseiller, affirmait il y a quelques années, que l'on était dans une phase de transition d'adaptation de la loi et que la période de stabilité était proche. Pensez-vous que nous avons atteint cette période de stabilité et ne faudrait-il pas envisager un projet de loi visant à plafonner les reports de crédits à un pourcentage maximal des dépenses d'équipements de façon à ce que ce mécanisme conserve sa souplesse tout en étant respectueux des prérogatives de notre Assemblée ?

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur SVARA.

Y a-t-il quelqu'un du Gouvernement qui souhaite répondre ?

Madame le Conseiller, je vous en prie.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* En matière de reports de crédits,

effectivement, il est quand même important de préciser que cette année il y a deux écritures qui représentent à elles seules plus de 25 M€ de reports de crédits, c'est-à-dire, environ 50 % du montant des crédits. Ces deux opérations sont tout d'abord les opérations de maintien à niveau du C.H.P.G. pour 11,2 M€, sachant que c'est un montant significatif, qui ne doit pas du tout être interprété comme une remise en cause du programme de remise à niveau du C.H.P.G..

L'autre report qui était très important concerne le tunnel descendant pour un montant d'un petit peu plus de 14 M€. C'est un glissement des crédits qui ne remet nullement en cause ni la faisabilité du tunnel descendant, ni même la date de livraison puisqu'il sera livré comme prévu en 2016. C'est la conséquence du retard pris dans le lancement des travaux de creusement.

Hormis deux grosses opérations je pense que le niveau de reports de crédits tend vers un report de plus en plus normal qui correspond à ce que vous demandez, c'est-à-dire des reports de crédits beaucoup moins importants. Ce sont bien deux opérations exceptionnelles.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur CLERISSI c'est sur les reports de crédits ?

**M. Philippe CLERISSI.-** Non.

**M. le Président.-** Alors je vais d'abord passer la parole au Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale. Merci.

**M. Marc BURINI.-** Lorsqu'on parle de reports de crédits, aujourd'hui, on a, à ce Budget Rectificatif, 56,5 M€ ce qui est une somme importante qui n'est constituée que par quelques seules opérations, effectivement.

Je pense que s'il y a des reports de crédits, c'est bien parce qu'il y a des retards qui sont dus à des phasages, à des retards parfois administratifs, etc... Dans mon esprit, un encadrement des reports de crédits ne porterait pas sur la totalité de l'enveloppe de la Section 7, mais par projet, ce qui permettrait de limiter les reports de crédits en obligeant aussi les services à faire un travail en amont. Je sais qu'ils le font, mais parfois il y a des problèmes administratifs, il peut y avoir de fortes pluies par exemple qui peuvent ralentir

des projets, on ne peut pas aller contre les éléments, mais je crois qu'il serait important pour la bonne image budgétaire et la bonne image de la Section 7, et surtout du triennal, de pouvoir encadrer ces reports de crédits par projet.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Madame le Conseiller, je vous en prie.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Juste une précision peut-être, à part ces deux grosses opérations qui représentent 50 % des reports de crédits, je crois qu'il y a environ une quarantaine d'opérations qui sont impactées par des reports de crédits. Je pense notamment à l'opération Cap Fleuri, qui a nécessité la présentation d'un nouveau permis de construire, désormais obtenu et aux travaux du nouveau réservoir d'eau où nous sommes en discussion pour acheter un terrain pour implanter ce réservoir.

Il y a justement dans les budgets prévisionnels des chiffres de plus en plus précis du montant des opérations et nous arrivons, actuellement, à des reports de crédits de moins en moins importants, mais tout est perfectible, je vous l'accorde.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

La parole est à Monsieur CUCCHI.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je n'ai pas très bien compris pourquoi le fait que ce soit passé aux Travaux Publics expliquerait le report de crédits pour les travaux de l'hôpital, là n'est pas l'objet de ma question, c'est plus en effet une petite remarque. Je ne sais pas si j'ai eu la chance ou la malchance de connaître l'époque où les gros travaux de l'hôpital dépendaient des Travaux Publics justement et on avait réussi à me convaincre. Je reconnais que c'était bien mieux lorsque ces travaux étaient gérés directement par l'hôpital parce que cela évitait des retards. Enfin bref, il y avait des explications dithyrambiques du Gouvernement pour nous expliquer pourquoi ces travaux devaient absolument être dirigés directement par les services du Centre Hospitalier Princesse Grace. Or, quelle n'a pas été ma surprise de m'apercevoir que, finalement, on faisait machine

arrière. Moi, je voudrais qu'on m'explique pourquoi, parce que je ne suis pas totalement convaincu et je tiens à dire que j'émets les plus grandes réserves quant à l'efficacité de ce retour. Il me semble qu'on n'a pas tiré les leçons des échecs de la première fois.

**M. le Président.-** Merci.

Madame le Conseiller, je vous en prie.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Le C.H.P.G. nous a demandé de prendre en charge la gestion des travaux de maintien à niveau du C.H.P.G., ce que nous avons accepté malgré une charge de travaux déjà très importante. Ce niveau de report traduit simplement l'année de transition caractérisée par la reprise en charge par le Service des Travaux Publics de ces opérations.

Voilà pourquoi le montant des reports de crédits devrait être maintenant beaucoup moins important pour l'année prochaine.

**M. le Président.-** Monsieur CUCCHI et ensuite je vais donner la parole à Monsieur le Conseiller pour les Affaires Sociales et la Santé.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci.

Est-ce que ce n'était pas justement pour éviter les retards et pour ne pas engager du personnel dédié aux travaux au C.H.P.G. qu'on les avait rendus aux Travaux Publics ? Si vous me dites qu'en plus on a dû engager du personnel pour le faire et que cela fait perdre du temps, je ne vois plus tellement quel était l'intérêt des retourner « à vos premières amours » dirai-je.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Le Directeur des Travaux Publics a dû restructurer ses équipes pour répartir les dossiers et les chantiers différemment afin de pouvoir assumer cette charge de travail supplémentaire.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur le Conseiller VALERI, je vous en prie.

**M. Stéphane VALERI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.*- Je ne me souviens pas exactement de la date, je me demande si ce n'était pas avant mon arrivée dans ces fonctions, mais en tout cas la direction du C.H.P.G. a souhaité à un certain moment demander la prise en charge des travaux de maintien à niveau, c'est-à-dire de rénovation des services, de rénovation des bâtiments, d'installation parfois de machines pour le plateau technique de l'hôpital, car il avait été constaté, effectivement, du point de vue de la direction du C.H.P.G., que tout n'avancait pas aussi vite que cela était souhaitable.

Donc, cette expérience a été mise en place, je pense approximativement au moment où j'ai dû arriver dans mes fonctions en 2010, et vous nous avez à juste titre Docteur, à plusieurs reprises, alerté sur des travaux qui n'avancent pas suffisamment vite au sein du C.H.P.G., vous avez fait plusieurs interventions pertinentes sur ce sujet en Séance Publique, que je partageais. Donc, j'ai eu l'occasion d'en reparler avec la direction du C.H.P.G. et il est vrai que la conclusion que nous avons pu en tirer en concertation avec ma collègue Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA et ses équipes du Service des Travaux Publics et avec, bien sûr, la direction de l'hôpital, M. BINI et ses équipes spécialisées, c'est que notre cellule travaux au C.H.P.G., était non seulement embryonnaire, mais peut-être pas composée de personnes ayant autant d'expérience et le même savoir-faire que les personnels du Service des Travaux Publics du Gouvernement.

Donc, à la demande de la direction du C.H.P.G. qui constatait comme nous que les choses n'étaient pas satisfaisantes, nous redonnons aux professionnels des travaux, la charge de suivre les travaux. Pour autant, vous l'avez souligné, pas forcément pour vous en féliciter, mais moi, je reprends votre argument ou votre information pour m'en féliciter, ce n'est pas pour revenir à la case d'avant parce qu'alors, vous auriez effectivement raison, pourquoi cette expérience si elle n'avait pas servi ?

Non, avec la direction du C.H.P.G. et je le rappelle sous l'arbitrage du Ministre d'Etat, et de mon collègue des Finances et de l'Economie et à la demande de Mme GRAMAGLIA, de M. BINI et de moi-même, nous avons souhaité renforcer par du personnel dédié, le Service des Travaux Publics. Donc, il y aura à la fois, premièrement, l'expertise de ce métier qui est un vrai métier, de conduire, de suivre, de lancer des appels d'offres, de faire faire des travaux de suivre ces travaux. C'est un vrai métier qui n'est pas un métier hospitalier c'est incontestable et, deuxièmement, avec des effectifs renforcés, dans un service de

professionnels. Même si je suis comme vous et comme tout le monde, toujours déçu parce qu'on a envie que les travaux avancent plus vite, que les budgets soient respectés, que les délais soient respectés, même si je me garderais bien de dire que désormais tout va devenir extraordinairement parfait et rapide, je crois vraiment qu'on a pris la mesure du problème, qu'on l'a analysé et qu'on fait de notre mieux, afin que les équipes désormais dédiées au Service des Travaux Publics soient la bonne réponse et la plus efficace pour que nos travaux avancent.

Le débat est complexe, je vous le concède, mais j'espère que l'on se réjouira dans un an ou deux de ce changement, qui devrait se traduire par des progrès dans l'avancée des travaux dont vous serez les premiers concernés, vous, les médecins du Centre Hospitalier Princesse Grace.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Monsieur POYET.

**M. Thierry POYET.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais intervenir sur la Section 7, que ce soit au niveau des grands travaux d'urbanisme ou des équipements urbains. Cela concerne, vous l'avez déjà compris, le problème de la circulation, globalement. Donc, il y a le tunnel descendant, c'est une chose, il arrive très prochainement on ne peut que s'en réjouir.

Je reviens sur l'idée de cette problématique globale de la circulation, point crucial, point essentiel pour la qualité de vie, c'est un tout. Je pense que c'est un plan global dont on aimerait disposer.

Alors, certes au Rectificatif nous sommes là pour ajuster « à la marge », j'ai juste hâte que les débats sur le Primitif puissent commencer et avant cela même, les Commissions Plénières d'Etude sur les Grands Travaux afin de pouvoir juger, justement, d'une proposition, Madame le Conseiller, d'une vue globale sur l'aspect circulation et travaux.

Merci.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur POYET.

Sur ce sujet, nous avons pris acte avec satisfaction de la déclaration du Ministre d'Etat jeudi dernier qui va convier le Conseil National avec les Maires des communes limitrophes et tous les différents



responsables pour une table ronde en matière de circulation.

Avant de continuer sur ce sujet je voulais juste donner la parole à Monsieur CLERISSI, c'est bien sur le chapitre 1<sup>er</sup> ?

**M. Philippe CLERISSI.-** Oui, c'est ça.

**M. le Président.-** ... Et ensuite nous continuerons sur la problématique en matière de circulation.

**M. Philippe CLERISSI.-** En effet, lors de la Commission des Grands Travaux vous étiez venu nous expliquer qu'en ce qui concerne la circulation *intra-muros* il y avait possibilité d'amélioration avec la trémie au niveau de la desserte de Cap d'Ail sur la Moyenne Corniche, les parkings relais de dissuasion que ce soit au Jardin Exotique ou à Testimonio II, mais le problème majeur reste malgré tout cette circulation intense, lourde, dans Monaco et malgré tout on doit s'y habituer parce qu'il y a énormément de chantiers.

Je l'ai dit il n'y a pas si longtemps, je crois qu'il y a 60 chantiers dans Monaco, donc le problème de la circulation est difficile à résoudre j'en conviens. Cela dit cela fait des années qu'on demande à voir où en est l'évolution du Transport en Commun en Site Propre, (T.C.S.P.) un véritable moyen de transport moderne qui remplacerait les bus, parce qu'on ne peut pas multiplier les bus. Il faudrait qu'effectivement on se penche sur ce problème du T.C.S.P., une ligne qui aille véritablement d'Ouest en Est, d'Est en Ouest avec deux gares et un transport rapide qui puisse résoudre en grande partie les problèmes de circulation *intra-muros*. Si on continue comme ça, dans quelques années, à très courte échéance, la circulation dans Monaco sera totalement bloquée. Elle le sera d'autant plus qu'il y a un certain nombre d'évènements incontournables qui, aujourd'hui, prennent des proportions considérables. Vous avez vu lors du Yacht Show, c'est absolument insupportable. Il faut par conséquent à tout prix imaginer un transport rapide qui doit être couplé avec les problématiques de l'urbanisation globale et commerciale de la Principauté. Egalement réfléchir à ce qui pourrait être envisagé pour le boulevard des Moulins. Eventuellement le revoir complètement afin que cela redevienne, je l'ai déjà dit lors de la première séance, une véritable artère commerciale, il faut le faire, il faut s'y mettre aujourd'hui.

Je ne sais où en est cette réflexion, j'aimerais avoir des éclaircissements là-dessus.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Madame le Conseiller, je vous en prie.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Nous avons finalisé l'étude du T.C.S.P. Je n'ai simplement pas encore eu le temps de la présenter aux membres du Gouvernement. La DPUM a fait une étude remarquable, je tiens à le souligner.

Dès que possible, je viendrai vous présenter cette étude.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

La parole est à présent à Monsieur BARILARO.

**M. Christian BARILARO.-** J'en profite parce que j'hésitais, Monsieur le Président, je ne voulais pas parler mais juste demander à Madame le Conseiller, sachant qu'il y a une ligne rectificative qui fait état d'une dotation de 1.000 € pour le funiculaire, est-ce qu'on peut avoir un peu plus d'informations sur ce projet, est-ce qu'il restera à l'état de projet ou avez-vous avancé sur votre réflexion là-dessus, sur sa faisabilité réelle ?

Merci.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Vous parlez de quel projet ?

**M. le Président.-** Donnez le détail de la ligne, Monsieur BARILARO.

**M. Christian BARILARO.-** Funiculaire... j'ai un problème aux yeux, en fait elle n'est pas rectifiée, excusez-moi ...

**M. le Président.-** ... D'accord.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Une précision, Monsieur BARILARO, suite à la question que vous m'avez posée la semaine dernière concernant les parkings. Il y a eu 150 places libérées au parking des Boulingrins par la S.B.M., 75 qui sont gérées par la S.B.M. en direct dans la partie privée, 75 gérées par la partie publique. Ces 75 places que nous avons récupérées dans les parkings publics ont depuis été attribuées suivant le processus habituel, c'est-à-dire tout d'abord les nationaux et ensuite les résidents domiciliés dans le quartier. Je peux dire qu'à ce jour il n'y a plus de nationaux en attente dans ce parking des Boulingrins. Nous avons donné à la S.B.M. 140 places à Fontvieille, réparties dans les différents parkings qui se situent à Fontvieille, principalement, ceux de la ZAC St Antoine, et des Papalins.

Voilà la réponse que je voulais vous apporter.

**M. le Président.-** Merci. Avec votre permission je vais donner la parole à Monsieur POYET, sur les parkings.

**M. Thierry POYET.-** Exactement.

C'est effectivement pour rebondir sur la question de M. BARILARO et ensuite la réponse de Madame le Conseiller. Dans ce cas précis, oui, je confirme tout à fait vos chiffres mais ce qui pose problème, à terme, c'est effectivement pour toutes les modifications qui se passent dans les entreprises puisqu'après on entre dans un système de liste d'attente. C'est un problème à Fontvieille, c'est un problème probablement dans tous les quartiers de la Principauté. A un moment donné ce problème arrive à paralyser le système sachant que des salariés de sociétés, qui désirent tout naturellement avoir une place de parking public, se retrouvent en liste d'attente et doivent attendre longtemps.

On connaît, malheureusement, les disponibilités des parkings, vous ne pouvez pas non plus faire de miracle, j'en conviens. Toutefois, cela montre bien aussi la limite du système. Il faudrait avoir une vision à plus ou moins long terme. Le déploiement et le développement de l'activité tout naturellement va demander plus de parkings et aujourd'hui nous en manquons.

Nous avons déjà eu ce débat qui concernait les quartiers de Monte-Carlo, mais on pourrait l'avoir aussi pour Fontvieille. Quand on a une opportunité de faire un parking, il faut vraiment le faire parce qu'on manque de places.

**M. le Président.-** C'est évident. Il faut saluer d'ailleurs la vision de nos prédécesseurs, que ce soit du côté du Gouvernement ou du côté du Conseil National, qui depuis le début des années 60 ont fait des parkings partout. Lorsqu'on reçoit un certain nombre de touristes ou des visiteurs à Monaco, ils sont stupéfaits par le nombre de parkings qu'il y a et il fallait avoir la vision à cette époque.

**M. le Ministre d'Etat.-** Ce mouvement continue puisque la ZAC St Antoine peut être citée ; le nouveau parking du Jardin Exotique qui va descendre jusqu'à Fontvieille et puis, évidemment, dans Charles III la réorganisation de tout cet îlot devrait inclure de nouveaux parkings aussi, bien sûr.

**M. le Président.-** Au moins lorsque les voitures sont dans les parkings, elles ne circulent pas.

Je donne la parole à Madame FREKO-ROLFO.

**Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, mon intervention porte, évidemment, sur l'inscription des 3.793.000 € alloué au tunnel descendant et, si je vous félicite encore des avancées obtenues avec la Mairie de Cap d'Ail, je reste encore frileuse, comme je l'avais indiqué dans ma déclaration de politique générale, sur le fonctionnement de ce tunnel qui risque de subir les mêmes désagréments que l'actuel tunnel partant de la pénétrante jusqu'à la moyenne corniche.

De plus j'aimerais surtout avoir une vision globale de ce projet et surtout savoir si vous avez tenu compte de nos demandes qui étaient d'en faire un tunnel descendant le matin et montant le soir, ce qui pourrait, à terme, fluidifier la circulation sur Monaco.

Merci.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je vais laisser Madame GRAMAGLIA répondre techniquement mais la réponse est oui, cela a d'ailleurs occasionné des difficultés de circulation au moment où les travaux de construction ont été modifiés pour pouvoir permettre de changer le sens du tunnel. Donc, nous ferons, dès qu'il sera ouvert, des expérimentations pour voir si on peut gérer cette alternance des deux sens.

Madame GRAMAGLIA, je vous en prie.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Pas grand-chose à ajouter, Monsieur le Ministre. Effectivement nous avons pris la décision il y a deux ans de faire un encorbellement à la hauteur du Jardin Exotique qui va permettre cette mise en double sens, en sens descendant le matin et en sens montant le soir, cela a impliqué de modifier également le schéma de circulation de l'îlot Charles III puisque c'est là que se situe la tête aval du tunnel descendant. Nonobstant il est prévu essentiellement pour être un tunnel descendant et, à l'usage on verra s'il convient de modifier le sens le matin et le soir tous les jours.

En tout cas, cela est prévu pour être possible et dans un premier temps nous pourrions envisager de le faire dans les cas par exemple de soir de match où il y a énormément de véhicules sortant après le match.

**M. le Président.-** Parfait.

La parole est à Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

**Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, concernant la circulation je me félicite également de l'organisation d'une réunion de concertation en fait, pour tenter d'apporter des solutions sous votre autorité et de façon concertée.

Quelle que soit la forme de cette concertation, elle est très importante et je dirai même essentielle pour notre attractivité, pour nos entreprises et pour les salariés qui viennent tous les jours sur le territoire de la Principauté. Il faut que nous développions des idées de bon sens et à court terme peut-être mettre tout notre poids dans la balance pour la réouverture de la bretelle de Beausoleil. On pourrait déjà discuter avec la S.N.C.F. et voir un petit peu plus loin, les parkings à l'extérieur de Monaco, des parkings en dehors de Monaco qui pourraient permettre d'accueillir des voitures en les empêchant d'arriver dans Monaco.

**M. le Ministre d'Etat.-** Alors, sur la réouverture de la bretelle d'autoroute de Beausoleil, j'espère que nous aurons des nouvelles positives d'ici quelques jours ou quelques semaines. Cela n'a pas été simple, vous savez que le Gouvernement français a accepté de ré-ouvrir ce débat sur la pression du Gouvernement monégasque et sur la pression de tous les élus aussi qui nous entourent et avec l'appui cette fois déterminant

semble-t-il du Préfet. Donc, attendons, on devrait peut-être avoir une bonne nouvelle d'ici quelques temps.

Ensuite, je vous ai indiqué les mesures que nous avons discutées et négociées avec le Maire de Cap d'Ail pour supprimer au sortir de Monaco, le tourner à gauche qui permet de redescendre à Cap d'Ail. La Mairie de Cap d'Ail qui a même fait un geste puisqu'elle a accepté de supprimer tout son stationnement dans l'avenue qui amène au Bel Air, à l'entrée du tunnel descendant permettant l'aménagement du rond-point d'accès Monaco.

Ensuite, le point qui reste à discuter pour avancer, parce qu'il n'avance pas beaucoup, c'est la question de la trémie au carrefour des feux. Donc, là il y a un travail de conviction à faire auprès du Maire de Cap d'Ail et je pense que l'un des sujets que nous pourrions aborder lors de cette table ronde avec lui, c'est ce sujet de la trémie.

**M. le Président.-** Absolument. Beaucoup de sujets en cours là-dessus.

Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Je pense que la problématique de la circulation, on aura l'occasion d'en parler plus en détail. Moi je reste convaincu que le meilleur moyen est d'éviter que trop de voitures arrivent à Monaco et pour cela essayez de les faire garer à l'extérieur de la Principauté avec des liaisons lointaines.

Ensuite, je vous livre une réflexion : vous ne trouvez pas que lorsqu'il y a les vacances scolaires on circule un peu mieux ? Alors, je me pose la question, ne nous cachons pas derrière notre petit doigt, mais peut-être qu'en organisant des bus de ramassage scolaire qui vont plus loin que Monaco, cela diminuerait le flux de personnes sur les routes qui amènent les enfants scolarisés à Monaco, parce qu'il y en a quand même un certain nombre. Peut-être au moins étudier la question. Quelques véhicules de plus ou de moins peuvent changer la fluidité du trafic. On se rend compte, c'est évident, que pendant les vacances scolaires il y a une grosse modification du trafic, donc il faut peut-être se poser la question.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Peut-être une précision là-dessus. Effectivement, lorsqu'il y a les vacances scolaires il

y a moins de circulation mais je crois que c'est réellement dû au fait que les parents prennent eux-mêmes des congés pendant les vacances scolaires et donc ne viennent pas travailler en Principauté, ce qui diminue sensiblement le nombre de véhicules entrant en Principauté.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Oui, mais c'est quoi le pourcentage ?

**M. le Ministre d'Etat.-** Peut-être un mot sur les parkings de dissuasion. On ne peut pas dire que cela ne progresse pas puisque nous sommes, vous le savez, en train d'acheter la Brasca. Dans l'immédiat pas pour faire un parking de dissuasion mais pour stabiliser, conforter l'Automobile Club dans le stationnement de ses camions mais aussi les camions du Monaco Yacht Show qui sont stationnés à la Brasca. L'accord est trouvé avec le Marie d'Eze et le contrat devrait être signé en fin d'année ou au tout début de l'année prochaine.

Sur la Cruella nous avançons mais là c'est un peu plus long puisque j'ai proposé au Maire de Menton et au Maire de Roquebrune Cap-Martin que l'on constitue ensemble un groupement de coopération qui permettrait de cogérer ensemble la collectivité territoriale française et Monaco la carrière de la Cruella.

Le but, c'est de sécuriser cet endroit d'une part pour qu'il ne parte pas ailleurs et, d'autre part afin que les collectivités territoriales qui aménageront ce quartier ne créent pas une concurrence immédiate aux commerces de Monaco. Il faut aussi veiller à cela. Je pense que nous allons arriver à constituer ce groupement et donc Monaco aura son mot à dire comme les autres, mais cela n'est pas à échéance immédiate parce qu'une fois que l'on aura ces deux parkings de dissuasion possibles, il restera à envisager la liaison avec Monaco. Et le projet qui part de la Cruella pour descendre à Monaco est pharamineux en coût.

**M. le Président.-** Oui, nous n'avons pas fini d'en parler.

Je vais à présent donner la parole à Monsieur CLERISSI, Madame ROUGAIGNON-VERNIN...

Oui, pardon Docteur, vous souhaitez parler ? Je vous en prie.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Il a été présenté au Conseil National un projet de liaison souterraine entre la Brasca et Fontvieille, d'un opérateur privé. Je ne sais pas ce que le Gouvernement en pense mais moi je le trouve très séduisant. Nous n'avons pas eu de retour pour savoir si ce projet pouvait aboutir ou pas...

**M. le Président.-** ... Un projet souterrain, avec un métro souterrain ?

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Oui. Entre nous, je serais un peu déçu si j'apprenais que ce projet ne se faisait pas à la seule justification que ce serait pour garer les camions de l'Automobile Club et du Yacht Show. Il conviendrait de se poser la question pour savoir s'il n'était pas plus intéressant que le projet qui nous a été présenté.

**M. le Ministre d'Etat.-** Ce projet, je ne l'ai pas vu récemment. J'ai vu un projet d'une liaison par tube, mais j'avais dans mon souvenir que c'était à la Cruella. Sur la Brasca, l'objet est d'arriver à la fois à loger les camions, à loger le matériel du Grand Prix et à faire des parkings.

Mais nous n'en sommes pas encore là.

**M. le Président.-** Parfait. Dans la droite ligne de ce débat, je donne la parole à Monsieur CLERISSI, ensuite à vous Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

**M. Philippe CLERISSI.-** Moi, ce n'est pas sur les parkings de dissuasion. Je ne sais pas si je dois attendre ?

**M. le Président.-** Alors, si vous permettez, nous continuons sur ce sujet et je vous passerai la parole après.

Je vous donne la parole, Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

**Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de ces bonnes nouvelles, comme quoi les projets avancent et avancent réellement.

Monaco déjà développe de l'immobilier en France, des programmes immobiliers, la CAR aussi je crois et les salariés qui sont à Monaco peuvent subir également la crise du logement à Monaco. Ne serait-il pas opportun de chercher à apporter des réponses concertées avec les communes avoisinantes aux logements de ces salariés qui viennent travailler chez nous ? Cela pourrait être intéressant sachant que le trafic s'en verrait limité et les accès à Monaco améliorés. Je suis convaincue que les territoires voisins seraient intéressés aussi, il y aurait un intérêt commun à pouvoir héberger ces salariés qui viennent travailler chez nous. Cela pourrait être des pistes intéressantes, vous y travaillez peut-être déjà d'ailleurs ?

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* On a, effectivement, déjà des opérations, que ce soit du côté de Roquebrune ou du côté de Cap d'Ail et actuellement nous discutons avec le Maire de Beausoleil sur un terrain qui nous appartient, la Campanette, où des logements seraient construits, des logements, effectivement, réservés aux gens qui viennent travailler en Principauté de Monaco. Que ce soit la résidence « Erilia » je crois, je me tourne vers mon collègue des Finances, qui se trouve à Cap d'Ail ou que ce soit à Roquebrune, un programme qui est bientôt terminé et ce futur programme de la Campanette qui avance bien.

**M. le Président.-** Parfait.

La parole est à Monsieur CLERISSI.

**M. Philippe CLERISSI.-** Merci, Monsieur le Président.

C'est sur l'aménagement de l'îlot Charles III. Je voudrais savoir où vous en êtes de la réflexion s'agissant de la tour qui est prévue sur l'îlot et de surfaces de planchers industriels, il faut à tout prix préparer l'industrie de demain car la mutation se fait. Malheureusement nous avons perdu un certain nombre d'emplois dans l'industrie à Monaco et les planchers laissés libres par les industries qui sont parties ne correspondent plus à ce que désirent les industries nouvelles, les nouvelles technologies. Donc, il faut à tout prix que sur la nouvelle tour qui va être construite et d'après ce que j'ai compris, c'est ce qu'il va se passer sur l'îlot Charles III, on se donne les moyens d'accueillir ces nouvelles industries.

Je voudrais savoir où on en est, là-aussi, du futur aménagement de cet îlot.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.-** La réponse est, évidemment, oui, nous avons encore un peu de temps. Pour l'instant nous sommes en discussion avec les propriétaires d'un immeuble voisin et si nous arrivons à trouver un accord avec ces propriétaires, cela permettrait de construire un ensemble beaucoup plus important et surtout d'avoir des locaux tiroirs pour en même temps rénover les anciens locaux industriels ou commerciaux de cette partie de Fontvieille.

Pour l'instant les discussions sont en cours, c'est difficile en Séance Publique d'en dire plus, mais on pourra en reparler en séance privée.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Effectivement, juste une précision, il est prévu, sur ce dernier îlot, des immeubles de plus grande hauteur puisque nous sommes en frontière de la Principauté avec des immeubles de bureaux et des immeubles industriels.

**M. le Président.-** Parfait.

Monsieur BOERI.

**M. Daniel BOERI.-** Monsieur le Président, ce n'est pas exceptionnel que j'ai l'esprit d'escalier mais j'en reviens à la circulation.

Comme toujours c'est un problème de stock et de flux. On fait des trous, des parkings encore des parkings, on fait des bretelles, on fait maintenant un métro souterrain et on continue à gérer et à absorber une population de salariés qui viendra de plus en plus nombreuse. Il y a le télétravail qui aura une influence sur les flux, mais je crois vraiment que si on ne s'interroge pas sur la manière dont on régule les flux, nous ne répondrons à aucune question sauf qu'un jour, on ne pourra plus faire de trous il n'y aura plus de place.

Je crois vraiment que faire un test de circulation alternée même si ce n'est pas « populaire », pourquoi pas pendant le Yacht Show où effectivement, la

circulation est quasi impossible, je crois que cela vaudrait quand même la peine d'examiner cette question.

Merci.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Je vous en prie, Madame le Conseiller, nous vous écoutons.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je voudrais quand même juste préciser quelque chose en matière de circulation. L'accès à la Principauté de Monaco est certes difficile, mais il faut tout de même reconnaître que les infrastructures qui ont été réalisées en Principauté, notamment par mes prédécesseurs, ont permis d'améliorer grandement la circulation intramuros. Elle reste difficile c'est vrai mais à des périodes comme le Yacht Show, comme le Grand Prix où lorsqu'il y a de grands événements qui se passent en Principauté.

En ce qui concerne le matin, il y a quelques années, la voie rapide était saturée en permanence, depuis plusieurs années il est possible de rouler librement, à part, je le répète, en période de grands événements ponctuels qui se déroulent en Principauté de Monaco.

**M. Daniel BOERI.-** Il n'y avait aucune critique s'agissant des embouteillages à Monaco. Si on ne peut pas circuler, qu'est-ce qu'on va faire après-demain ? C'est tout.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* J'avais cru comprendre que vous parliez de la circulation jusqu'à présent et il est vrai que je partage tout à fait votre analyse mais je voulais, pour ce qui concerne l'entrée sur la Principauté, apporter cette précision qui est pour moi très importante.

**M. le Président.-** Merci.

La parole est donc à Monsieur POYET.

**M. Thierry POYET.-** Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord je vais réagir aux propos de Madame le Conseiller. Cela s'est peut-être amélioré en *intramuros* moi, je vous demande de faire quelques tests, de venir de l'aéroport un matin et puis de voir le temps ! On dépasse une heure de trajet depuis le péage de la Turbie pour entrer sur Monaco et cela de 7 heures du matin jusqu'à 10 heures du matin. Fut un temps c'était à partir de 7 heures 15 et maintenant c'est de plus en plus tôt. Des personnes avec qui je travaille viennent régulièrement me voir et me parlent de plus d'une heure. Dans les mauvais jours, 1 heure 40 minutes depuis le péage de l'autoroute. Donc, vous pouvez habiter Antibes, Nice, où vous voulez ce qui compte ce sont les 5 derniers kilomètres, là où se situe le cœur du problème.

Donc, la circulation s'est peut-être améliorée *intramuros*, je ne sais pas, mais ce que je peux vous dire c'est que pour rentrer dans Monaco c'est toujours aussi compliqué. C'est le premier point.

Ensuite, je voulais réagir aux propos du Ministre s'agissant de la partie de Cap d'Ail et par rapport « au tourne à gauche ». J'ai lu, effectivement, les propos du Maire de Cap d'Ail dans une revue et j'ai perçu comment il voyait, lui, la circulation... je pense qu'il y a quand même des choses à rappeler, et ne voyez pas dans mon propos une attaque sur la politique du Gouvernement, mais lorsqu'on parle de la trémie, il est peut-être réticent, mais est-ce qu'il est tout autant réticent pour le rond-point devant le Cap Fleuri ? Est-ce qu'il n'a pas des attentes par ailleurs, entre le paiement de la ZAC et les revenus que cela a pu lui occasionner aussi ? Peut-être que l'on pourrait en discuter.

On peut trouver le plus mais lorsqu'il faut faire le moins cela peut toujours déranger, alors peut-être qu'il faut arriver à faire la balance et je ne suis pas sûr que la balance, elle soit en sa défaveur. Donc, à un moment donné, il faut renvoyer l'ascenseur à Monaco, car la Principauté a fait beaucoup d'investissements. Aussi regarder le nombre de salariés de sa commune qui travaillent à Monaco, il y a bon nombre de paramètres à regarder... Lorsque j'entends le Maire dire – et c'est probablement son rôle – ne pas vouloir que sa commune soit juste une zone de transfert vers Monaco et de privilégier la qualité de vie, je le comprends, mais par ailleurs il a aussi une obligation. Je crois que sur ce point, il faut bien insister.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Nous écoutons à présent Madame ROSSI.

**Mme Valérie Rossi.-** Merci, Monsieur le Président.

On voit bien que la circulation est un sujet cher au Conseil National et je voudrais revenir en fait sur le rapport de Monsieur le Ministre dans lequel vous évoquiez, en fait, l'étonnement du Gouvernement à ce que le Conseil National n'ait pas fait, lors de la Commission Plénière d'Etude sur la circulation, des propositions concrètes en matière de gestion de circulation et autres. Il est vrai que ce soir, on voit que les élus ont fait des propositions. Moi ce qui m'intéresse aujourd'hui c'est : que pouvons-nous faire dans l'immédiat avant que les grands projets de désengorgement voient le jour ? Alors, peut-être une brigade dédiée à la gestion de la circulation ? Renforcement des agents de la circulation sur le terrain ? Règlement plus sévère des espaces de livraison ? Amélioration de la signalétique *intramuros* ? Voilà quelques suggestions que l'on pourra débattre lors de la prochaine réunion sur la circulation.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Madame Rossi.

Madame le Conseiller, je vous en prie.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Une petite précision sur la signalétique directionnelle qui va être modifiée très prochainement avec des panneaux lumineux qui se verront plus facilement. On y travaille et cela va être mis en place rapidement.

**M. le Président.-** Merci.

Je vous en prie, Monsieur le Conseiller VALERI.

**M. Stéphane VALERI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Juste deux remarques dans mon domaine de responsabilité par rapport aux interventions que j'ai entendues. Tout d'abord celle de Mme ROUGAIGNON-VERNIN pour ajouter, par rapport à ce qui a été dit par ma collègue sur l'effort de l'Etat monégasque, que la Caisse Autonome des Retraites dont je préside, en tant que Conseiller aux Affaires Sociales et la Santé, le comité de contrôle, a investi depuis de nombreuses années et possède aujourd'hui environ 400 logements dans les communes françaises voisines qu'elle loue, bien sûr, à des salariés de la Principauté de Monaco. Donc,

c'est aussi un effort important de la C.A.R. qui s'ajoute à celui de l'Etat. Pour autant, la C.A.R. ne peut pas augmenter son parc de logements indéfiniment, car elle a déjà un niveau d'immobilisation important de son Fonds de Réserve dans l'immobilier et elle ne peut pas, évidemment, indéfiniment investir dans l'immobilier. Mais elle le fait et le fera encore si des opportunités se présentent pour aller dans le sens de ce que vous dites et qui est tout à fait juste pour le logement des salariés, le plus près possible de la Principauté, parce que c'est évidemment une autre réponse à tous ces problèmes de circulation, dans un domaine qui n'est plus le trafic routier, mais plus on rapprochera les salariés de Monaco et moins on aura de personnes qui viendront de loin et qui embouteilleront nos routes depuis Nice, vous le disiez, ou depuis l'Italie ou Menton.

La deuxième remarque, c'est dans mon domaine de responsabilité toujours, par rapport à l'intervention de M. POYET, pour vous conforter, effectivement, dans vos propos. De mémoire je pense qu'il y a environ 75 % des actifs, de Cap d'Ail, trois actifs sur quatre de Cap d'Ail donc, qui travaillent en Principauté. C'est dire l'importance capitale de l'économie de Monaco pour la ville de Cap d'Ail et pour nos voisins Cap d'Aillois.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Je vous en prie, Madame le Conseiller.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je voulais dire qu'en *intramuros* la circulation s'est bien améliorée mais elle est, bien sûr, toujours perfectible.

Je travaille également avec mes services sur d'autres projets ponctuels. Alors, je ne vais pas parler du grand projet comme la mise en souterrain devant la gare, on en a déjà parlé longuement et je vous l'exposerai de nouveau plus en détail lors de la Commission Plénière d'Etude des Grands Travaux, mais de petites améliorations pourront être faites.

Alors, notamment sur le boulevard des Moulins, nous sommes en train de repenser – et je vais convoquer une réunion avec les commerçants du boulevard des Moulins bientôt – pour modifier le schéma de circulation parce que j'ai remarqué qu'avec les nouveaux bus en accordéon, notamment de la ligne 100, dont les bus sont obligés de passer par l'avenue St Laurent, dans le sens Italie/France, sachant que cette avenue est quand même très étroite, que ces bus

très larges et très longs ont du mal à circuler et provoquent de gros embouteillages, surtout entre midi et quatorze heures, sur le boulevard des Moulins dans le sens Est/Ouest. Donc, nous allons proposer une amélioration de ce côté-là, je l'espère. D'autres idées, suggestions, dont une qui m'a été proposée par quelqu'un de la Principauté, au niveau par exemple du boulevard Albert 1<sup>er</sup>. Il est vrai que lorsque nous sommes sur ce boulevard et que l'on prend le tourne à gauche pour remonter la rue Grimaldi, il y a ce passage clouté qui se trouve tout de suite devant. En échangeant avec des gens de la Principauté qui circulent tous les jours *intra-muros*, il m'a été suggéré une idée que je suis en train d'améliorer avec mes services, c'est-à-dire de reculer ce passage piéton qui bloque toute la circulation sur l'axe de l'avenue sur le Port et de raboter le trottoir de l'autre côté pour faire une voie supplémentaire pour les bus, afin que les bus puissent plus facilement passer et arrêter ce goulot d'étranglement qui se trouve au début de cette rue Grimaldi qui monte.

Voilà deux exemples, parmi d'autres, qui prouvent que nos services essaient tous les jours de trouver de petites solutions qui ne sont peut-être pas des grandes solutions comme le percement d'une voie souterraine en plus, mais de petites améliorations au niveau de la circulation. Nous sommes également en pourparlers avec la Mairie de Beausoleil pour ce qui concerne l'amélioration de la circulation, l'élargissement du boulevard de France, juste derrière la Principauté de Monaco. Je m'abstiendrai toutefois ce soir de vous parler trop longtemps de la circulation. Je vous rappelle que je reste, si vous avez des idées concrètes, bien sûr, dans l'attente de vos propositions pour les faire étudier par mes services. Vraiment, je suis ouverte à toutes les propositions qui pourraient réellement améliorer la circulation.

**M. le Président.-** C'est très bien et dans le cadre de cette « table ronde » – nous avons commencé à en parler lors de la réunion du mois de juillet dernier – nous allons préciser un certain nombre de propositions tout à fait concrètes.

Monsieur BARILARO, si c'est sur la circulation ?

**M. Christian BARILARO.-** Non, Monsieur le Président, ce n'est pas sur la circulation mais comme Madame le Conseiller demande des suggestions je pourrais lui dire que peut-être à cet endroit du rond-point Ste Dévote, inverser le sens des priorités. C'est-à-dire que lorsque vous venez du boulevard Albert 1<sup>er</sup>,

laissez les voitures qui viennent du boulevard Albert 1<sup>er</sup> passer et bloquer les véhicules qui viennent de l'avenue d'Ostende qui ont la priorité et changer la priorité.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Si nous reculons le passage piéton et élargissons le trottoir, la circulation du flux qui arrive de l'avenue d'Ostende sera beaucoup plus fluide.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur POYET.

**M. Thierry POYET.-** Rapidement, Monsieur le Président.

Merci, Madame le Conseiller, je suis convaincu, effectivement qu'il y a bon nombre de petites améliorations et ce sont ces petites améliorations qui vont arranger les choses, parce qu'il y a beaucoup de goulots d'étranglement sur le territoire et même si ce sont des secondes, des petites minutes grappillées, derrière, en cascade se formeront de longues minutes de bouchon.

Oui, vous avez raison par rapport à cette zone de traversée pour les piétons sans oublier, en plus, qu'il y a un passage souterrain qui est juste à cet endroit-là et qui était censé, justement, jouer tout son rôle pour traverser la place, mais on sait très bien qu'en général lorsqu'on crée un souterrain on maintient le passage protégé et puis finalement on a les deux au lieu d'en avoir un seul.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Une petite précision sur ce point. Je n'étais pas encore dans ces fonctions à l'époque mais lorsque le passage souterrain a été créé, le passage piéton a été supprimé et des chaînes ont été mises pour empêcher les piétons de passer... Mais les gens passaient quand même en enjambant les chaînes et traversaient en dehors de clous, cela s'est avéré dangereux. Le constat est que peu de personnes utilisent les passages souterrains.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur CROVETTO et ensuite je clos le débat sur la circulation. Je vous rappelle que nous avons pris



l'engagement de nous voir, nous nous sommes rencontrés au mois de juillet, il va y avoir une réunion sur le sujet. Nous devons avancer sur la Section 7, nous avons une soirée chargée.

**M. Thierry CROVETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Juste trois points rapides.

Le premier point c'est effectivement la problématique principale je pense que c'est sur le trafic entrant et là il y a deux ou trois réponses peut-être, je crois que le télétravail sera une réponse même si il faudrait l'élargir au-delà de ce qu'il risque de pouvoir générer.

Le deuxième ce sont les parkings de dissuasion qui sont indispensables.

Et le troisième, éventuellement, qui irait avec les parkings de dissuasion, ce serait les péages urbains, d'où l'importance de la Brasca et de la Cruella et cela arrive à me faire penser à une question que j'avais posée sur les résultats, on va dire, nets, positifs ou négatifs du Grand Prix comme du Yacht Show, vous avez dit que le parc de la Brasca abritait, effectivement, cela. Il est vrai qu'indirectement c'est une utilisation que l'on fait d'un lieu que l'on pourrait utiliser comme un parking et qu'on utilise pour autre chose. Donc, il est vrai que c'est indirectement un investissement.

J'en reviens également à la baisse de fréquentation de circulation pendant les vacances scolaires. Oui, il y a des gens qui viennent de l'extérieur et là j'en viens à une autre idée : pourquoi ne pas envisager, en territoire français, à Cap d'Ail ou à Beausoleil, la construction d'un collège qui permettrait de résoudre la problématique des dérogations que nous avons et que nous aurons de plus en plus et qui permettrait d'avoir des collèges dans Monaco de taille plus raisonnable. Alors, je sais qu'il est un peu tard mais j'aurais préféré avoir deux collèges de taille plus modeste qu'un gros collège. Aussi, pour des raisons de circulation, parce que bien évidemment, si les gens doivent traverser Monaco pour accompagner leurs enfants au collège, c'est un problème, mais pour aborder le sujet, il est un peu tard. Le collège en France pour résoudre la problématique des dérogations, je pense que c'est un sujet sur lequel on pourrait se pencher.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur le Conseiller VALERI, je vous en prie.

**M. Stéphane VALERI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.* - Une précision sur le télétravail, qui est un sujet revenu déjà deux ou trois fois dans nos échanges. Evidemment, c'est un élément important pour permettre d'avoir moins de personnes tous les matins et tous les soirs sur les routes, entre les communes des Alpes Maritimes et d'Italie et Monaco. Donc, quelques informations qui ne sont pas encore définitives, mais les choses avancent du côté de l'Assemblée Nationale française. Vous savez que l'étape nécessaire à ce stade, c'est la ratification par le Parlement français de l'avenant à la convention de sécurité sociale franco/monégasque qui nous permet de faire en sorte que ces télétravailleurs soient affiliés à nos régimes monégasques de sécurité sociale et de retraite. C'est évidemment la condition fondamentale pour nous, sinon quel intérêt nos entreprises auraient à embaucher des salariés, par exemple, français avec les charges patronales françaises et les régimes français ? Donc, c'était évidemment la condition préalable pour que nos entreprises aient un intérêt à développer le télétravail. J'ai rencontré ce samedi le Député Maire de Menton, M. Jean-Claude GUIBAL, qui est très actif dans le groupe d'amitié France/Monaco. Il en est d'ailleurs le Président à l'Assemblée Nationale, et donc je peux vous dire que dans les toutes prochaines semaines un rapporteur – c'est ce qu'il nous annonce – sera désigné par la Commission des Affaires Etrangères de l'Assemblée Nationale pour rapporter ce texte et en étant un peu optimiste – mais vous savez que nous le sommes toujours de manière constructive – on peut espérer que l'Assemblée Nationale examine ce projet de ratification d'ici la fin de l'année ou dans les tous premiers mois de l'an prochain.

Pour autant, ce ne sera pas terminé car après, il sera examiné par le Sénat français qui doit également le voter. S'il y avait des désaccords, ce qui est peu probable, c'est l'Assemblée Nationale qui aurait le dernier mot. En tout cas, une chose est certaine c'est que ce n'est pas avant le courant de l'année 2016 que nous pourrions espérer avoir ce vote de ratification de cet accord franco/monégasque. Après, ce sera à nous, dans le cadre d'un travail commun, d'examiner le projet de loi que le Gouvernement a déposé au Conseil National pour mettre en place le télétravail.

Donc, en étant raisonnablement optimiste, ce n'est quand même pas avant le milieu de l'année 2016, que nos partenaires français auront ratifié. Voilà à peu près le délai dans lequel on peut espérer mettre en place très concrètement ce télétravail, pour des milliers de salariés de notre Principauté.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Conseiller. Le télétravail qui a été travaillé en Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses et dont nous avons reçu les réponses tout à l'heure en début d'après-midi. Donc, Monsieur POYET vous aurez du « pain sur la planche » dans votre commission encore, mais les choses avancent.

Je vais donner la parole à Monsieur BARILARO et ensuite, mes chers collègues, il faut que nous avancions. Merci.

**M. Christian BARILARO.-** Merci, Monsieur le Président.

On va changer un peu de la circulation, je vais vous parler de l'îlot Pasteur où je m'étonne d'une réduction d'une ligne rectificative d'1 M€ qui vient en déduction donc du vote de 10 M€ pour le Primitif. Je suis un peu inquiet de savoir s'il y a un lien avec le futur collège Charles III puisqu'on ne retrouve aucune ligne sur cet équipement dans le chapitre 5 « Equipement Sanitaire et Social ». Donc, c'est pour cela que je me permets d'en parler ici, je pense qu'il est un peu trop tôt d'aller sur la suggestion de mon collègue CROVETTO sur la création, la construction d'un collège en France, je pense que c'est franchement quelque chose qui poserait beaucoup de problèmes, même si peut-être réduirait le problème des dérogations. Je rappelle quand même qu'au titre des dérogations, même s'il y a beaucoup de demandes – plus de 1.000 – moins de 20 % sont accordées, ce qui tend à prouver que malgré tout il y a énormément d'enfants résidants en Principauté qui sont scolarisés dans les établissements de Monaco et les faire partir dans des établissements en France ce serait le problème à l'envers.

Quoiqu'il en soit, le collège Charles III « nouvelle version », c'est un peu l'Arlésienne mais tout s'imbrique, sans collège Charles III pas de projet Annonciade II. Donc, quelle est aujourd'hui la position du Gouvernement sur ce collège ? Est-il toujours prévu d'être au même endroit ? Est-ce qu'il est toujours prévu d'avoir 1.500 collégiens maximum ? Attend-on un peu plus de visibilité sur son architecture, parce que pour l'instant, on a vu une masse uniforme qui ne donnait rien de ce que cela va être. Est-ce qu'avec le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur on sait s'il y aura la 5<sup>ème</sup> et la 6<sup>ème</sup> d'un côté, 3<sup>ème</sup> 4<sup>ème</sup> de l'autre et ensuite, une nouvelle école Stella devrait apparaître dans le quartier des Agaves, 325 places supplémentaires. C'est bien de créer, c'est indispensable, des places pour les nouveaux enfants qui seront scolarisés, ce qui fait que forcément un

jour au niveau du collège on risque d'arriver à une taille critique. Est-ce que si même si on est un petit pays, 1.500 places aujourd'hui seront suffisantes dans quelques années ?

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller CELLARIO.

**M. Patrice CELLARIO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord, sur le programme du collège, oui, le futur collège Charles III est bien prévu dans l'îlot Pasteur, il est bien prévu pour une capacité maximale de 1.500 élèves et l'organisation devrait, effectivement regrouper 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> par rapport à 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>. Voilà pour les grandes lignes. Peut-être que lors de la Commission des Grands Travaux, des éléments sur le projet pourront être présentés mais là c'est plutôt ma collègue pour l'Equipement qui pourrait en parler.

Voilà pour ce qui est du programme du collège dans le cadre de l'îlot Pasteur.

**M. le Président.-** Merci.

Je vous en prie, Madame GRAMAGLIA.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* C'est un simple ajustement pour éviter plus de reports de crédits l'année prochaine. L'opération a pris un tout petit peu de retard puisque le programme du collège a été légèrement modifié, les travaux vont bientôt commencer, il n'y a pas de changement majeur sur cet îlot.

**M. le Président.-** Merci.

S'il n'y a pas plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 1<sup>er</sup> aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1<sup>er</sup> est adopté.

(Adopté).

**M. le Secrétaire Général.-**

## Chap. 2 - EQUIPEMENT ROUTIER

702.902 - Désenclavement Annonciade II.....	1.000.000
702.903 - Voies Publiques - Mobilité durable.....	5.260.000
702.9031 - Voies Publiques - Mobilité durable Triennal .....	3.200.000
702.904 - Parking des Spélugues.....	2.000.000
702.921 - Amélioration parking - garages publics.....	3.827.000
702.943 - Remise en état & surveillance ouvrages d'art.....	635.000
	15.922.000

**M. le Président.-** Merci.

Nous en avons parlé, je vous rappelle que ce chapitre inclus le parking des Spélugues.

Monsieur FICINI, nous vous écoutons.

**M. Alain FICINI.-**Merci, Monsieur le Président.

Juste une question concernant l'opération du boulevard de France. Je vois dans le Budget Rectificatif que la ligne budgétaire a été retirée (1.600.000 €). Pouvez-vous nous informer de la nature de ces difficultés, et si éventuellement vous pensez que ces difficultés peuvent être surmontées ?

Sans revenir sur la circulation je rappelle que ce serait un point important pour la fluidité de la circulation.

**M. le Président.-** Merci.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Comme je le précisais tout à l'heure, on avance sur cet élargissement du boulevard de France, les discussions sont en cours avec le Maire de Beausoleil. Les travaux commenceront l'année prochaine.

**M. le Président.-** Bien. Nous l'espérons parce que dans ce chapitre, je vous rappelle qu'il y a trois soucis pour les Conseillers Nationaux.

Le premier c'est le désenclavement de l'Annonciade II avec la fameuse opération sur la Villa les Lierres qui est, Monsieur le Ministre, assez « gelé » d'après les informations que j'ai, enfin cela avance doucement.... Mais pour nous c'est très important

parce que cela participe au schéma directeur du quartier autour de la Tour Odéon et vous savez combien les Conseillers Nationaux y sont attachés. Deuxièmement, le prolongement du boulevard de France dont M. FICINI a parlé et troisièmement le parking des Spélugues sur lequel vous vous êtes engagés mais sur lequel nous avons quelques doutes en termes de délais. Nous sommes, effectivement, un peu dubitatifs.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CROVETTO.

**M. Thierry CROVETTO.-** Excusez-moi mais je reviens à mes propos de tout à l'heure concernant l'école en France. J'ai bien entendu que c'était compliqué, j'ai bien entendu que cela posait d'autres problèmes mais si 20 % des dérogations sont acceptées aujourd'hui, cela veut dire que 80 % sont refusées. Parce qu'on parle d'attractivité, on ne peut pas accorder automatiquement aux gens qui travaillent à Monaco, s'ils ne vivent pas à Monaco, leur(s) enfant(s) en école à Monaco alors que si on construisait sur une commune limitrophe une école, cela permettrait de répondre à un plus grand nombre. C'est potentiellement quand même une réponse qui pourrait être satisfaisante même si cela pose d'autres problèmes, j'en ai bien conscience. Malgré tout, c'est quand même quelque chose à regarder.

En ce qui concerne l'autre remarque, à savoir la capacité de 1.500 collégiens qui serait suffisante ou pas, peut-être cela permettrait de réouvrir la problématique d'un deuxième collège sur le territoire de Monaco pour plus tard, et peut-être à un autre endroit, à l'autre extrémité de Monaco.

C'est quelque chose qu'il faut regarder pour peut-être dans quelques années, mais à réfléchir aujourd'hui, ne pas grossir ou essayer de grossir la taille du collège

qu'on va construire mais plutôt d'en construire un deuxième.

**M. le Président.-** Merci.

Je vous en prie, Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je partage la fin de votre intervention, effectivement, à terme, un jour, il faudra sans doute un deuxième collège mais nous n'en sommes pas là.

Sur l'idée de mettre le collège en France, c'est une idée qui, à mon avis, ne peut pas se concrétiser tout d'abord parce que la compétence pour créer un collège est partagée entre le Conseil départemental qui doit décider et l'Education Nationale qui a une carte scolaire et que la carte scolaire des Alpes Maritimes, à ma connaissance, ne comporte pas la création d'un collège dans cette partie du Département.

Ensuite, à supposer qu'on arrive à débloquent le Conseil Départemental et l'Education Nationale qui mettrait les postes, ce collège serait un collège français, pas un collège monégasque, et on n'y appliquerait donc pas les particularités des programmes monégasques qui font le succès de l'école monégasque.

C'est quand même assez compliqué d'aller dans cette direction, je pense.

**M. le Président.-** Bien.

Monsieur PASQUIER.

**M. Bernard PASQUIER.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais rebondir sur l'intervention de M. CROVETTO pour dire que je suis totalement en accord avec ce qu'il propose. Je pense que la vision que nous devons avoir de Monaco, c'est d'étendre notre surface, d'étendre notre surface en achetant des appartements, de l'immobilier dans les communes limitrophes pour loger les travailleurs, en créant des

places de parkings de dissuasion en dehors du territoire pour de nouveau faciliter l'arrivée des personnes qui viennent travailler ici et qui produisent notre valeur ajoutée. Dans le domaine éducatif, je vous entends, Monsieur le Ministre, ce n'est pas facile, mais le télétravail, ce n'était pas facile non plus ! Donc, avec un peu d'imagination et en essayant de vendre les compétences de notre Education Nationale et des deniers supplémentaires, même si cela ne se fera pas dans deux ans ou dans cinq ans, je crois que ce sont des pistes pour lesquelles on ne peut pas dire que ce n'est pas possible et qu'on ne le fera jamais.... Enfin, c'est mon opinion en tout cas.

**M. le Président.-** Bien.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Onze abstentions.

Pour ? Huit votent pour.

Le chapitre 2 est adopté.

*(Adopté ;  
MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,  
Claude BOISSON, Marc BURINI, Thierry CROVETTO,  
Alain FICINI, Mmes Valérie ROSSI,  
Béatrice FRESKO-ROLFO, Sophie LAVAGNA,  
M. Thierry POYET,  
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,  
s'abstiennent ;  
M. Jean-Charles ALLAVENA,  
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,  
MM. Philippe CLERISSI, Jean-Michel CUCCHI,  
Eric ELENA, Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER,  
Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO et  
Pierre SVARA,  
votent pour ;  
MM. Jacques RIT et Christophe STEINER  
sont absents de l'hémicycle).*

**M. le Secrétaire Général.-**

## Chap. 3 - EQUIPEMENT PORTUAIRE

703.901	- Bassin Hercule Réparation Ouvrages existants .....	360.000
703.902	- Elargissement Quai Etats-Unis Epi Central.....	2.000.000
703.903	- Superstructures Digue Nord & Sud.....	4.516.000
703.904	- Superstructures Digue flottante.....	400.000
703.906	- Aménagement Avant-port .....	2.000.000
703.934	- Réaménagement port Fontvieille .....	2.400.000
703.935	- Construction sur terre plein digue.....	100.000
703.940	- Ouvrages maritimes et portuaires.....	30.000
703.9405	- Urbanisation en mer - Etudes .....	3.663.000
		15.469.000

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

La parole est à Monsieur CLERISSI.

**M. Philippe CLERISSI.-** Merci, Monsieur le Président.

Récemment, Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Finances, vous avez augmenté la redevance des commerçants qui sont situés sous la Galerie Princesse Stéphanie et les établissements commerciaux qui sont situés sur le Port de Fontvieille.

A ce sujet, je voudrais que vous terminiez les travaux sur le Port de Fontvieille, c'est ce qui a été demandé par les commerçants qui avaient, certes, des baux très anciens qui, aujourd'hui, sont réajustés petit à petit avec les nouveaux.

Cela dit, ce n'est pas vraiment le chapitre mais j'en profite aussi pour le dire, le réajustement, l'équilibrage de tous ces baux qui portent aujourd'hui à environ 350 € le mètre<sup>2</sup> à l'année, l'ensemble des locaux commerciaux de rue de l'Etat, pour nous – et j'en avais parlé avec le Président – ce n'est pas satisfaisant dans la mesure où l'on a demandé depuis des années une étude quartier par quartier, je pense qu'il y a certains quartiers où on peut, effectivement, augmenter les loyers parce que ce sont des quartiers qui sont commerçants, qui sont passants, mais il y a un certain nombre de quartiers où il n'y a que peu de fréquentation et donc, si vous augmentez les redevances, on risquera d'être confrontés à ce que des commerçants n'arrivent plus à payer au bout d'un an ou deux ans, ce qui

serait dommageable. Vous savez ce qui se passerait, nous serions obligés de réattribuer ces locaux. Il faut à tout prix, c'est ce que l'on avait demandé, cela faisait partie de notre programme, avoir une perspective, quartier par quartier, en ce qui concerne ces commerces, ces commerces domaniaux.

**M. le Président.-** Je vous en prie, Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* L'objectif n'est pas d'uniformiser et d'arriver pour tout le monde au tarif que vous avez évoqué, c'est un petit peu le même schéma que celui que nous avons également évoqué ensemble et suivi pour les appartements qui sont requalifiés en locaux à usage de bureaux, c'est que l'on peut là aussi, selon la localisation de certains de ces emplacements, différencier selon les tarifs. Donc, il y a quand même un rattrapage important qu'il convenait d'effectuer puisque dans certains des cas de figure que vous évoquez, entre locataires d'un même endroit et entre ces locataires et les locataires, par exemple, d'autres zones, il y avait des écarts qui nous semblaient excessifs.

Nous souhaitons réajuster, diminuer ces écarts mais sans que pour autant – puisque je vous entends et j'ai rencontré un certain nombre de commerçants également – qu'il y ait une uniformisation complète des loyers demandés et des tarifs pratiqués. Dans tous les cas de figure cela pourrait également être un des sujets à mettre à l'ordre du jour d'une des réunions de l'Observatoire du Commerce pour que, une fois encore,

à l'instar de ce que nous avons fait pour les logements réhabilités, on définit un objectif ensemble, peut-être au-delà duquel il ne serait pas opportun d'aller en matière de loyers commerciaux. Ceci, j'y suis tout à fait favorable et je voulais simplement expliciter également le fait que les différences, pour des raisons historiques parfois et parce que ce sont des commerces qui sont implantés depuis longtemps, n'étaient plus soutenables aujourd'hui, il convenait d'optimiser un petit peu les recettes y afférentes et de rétablir un peu d'équilibre au sein même de certains de ces îlots. Mais je suis d'accord avec vous sur le fait qu'il ne faut pas pour autant rechercher à tout prix une uniformisation totale, ce serait sans doute préjudiciable à un certain nombre d'enseignes, notamment dans les quartiers que vous avez évoqués.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

La parole est à Monsieur CUCCHI.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais intervenir sur la ligne Urbanisation en mer. Récemment, le Gouvernement a déposé au Conseil National un projet de loi de désaffectation. Tout d'abord, je voudrais dire, à titre personnel, bien que je pense que je peux parler au nom de tous mes collègues de la majorité, que nous ne sommes absolument pas contre le principe de l'extension en mer, contrairement à ce qu'on a pu lire ou entendre, premier point. Malgré tout, afin de pouvoir étudier ce texte et le voter en âme et conscience il faut pouvoir être au courant de ce qu'il y a derrière et donc de pouvoir disposer du contrat qui, à l'heure actuelle si je ne m'abuse, est seulement à titre informatif chez le Président du Conseil National. J'aimerais bien pouvoir en disposer d'un exemplaire pour pouvoir l'étudier tranquillement parce que sinon, je ne vois pas comment je peux me faire une opinion sur la loi de désaffectation.

Je pense que tous mes collègues partagent mon point de vue, Monsieur le Ministre.

**M. le Président.-** Je vous ai proposé, Monsieur le Président de la Commission du Logement, de le consulter soit au Secrétariat Général, soit dans mon bureau. Il fait 150 pages, on ne peut décemment pas travailler le projet de loi de désaffectation qui nous est parvenu il y a 10 jours, tant que vous n'avez pas

chacun d'entre vous un exemplaire à votre disposition et une clef USB parce que je crois, Monsieur le Ministre, qu'il y a près de 12 000 pages d'annexes. Donc, ce n'est pas simple.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Tout à fait.

**M. le Président.-** Sur ce sujet, Madame LAVAGNA.

**Mme Sophie LAVAGNA.-** Merci, Monsieur le Président.

Un petit mot sur la consultation et la communication des documents, cela tombe bien puisque le sujet à l'ordre du jour, c'est souvent la manière de voir le droit par la Cour Européenne des Droits de l'Homme et justement un Arrêt de principe a été rendu sur cette question. Il a été considéré que la simple consultation d'un document ne valait pas communication dudit document, et surtout lorsque c'est un document qui fait 150 pages !

Par conséquent, je crois qu'à partir du moment où le vote d'une loi est nécessaire, puisqu'on demande aux Conseillers Nationaux de s'exprimer au sujet d'une loi qui est fondée sur un contrat pour qu'ils puissent valablement se déterminer, il faut qu'ils soient nécessairement en possession de ce contrat. Après, à eux de respecter la confidentialité qui s'attache non seulement aux fonctions politiques mais à diverses autres fonctions. Je crois que l'on ne peut pas assimiler consultation sur un coin de bureau et communication d'un document et je pense que tout le monde s'accordera sur ce principe, en tout cas la Cour Européenne des Droits de l'Homme a considéré que tel était le cas.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Madame LAVAGNA.

Monsieur ALLAVENA, je vous en prie.

**M. Jean-Charles ALLAVENA.-** Merci, Monsieur le Président.

C'était exactement dans cet esprit et sur cette question du contrat puisque, jusqu'à maintenant, si on a bien suivi la Commission Plénière d'Etude, notamment du mois de juillet on avait à peu près tous compris qu'il y avait un contrat signé avec le groupement et qu'il y avait une clause prévoyant un

vote de la loi avant la fin juillet 2016, ce qui ne rendait pas le contrat caduc s'il n'était pas voté mais qui entraînait, éventuellement, des pénalités, le groupement pouvant les faire valoir.

C'était la compréhension, je pense, générale...

**M. le Ministre d'Etat.-** ... Non, ce n'est pas ce que j'ai dit.

**M. Jean-Charles ALLAVENA.-** ... Ce n'est pas ce que vous avez dit alors je vais y venir. Le rapport de M. BURINI a repris ces inquiétudes puisque lorsqu'il dit qu'il regrette que le Conseil National ne soit qu'une clause résolutoire, c'est clair... Votre réponse de lundi, effectivement, a repris les choses de manière très différente en disant ; « il n'y a pas de clause de délai, il n'y a pas de pénalité ». Vous avez même ouvert une autre porte puisqu'à la Commission Plénière d'Etude, à une question que j'ai posée, il a été clairement répondu que le projet ne pouvait plus évoluer, qu'il était verrouillé à 99 % et vous avez indiqué lundi que l'on pourrait sans doute revenir sur cette situation de la définition même du projet. Fort bien. L'étonnement vient de s'interroger pour savoir pourquoi la version est autant différente de celle que nous avons à peu près tous comprise, non pas que je le regrette, bien au contraire parce que je pense qu'on va dans le bon sens en le disant comme aujourd'hui. La question est : est-ce que vous pouvez clarifier une bonne fois pour toutes ? Parce que comme on l'a dit, on a eu des C.P.E. tout le monde n'a pas passé six ou huit heures dans le bureau du Président à lire l'exemplaire, on ne les a pas. Est-ce que c'est une renégociation express qui a été faite ? Est-ce que c'était une mauvaise lecture ? Pouvez-vous nous clarifier la position de manière définitive ?

**M. le Président.-** Monsieur RIT sur ce même sujet.

Monsieur le Ministre souhaite répondre sur l'ensemble de ce sujet.

**M. Jacques RIT.-** Le projet de l'extension en mer représente l'archétype de cette conception du « travailler ensemble » que le Conseil National ne peut définitivement plus accepter de la part du Gouvernement. Effet paradoxal, je crois pouvoir affirmer que pas un seul Conseiller National ne conteste sur le fond l'intérêt d'un tel projet, tant pour le puissant moteur économique qu'il représente que

pour les hectares de territoire national supplémentaires qu'il permet de réaliser.

Que dire de la forme ? La majorité du Conseil National a, dès le début de cette législature, demandé au Gouvernement de l'associer à l'élaboration d'un projet qui, effaçant toute autre considération, représente avant tout une extension de notre territoire. L'accord de principe sur la création d'une Commission Mixte a été évoqué dans un échange de lettres datées de juillet 2013 entre le Ministre d'Etat et le Président du Conseil National. La première réunion de la Commission Mixte a eu lieu le 13 octobre 2014 et a été suivie de deux autres rencontres programmées et d'une dernière réunie en urgence.

Force est de constater que si l'exposé des aspects techniques du projet a été en général exhaustif, celui concernant les aspects juridiques et financiers a fait montre d'un manque de clarté parfaitement inacceptable.

Le point d'orgue de ce « cavalier seul » du Gouvernement restera sans nul doute la signature, le 30 juillet 2015, d'un traité de concession avec le groupe Bouygues et l'opérateur S.A.M. du Portier.

Le texte de ce traité de concession, à la date de sa signature, n'avait pas été porté à la connaissance des élus et ce, bien que sa principale condition suspensive fut subordonnée au vote par le Conseil National d'une loi de désaffectation sur la plus grande partie du futur terrain exondé.

Ces mêmes élus peuvent s'interroger sur la part de libre arbitre qui leur est laissée lors du vote d'une telle loi de désaffectation sachant en outre qu'un rejet de cette loi par le Conseil National entraînerait vraisemblablement le versement par l'Etat de substantielles indemnités aux autres parties signataires du Traité.

Une telle manière de procéder nous apparaît comme une manifestation flagrante d'irrespect du Gouvernement à l'égard de la représentation nationale et, sans vouloir empiéter sur un débat à venir, j'ajouterais que la première lecture du projet de loi de désaffectation dont le texte a été récemment transmis, ne peut que renforcer ce constat. Au-delà de son action délétère sur le niveau de qualité de nos échanges, une telle manière de procéder qui semble s'inscrire dans la durée porte en elle une forme insidieuse mais bien réelle de danger. En effet, par la citation à la radicalisation qu'elle est susceptible d'induire chez d'éventuels aventuriers de la politique peu conscients de l'intérêt supérieur de leur pays, elle

peut contribuer à fragiliser les fondements de notre régime. Pour les Conseillers Nationaux c'est avant tout nos Institutions qu'ils entendent protéger de toute forme de risques, qu'ils soient directs ou indirects, et cette détermination prend encore plus de sens à l'heure où la Principauté est entrée dans une importante phase de négociation avec l'Union Européenne.

Quant aux apaisements que le Ministre d'Etat...

(*Sonnerie*).

... a souhaité nous apporter dans sa réponse au rapport et en séance sur les incidences du Traité, ils étaient absolument nécessaires. Nos prochains débats lors de l'examen de la loi de désaffectation nous diront seuls, s'ils étaient suffisants.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur RIT. Monsieur ROBINO.

**M. Christophe ROBINO.-** Merci, Monsieur le Président.

Simplement pour dire que comme mon collègue Jean-Michel CUCCHI, je suis tout à fait convaincu de la nécessité de cette extension en mer. Comme le demandait Jean-Charles ALLAVENA – nos pensées se sont rejointes – je souhaiterais avoir des éclaircissements par rapport aux éléments de réponse que vous nous aviez apportés lors de la séance de jeudi dernier et, notamment, sur le fait que vous puissiez nous confirmer que le non vote éventuel de la loi de désaffectation, n'entraînerait pas la chute du contrat, seulement si l'un des deux partis le demandait, puisque ce sont les termes que vous avez employés, et que vous nous confirmiez qu'éventuellement on pourrait rediscuter d'un certain nombre d'aménagements du contrat à l'occasion des débats que nous allons avoir sur la loi de désaffectation et, vous le savez, mon souci est avant tout de préserver les intérêts de Monaco, de l'Etat monégasque et des Monégasques, dans ce futur projet d'extension en mer.

Merci.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur ROBINO.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.-** Evidemment, je confirme entièrement ce que j'ai indiqué lors de la précédente séance. La date indiquée dans le Traité ou dans le contrat est une date qui était absolument nécessaire du point de vue du groupement pour le montage du financement de la plateforme. Cette date est impérative sans l'être, elle est impérative puisque le groupement ou l'Etat se trouvant libéré de tout engagement mais pas de manière automatique, une fois cette date passée. L'idée était bien d'arriver à obtenir, le cas échéant, un allongement du délai et donc de ne pas rendre impératif cette date qui n'est donc pas une date couperet.

Evidemment, comme dans toute loi de désaffectation, le Conseil National a son rôle à jouer et son rôle est de discuter de ce qui est donné en contrepartie de la désaffectation qu'on lui demande. Alors, qu'elle est la marge de discussion ? Il est trop tôt aujourd'hui pour le savoir. Ce que je vous propose, Monsieur le Président, c'est que nous nous voyions assez rapidement – même la semaine prochaine si vous voulez – pour déterminer d'abord comment on remet à chaque Conseiller National tout le Traité. Si vous voulez que le Gouvernement fasse les photocopies, on fera les photocopies...

**M. le Président.-** ... Non, je crois qu'il y a 12 000 pages d'annexes, je pense qu'une clef USB...

**M. le Ministre d'Etat.-** ... Pour les annexes il vaudrait mieux une clé USB que l'on peut faire nous-même ou peut-être qu'elle existe déjà, alors on fait une copie et ensuite, il faudrait que nous nous mettions d'accord sur un échéancier, un calendrier de réunions afin de commencer à étudier partie par partie ce Traité. C'est comme cela qu'il faut faire pour avancer dès maintenant.

**M. le Président.-** Absolument. Absolument et cela va être un travail de longue haleine. Il y a le groupe de travail prévu pour cela ou le représentant élu par tous les Conseillers Nationaux transcourants, et le Docteur RIT à mes côtés. Je suis à votre disposition la semaine prochaine pour que nous puissions commencer à regarder un phasage, mais il faut d'abord commencer à envoyer à l'ensemble des Conseillers Nationaux ce Traité que j'ai lu *in extenso*, il est très intéressant, cela prend du temps mais je pense qu'il est très instructif aussi.

Monsieur BURINI.



**M. Marc BURINI.-** Merci, Monsieur le Président.

Ce qui est intéressant dans ce contrat, c'est qu'en général lorsqu'il y a un projet de loi de désaffectation, les contreparties ne sont jamais écrites et le contrat est toujours postérieur à la désaffectation. Cela a été le cas pour Testimonio pour lequel le contrat n'est pas encore à la disposition du Gouvernement, cela a été le cas aussi pour une désaffectation pour la Tour Girolfées où on a obtenu des contreparties en plus mais, évidemment, ces contreparties ne sont pas écrites. C'est la parole du Gouvernement qui fait foi.

Or là, pour la première fois – pour moi en tout cas – on a un contrat de 150 pages qui décrit de façon extrêmement détaillée les contreparties pour l'Etat avant la désaffectation. Première réflexion c'est que d'abord il s'agit bien d'un pré-contrat et pas du contrat définitif puisque sinon cela ferait fi de notre droit d'amendement constitutionnellement et deuxièmement, évidemment, parce qu'il y a une condition résolutoire, on a toujours, nous, appelé cela un pré-contrat et je pense que c'est le cas. Et, ensuite, éléments importants qui sont intéressants, ce sont les contreparties éventuelles que l'on pourrait obtenir, qui feront partie intégrante du contrat de 150 pages et qui feront partie des amendements. Alors, pour la première fois, seront inscrites des contreparties dans le contrat, ce qui n'a, à ma connaissance, jamais été fait.

**M. le Ministre d'Etat.-** C'est d'ailleurs plus une condition suspensive qu'une condition résolutoire. Si c'était une condition résolution, le contrat serait déjà formé et s'exécuterait. Or, précisément le Gouvernement a veillé à ce qu'il n'y ait aucune exécution avant votre vote. La conséquence c'est que, évidemment, on va prendre un peu de retard mais c'est la logique du fonctionnement. C'est donc une condition suspensive qui suspend l'exécution du contrat.

**M. le Président.-** Merci. Qu'est-ce que quelques mois de retard sur une extension territoriale...

Monsieur BOERI.

**M. Daniel BOERI.-** Merci, Monsieur le Président.

A l'évidence, on a besoin de cette extension en mer, il n'en fait aucun doute pour personne. Alors, pour simplifier l'histoire du contrat il existe des chambres noires où on met quelques exemplaires à disposition et sans entrer dans le bureau du Président ...

**M. le Président.-** ... ou du Secrétariat Général.

**M. Daniel BOERI.-** ... on peut regarder facilement, consulter, sans tirer 24 exemplaires, avec le document sur clé USB.

En revanche, je ne vois pas du tout apparaître aujourd'hui la notion de risque. L'Etat a-t-il évalué les risques ? Que se passera-t-il en cas de dépassement de délais ? En cas de dépassement de coûts ? Je n'en ai aucune idée.

En revanche – je n'irai pas plus loin parce que nous sommes en Séance Publique – je connais les conséquences, des dépassements de délais et de coûts, pour les clients de ces entreprises. Donc, sur ce point, que je suis relativement inquiet.

Par ailleurs, il y a un deuxième volet au-delà des risques, quel est le projet ? J'y reviendrai. Il n'y a rien pour les Monégasques sauf le sous-sol, il n'y a rien pour les Monégasques, sauf un petit chemin qui marquera la frontière entre les Monégasques et les nouveaux résidents...

Je pense vraiment que ce projet doit être réajusté, il est nécessaire, et je ne crois pas non plus que l'on puisse tout simplement s'en tenir à un cadre juridique ou une date, je crois qu'il faut vraiment approfondir l'ensemble du dossier, bien qu'il soit totalement nécessaire, je le rappelle.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur BOERI.

Effectivement, approfondir l'ensemble du dossier n'était possible pour les Conseillers Nationaux, qu'à partir du moment où ils disposent du Traité et des éléments du Traité puisque cela fait partie des conditions juridiques, financières, environnementales pour une partie et donc politique puisque c'est finalement le politique qui, après, donne son mot.

Monsieur ALLAVENA.

**M. Jean-Charles ALLAVENA.-** Vous avez répondu à une partie de la question, pouvez-vous confirmer l'autre partie puisque vous avez indiqué que le 31 juillet 2016 n'était pas une date butoir mais qu'elle figurait dans le contrat pour fixer un certain nombre de choses. Jusqu'à maintenant je ne doute pas et, j'y reviens, que tout le monde avait en tête que le dépassement de cette date butoir donnait lieu à des pénalités en faveur du groupement. Est-ce qu'il est clair que ce

n'est pas le cas ? Que ce n'est plus le cas ? Que ce ne le sera pas ? Ça c'est une chose.

L'autre point étant qu'en mettant en route comme vous l'avez proposé et comme indiqué, un travail commun actif, rapide, quelque part nous ne sommes pas obligés non plus de dépasser la date de juillet 2016. Elle nous laisse un certain temps pour travailler, à supposer que l'on soit dans une logique d'échanges d'informations régulières et efficaces.

**M. le Président.-** Et cela va présenter, mon cher collègue, il faut le savoir, un travail considérable pour nous tous. Individuellement et collectivement, pour les permanents du Conseil National, pour le Service Juridique, pour nos Conseils, parce que nous devons mettre en place un travail sérieux, précis, élaboré. Nous le devons aux Monégasques et nous le devons à ce projet qui est la nouvelle extension territoriale, la dernière étant celle de Fontvieille qui a été particulièrement bien menée par les personnes qui nous ont précédées.

Il ne faut pas mésestimer le dossier, nous allons avoir un travail absolument considérable même pour ceux qui ne sont pas juristes, qui ne sont pas financiers. Mais je crois que le plus important c'est le bon sens et l'encadrement des conditions. L'encadrement des conditions, Monsieur le Ministre, cinq de nos collègues ont manifesté des demandes de précisions et de clarté de votre part après avoir écouté vos propos jeudi dernier. Bien entendu, nous sommes totalement partisans sur le principe de l'extension parce qu'elle est nécessaire et notre démarche, notre volonté de vouloir encadrer, c'est pour essayer que les choses se passent le mieux possible sachant que nous avons aussi les uns et les autres, des doutes sur les risques, directs et indirects, que cela peut représenter.

Monsieur BOISSON.

Monsieur ALLAVENA, je vous en prie....

**M. Jean-Charles ALLAVENA.-** Je ne voudrais pas être lourd et insistant mais je n'ai pas entendu la réponse sur les clauses de pénalité.

**M. le Ministre d'Etat.-** Il n'y a pas, en tant que telles, de clauses de pénalité.

**M. Jean-Charles ALLAVENA.-** Est-ce que c'est comme le *distinguo* subtil que vous avez fait entre

taxe et redevance ? Est-ce qu'on peut avoir en deux mots l'esprit ou est-ce qu'on le traitera séparément ?

**M. le Ministre d'Etat.-** On le verra en détail en commission, mais puisque précisément les travaux ne commencent pas, les études, pour arriver à la dernière étape avant la réalisation ne se poursuivent pas, donc il y a une protection de l'Etat dans l'hypothèse où le Conseil National ne voterait pas la loi. Après, nous verrons en détail ce point au fur et à mesure de l'étude.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, ce que vous avez indiqué dans le rapport et ce que vous confirmez ce soir était vraiment important, indispensable, pour nous apaiser, pour nous rassurer et pour nous donner l'espoir que l'on puisse travailler maintenant. De ma petite vie de politique je n'avais jamais vécu un tel moment, le jour où on est venu nous présenter avec de belles images, de beaux tableaux, ce projet. Habituellement, on le voit bien dans tous nos débats, nos réunions des Grands Travaux, il est présenté aux élus un projet, sur lequel nous avons la possibilité de nous exprimer, de partager, de donner notre avis, de demander certaines modifications. Mais ce jour-là, rien ! Et après on nous a maladroitement indiqué que le projet était figé ! « On » ce n'est pas le Gouvernement. Je pense que les personnes visées n'ont pas réalisé que même si elles étaient en séance privée, elles étaient dans l'hémicycle de la Haute Assemblée et que cette Haute Assemblée mérite un peu plus d'égard.

Donc, heureusement aujourd'hui, merci de nous permettre de travailler sur ce projet.

Mais la situation était pire que ça du fait qu'on nous ait dit : « il va y avoir une loi de désaffectation qui va être bientôt votée ». La présentation a été magnifique et le projet est merveilleux, il va être réalisé dans des conditions exceptionnelles, nouvelles, qui serviront sûrement de modèle dans le monde entier, et dans 52 mois, nous aurons une plateforme, après l'ensablage et la dalle et, à ce moment-là, l'entreprise qui a investi doit avoir un retour sur investissement pour continuer et ce, grâce à la loi de désaffectation. Et là, nous sommes dans une situation terrible, c'est-à-dire que si on ne vote pas cette loi, nous sommes, nous, responsables de faire capoter le projet. C'est une

situation difficile à vivre parce que nous sommes un petit peu pris en otage. Cela veut dire que nous n'avons pas le droit et pas le choix, il faut juste accepter.

Tout un ensemble de situations nous ont vraiment irrités, ce qui a provoqué un certain nombre de réactions de Monsieur le Président dans la presse, et elles étaient justifiées.

Aujourd'hui, Monsieur le Ministre, avec vos interventions, vos indications, nous savons que nous pouvons continuer à travailler. Donc, ce n'est plus « circulez, il n'y a rien à voir... », mais « arrêtons-nous bientôt, travaillons et voyons ensemble ».

Merci.

**M. le Président.-** Dès la semaine prochaine.

Mes chers collègues, y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre 3 ?

Puisqu'il n'y a plus d'interventions, je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Dix-neuf abstentions.

Votes Pour ? Trois votes pour.

Le chapitre 3 est adopté.

*(Adopté ;*

*M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI, Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Sophie LAVAGNA, MM. Laurent NOUVION, Thierry POYET, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et M. Christophe STEINER, s'abstiennent ;*  
*MM. Philippe CLERISSI, Bernard PASQUIER et Pierre SVARA, votent pour ;*  
*M. Jean-François ROBILLON est absent de l'hémicycle).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 4 - EQUIPEMENT URBAIN

704.902	- Energie électrique 3° Poste source .....	8.000.000
704.906	- Extension Réseaux Urbains.....	800.000
704.907	- Gal. stockage prod. radioactifs .....	500.000
704.919	- Eclairage public - Extension Modification .....	2.250.000
704.920	- Egouts .....	2.338.000
704.9281	- Héliport extension (Rénov.) .....	1.300.000
704.950	- Signalisation routière .....	316.000
704.983	- Télésurveillance .....	246.900
704.9831	- Télésurveillance extension.....	555.000
704.985	- Aménagements jardins.....	635.400
704.9852	- Aménagements jardins Fontvieille.....	900.000
704.988	- Cimetière de Monaco .....	40.000
704.991	- Réservoir d'eau .....	600.000
704.993	- U.I.R.U.I. - Epuration fumées .....	400.000
704.994	- Développement durable & énergies renouvelables .....	598.000
704.9941	- Marché de performance énergétique .....	214.000
		19.693.300

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Certains nombres d'équipements qui, dans le cadre du Budget Rectificatif, ont fait l'objet de report dus à des retards.

Monsieur BARILARO.

**M. Christian BARILARO.-** Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais faire une intervention concernant le domaine de l'aviation civile sur la ligne sur l'héliport et son extension pour parler plus généralement de l'aéroport de Nice Côte d'Azur. Vous avez dit, Monsieur le Ministre, qu'il y a des accords qui ont été pris entre la compagnie à l'époque liée à Monaco et l'aéroport de Nice afin de pouvoir partir directement sur un vol international au départ de Monaco.

Je vais vous parler un peu de l'avenir de l'aéroport de Nice Côte d'Azur, vous savez que l'Etat français a décidé de céder les parts qu'il détient dans la plupart des aéroports français, celui de Nice Côte d'Azur, donc, en fait partie.

Récemment, un article de la presse régionale a fait état de nombreux repreneurs potentiels qu'ils soient privés, semi-publics, français ou étrangers ou encore sous forme juridique originale comme le Crowdfunding.

Parmi les pistes envisagées, une faisait référence à une réunion des gros entrepreneurs qui souhaitaient prendre une part de ces actions cédées et que, dans leur réflexion, ils se sont rapprochés du Gouvernement pour savoir si ce dernier était intéressé à une entrée au capital du nouvel aéroport. Qu'en est-il exactement de cette intention du Gouvernement, de cette lettre reçue ou pas par le Gouvernement et qu'elle est votre position sur cette proposition de façon générale sur l'idée d'une prise de participation de Monaco dans ce projet de l'aéroport puisque, si je ne me trompe pas, il était, à un moment donné, envisagé de l'appeler « l'aéroport de Nice Côte d'Azur et de Monaco » ?

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous en prie, Monsieur le Ministre.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je vous confirme l'intérêt du Gouvernement pour l'ouverture du capital de l'aéroport de Nice Côte d'Azur. Je n'en dirai pas plus ce soir en Séance Publique. Nous avons des contacts et il faut lire le contrat que nous négocions en ce moment sur l'aménagement de l'héliport avec l'aéroport de Nice Côte d'Azur comme entrant dans cette politique générale de présence renforcée de Monaco dans l'aéroport de Nice. Mais il est trop tôt pour en dire davantage.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur CLERISSI.

**M. Philippe CLERISSI.-** Merci, Monsieur le Président.

La concession d'Héli Air Monaco s'arrête au 31 décembre. Moi je ne vois aucune avancée en ce qui concerne les futures négociations qu'il devait y avoir avec Monacair concernant la reprise des effectifs par la nouvelle compagnie, le nouvel attributaire. Cela dit le calendrier avance à grands pas, nous sommes déjà en octobre, je ne sais pas comment cela va se passer mais a priori cela va mal se passer parce que je regardais sur le site d'Héli Air aujourd'hui il y a 1.700 pétitions, 1.700 personnes qui demandent à ce que l'ancien propriétaire, Héli Air Monaco ne soit pas floué. Alors, ils ne connaissent, certes, qu'une partie de l'affaire, bien entendu, puisqu'ils le lisent dans les journaux. Cela dit, aujourd'hui, il faut à tout prix mettre l'ancien et le nouvel attributaire autour d'une table afin que l'on parvienne à avoir la continuité de la ligne, sinon ce n'est pas possible.

Je ne vois pas, aujourd'hui, comment en deux mois on peut régler le problème. 31 décembre/1<sup>er</sup> janvier, il n'y a plus de ligne Monaco/Nice, Nice/Monaco à Monaco si la situation actuelle perdure.

Donc, où en est-on exactement et qu'y a-t-il lieu de faire pour qu'il y ait cette continuité de la ligne ?

**M. le Ministre d'Etat.-** L'inspection du travail – Monsieur VALERI pourra le confirmer – a mis en demeure l'exploitant, le propriétaire d'Héli Air, de communiquer à Monacair la liste des personnels liés à la ligne. Je pense que Monacair, d'après ce que je sais, va faire un compulsoire devant le tribunal pour obtenir cette liste. Donc, l'aspect social devrait être réglé assez rapidement. A surveiller.

Ensuite, M. CROVETTO, le propriétaire d'Héli Air a saisi le Haut-Commissaire pour une médiation. Le Gouvernement va donner son accord pour cette médiation à Madame la Haut-Commissaire. Enfin, j'ai demandé, en présence des Conseillers concernés, à l'entreprise Monacair d'accepter de discuter avec le propriétaire d'Héli Air. J'ai eu une réponse de principe, favorable, maintenant cela n'a pas commencé mais peut-être que justement en unissant nos efforts on va pouvoir ouvrir ces discussions.

**M. le Président.-** Merci.

Vaste sujet, nous avons beaucoup parlé, effectivement, de ce dossier Héli Air, Monsieur le Ministre, vous n'avez pas une situation facile mais c'est de l'Autorité Exécutive qui doit s'interposer afin que le dossier soit réglé de façon équitable entre l'exploitant historique de la ligne et la nouvelle compagnie, c'est absolument évident, vous savez combien j'ai œuvré dans ce domaine avec vous directement depuis ces derniers mois. Nous avons appris que Madame le Haut-Commissaire avait été nommée aussi pour avoir une fonction de médiation sous votre autorité, enfin, elle n'est pas sous votre autorité mais sous votre bienveillance, je dirais, afin que les choses avancent de façon positive donc, nous espérons avoir des résultats.

Je dois dire que, comme mon collègue Philippe CLERISSI, nous avons suivi de près ce dossier, tous les deux, et ce depuis quelques mois. Je ne suis pas très optimiste, mais j'espère me tromper.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'interventions, je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

*(Adopté).*

### M. le Secrétaire Général.-

#### Chap. 5 - EQUIPEMENT SANITAIRE & SOCIAL

705.904	- Etablissement enseignement F.A.N.B. Roqueville.....	2.945.000
705.905	- Opération L'Engelin.....	13.100.000
705.907	- Grand Ida .....	5.000.000
705.908	- Operations Dom. intermédiaires .....	4.000.000
705.920	- Opération du Devens.....	75.000
705.9301	- Centre Gérontologique - Centrale d'énergie.....	1.000.000
705.9307	- Centre Hospitalier Princesse Grace - Maintien à niveau.....	15.000.000
705.931	- Résidence "A Qietudine" .....	71.000
705.9321	- Réhabilitation/Reconstruction Cap Fleuri.....	5.600.000
705.940	- Travaux Domaines .....	7.729.900
705.946	- Opération Testimonio.....	500.000
705.954	- Opération 21-25 rue de la Turbie.....	20.000
705.982	- Acquisition terrains - immeubles.....	60.500.000
		<u>115.540.900</u>

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur le Président de la Commission du Logement, nous vous écoutons.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Comme vous vous en doutez, je vais parler des opérations intermédiaires pour regretter qu'on soit en situation d'échec sur ce sujet, sur deux des trois opérations. Même si je peux comprendre que l'Exécutif, de temps en temps, ne puisse pas exécuter, je vous avoue avoir du mal à comprendre comment on peut

en être informé aussi tard, sachant surtout – et on le savait tous – qu'il y avait sur une des opérations en particulier un risque non négligeable qu'elle ne soit pas réalisable de manière satisfaisante.

Je vous avoue que c'est quelque chose qui me déçoit parce que sur les autres opérations j'avais trouvé que le courant, les informations passaient bien... donc, je ne comprends pas bien ce qui a pu bloquer la situation comme cela, sachant que c'était une des demandes qui nous tenait particulièrement à cœur et je dois vous avouer que c'est assez difficile à comprendre.

Sur les propositions que vous avez faites, on va dire « plan B », si vous voyez ce que je veux dire,

j'attends qu'on nous présente les projets modifiés par rapport au plan prévu par le promoteur à l'origine. S'il doit y avoir des retards, je préférerais qu'on nous le dise et pas qu'on l'apprenne plus tard, parce que je le dis publiquement, je ne crois pas qu'il soit possible de modifier l'opération sans impacter la notion de délais. Je pense qu'il faut assumer. Je préférerais en effet savoir s'il y a trois mois de retard et pas le découvrir tardivement. Cela je pense que ce n'est plus acceptable d'avoir connaissance d'éléments au dernier moment pour seul motif qu'on ne veut pas les livrer quand il faut.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur CUCCHI.

Oui, Monsieur le Ministre, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.-** Monsieur CASTELLINI et Madame GRAMAGLIA vont répondre.

Sur l'étude des servitudes concernant la Villa Marcelle, j'ai dit moi-même qu'il y avait un risque qu'il y ait des servitudes. Le Gouvernement n'a rien caché, n'a pas différée l'information au Conseil National, l'étude a été extrêmement longue, extrêmement minutieuse, menée par ce notaire qui est un des plus spécialisés sur la question, qui est remonté à des actes très anciens et cela a été long. Alors, le Gouvernement aurait pu, effectivement, dire que c'était trop long, abandonner et choisir une autre opération, c'est vrai qu'on ne l'a pas fait, mais nous n'avons pas cherché à dissimuler ou à cacher quelque élément qu'il soit – quel intérêt d'ailleurs on aurait eu à cacher qu'il y avait une servitude confirmée –.

Sur l'opération alternative, le « plan B », comme vous l'appellez, Monsieur CASTELLINI va y revenir. L'engagement du promoteur est clair aujourd'hui. Il ne l'a pas écrit mais on peut toujours lui faire écrire.

**M. le Président.-** Merci. Ce que l'on regrette, Monsieur le Ministre, c'est que nous avons l'impression, nous, mais sans avoir les services que vous avez, car nous n'avons pas des techniciens, des ingénieurs, mais on peut regretter que nous ayons le sentiment d'avoir perdu cinq ou six mois cruciaux, c'est tout. On vous le dit et on se le dit très franchement.

Ensuite, concernant l'opération alternative « Le Stella », reconnaissez que je vous en ai parlé il y a presque deux ans, avec le soutien du Président de la Commission du Logement, Monsieur CUCCHI, ainsi que de M. CLERISSI. En effet, l'opération « Stella », à

l'époque, il y avait un certain nombre de propositions de l'opérateur en question, qui nous paraissaient tout à fait cohérentes dans le quartier. Nous n'avions pas pensé à l'école, c'est vrai, vous y avez pensé. Il avait été perçu que sur la partie haute pouvait s'organiser un certain nombre de logements avec des bureaux, des parkings et même des commerces puisqu'il en manque dans ce quartier. Donc, nous avons l'impression qu'à la fois sur la Villa Marcelle et sur l'opération Stella, nous avons perdu des mois précieux. C'est un sentiment et comme le temps est précieux pour tout le monde il était normal que nous vous en fassions part, c'est ce que nous avons fait dans le cadre du rapport qui était tout à fait précis et dans l'intervention, ce soir, de Monsieur CUCCHI. C'était très exactement notre réflexion et notre état d'esprit sur ce point.

Monsieur BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, on a longtemps parlé de la Villa Marcelle, Del Sol, comme je l'ai dit sur un ton de plaisanterie en réunion privée, pour moi qu'elle s'appelle Cunégonde ou Gertrude, je m'en fiche, ce qui est important c'est que nous avons besoin de 80 appartements. Voilà. Donc, il faut trouver 80 appartements décents, qui correspondent aux besoins. Il est donc vraiment urgent maintenant que vous nous apportiez des solutions. Vous avez marqué votre bonne volonté dans le budget mais maintenant il nous faut des éléments concrets, d'ici peu, dans le cadre des réunions, notamment, avec M. CUCCHI.

Je sais que l'on nous reproche souvent lorsqu'on demande des appartements, qu'on fait de la politique démagogique, etc... mais il y a une réalité, il y a des Monégasques qui ont besoin d'être logés. Nous avons une demande, il faut que nous ayons une offre. Si on exclut tous ceux qui n'en ont pas vraiment besoin et ceux qui sont exigeants, il reste ceux qui en ont vraiment besoin, tels que les enfants qui restent dans leur famille, ceux qui ont des enfants. Il faut les loger. Vous avez toujours manifesté votre volonté qu'on suive la demande, nous avons évalué environ un besoin de 100 par an et là, inévitablement il faut qu'on reste en adéquation avec le besoin. Si on ratait ces deux affaires intermédiaires et s'il n'y avait pas d'autres possibilités dans les années qui suivent, la situation va s'avérer extrêmement grave et nous, nous avons quand même un engagement d'élus vis-à-vis de nos électeurs. Ce n'est pas de la démagogie, c'est une question d'engagement et de respect de notre pacte

vis-à-vis d'eux. Donc il faut que vous nous apportiez des solutions.

Merci.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur BOISSON.

La parole est à Monsieur CLERISSI.

**M. Philippe CLERISSI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vous comprends, Monsieur le Ministre, en ce qui concerne les servitudes de hauteur via la Villa Marcelle, vous l'aviez expliqué, en effet. Cela dit, il nous avait été expliqué que Stella était une bonne affaire pour l'Etat. J'ai connaissance, malheureusement, du différend qui opposait l'Etat à ce promoteur qui fait que le climat, aujourd'hui, n'est plus le même qu'au moment où on en discutait, mais malgré tout on aurait pu prévoir un « plan B » parce que Stella présente une partie achetable, mais malheureusement, les appartements tels qu'ils sont conçus ne correspondent pas vraiment à nos attentes. Il y a une modification conséquente à faire. Alors, certes, elle va être faite, cela coûte énormément d'argent à l'Etat et je regrette encore une fois, comme l'a dit le Président, qu'on n'ait pas anticipé, c'est regrettable. C'est tout ce que l'on peut dire.

Pour le reste je partage les propos à la fois de mes collègues CUCCHI et BOISSON. En effet, 70, 80 appartements sont nécessaires chaque année, et de source même du Gouvernement.

On attend que la proposition soit affinée et peut-être que Madame GRAMAGLIA peut nous en dire plus ce soir.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Si je peux, et ce n'est pas une marque de discourtoisie vis-à-vis de ma collègue, prendre la parole en premier, simplement pour insister sur quelques points précis suite à des entretiens que j'ai pu avoir avec le promoteur du Stella ces dernières semaines.

Le Ministre d'Etat a évoqué qu'on pouvait rechercher peut-être un engagement de sa part plus fort que celui qu'il a déjà pris mais il maintient en tout cas sa date de livraison possible, pour le premier semestre 2018 avec donc la possibilité de réaliser par anticipation fin 2017, par exemple, une commission

d'attribution. Je reviendrai sur le nombre d'appartements dans un instant. Les modifications qu'il devra inévitablement apporter au permis par rapport à son projet initial pouvant tout à fait, selon lui, être réalisées dans l'intervalle simultanément aux premiers travaux de réalisation, des fondations, du socle, qui nous permettra une fois encore de livrer dans un temps restreint – période estimée à 3 ans – l'école. Pour autant, évidemment, bien sûr, que la ligne correspondant au Budget Rectificatif soit adoptée.

De ce point de vue j'ai une première assurance de sa part, nous pouvons chercher à la formaliser davantage, aucun souci.

Sur le reste, je pense que c'est là aussi, à l'instar de ce qui a déjà été fait, notamment sur le projet L'Engelin, travailler ensemble à une redéfinition d'un certain nombre d'appartements puisque nous pouvons considérer aujourd'hui une quarantaine, entre 30 et 40 appartements qui pourraient être mis à notre disposition avec une majorité de F2 mais la possibilité de requalifier un certain nombre d'entre eux et notamment surtout un étage en F3. Il est vrai qu'aujourd'hui ce sont essentiellement des F2 qui seraient disponibles, mais il pourrait y avoir entre 10 et 15 F3 si l'on regarde cela ensemble, qui pourraient être réalisés.

*In fine* il est vrai que le principe initial était de réaliser des appartements en duplex, ce qui les rend – c'est le sens également de l'intervention liminaire du Ministre d'Etat la semaine dernière – atypiques mais pas excessivement – ne vous méprenez pas sur mes propos – luxueux par rapport à des prestations dont nous avons aujourd'hui l'habitude et qui doivent être celles que l'Etat propose aux Monégasques, comme c'est le cas aujourd'hui dans des complexes domaniaux tels la Tour Odéon ou l'Hélios ou encore les Jardins d'Apolline. Donc on se retrouverait avec, là encore, un coût pour l'Etat qui serait mesuré si nous achetions ces appartements puisqu'on retrouverait, en termes de coût comme en termes de prestations ce que, *grosso modo*, nous coûte la réalisation d'appartements à l'image de ceux d'Apolline, de l'Hélios ou de l'Odéon.

Donc, on peut travailler ensemble, une fois encore, à redéfinir peut-être avec votre aide la définition de certains appartements, le nombre de F3 qui est nécessaire pour rester dans l'enveloppe à la fois en termes de temps qui a été évoqué par le promoteur et en termes de coût qui serait raisonnable.

Mais il est vrai que si l'on se reporte aux chiffres évoqués par M. BOISSON, les livraisons des prochaines années représenteront – je rappelle à nouveau et le

Ministre d'Etat s'en était fait l'écho jeudi dernier – probablement 100/110 appartements, les appartements qui n'ont pas été acceptés lors de la dernière commission, plus environ 80 appartements qui sont des appartements de restitution, pour certains qui ont été réhabilités par les services de l'Etat. On a déjà évoqué cette question avec, là encore, des délais qui sont raccourcis, des prestations qui sont de qualité, dans des immeubles dispersés dans la Principauté. Donc on garde cette idée de ne pas avoir une commission avec beaucoup d'appartements situés tous au même endroit.

Ensuite, en 2017 on aurait un certain nombre d'appartements, là encore de restitution, qui résulteraient de l'acceptation par certains foyers. On estime aujourd'hui avec les services compétents, une quarantaine d'appartements qui pourraient se retrouver à nouveau libres suite à la commission qui se tiendrait au premier semestre 2016, donc en 2017 on aurait réhabilité ces appartements. La Villa Del Sol permettrait, cette année-là, d'avoir près de 70 à 80 appartements. Ensuite, une commission d'attribution pourrait se tenir en fin 2017 avec les livraisons attendues du Stella et également, bien évidemment, surtout, en termes quantitatifs mais pas uniquement, la livraison de L'Engelin.

L'on constate que l'année 2016 permettra d'être certainement en ligne, voire au-delà des 70, 80 appartements estimés nécessaires annuellement. Sur l'année 2017, on peut s'y retrouver avec justement les quelques opérations que j'ai évoquées et les derniers appartements de restitution auxquels seraient ajoutés un certain nombre d'autres appartements non encore réhabilités par l'Administration des Domaines.

Grâce à la mise en œuvre de ce nouveau logiciel, grâce aux équipes que nous avons renforcées et grâce au fait que nous sommes tous mobilisés pour livrer ces appartements dans les meilleurs délais, on devrait avoir, rien qu'avec les appartements qui sont restitués auxquels on ajouterait les appartements réhabilités, en 2017, pas loin à nouveau des 70 ou 80 appartements.

En 2018, on se retrouve avec ces livraisons et notamment L'Engelin.

Donc, il n'y a pas à attendre de manque spectaculaire, dramatique, sur les années 2016, 2017, au contraire, tous les efforts ont été faits par les services pour arriver à livrer autour de a minima, 70 appartements, maxima, peut-être 100 ou 110 appartements, en attendant, bien évidemment, L'Engelin et à une échéance un peu plus lointaine, Testimonio II.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur CLERISSI, je vous en prie.

**M. Philippe CLERISSI.-** Merci, Monsieur le Président.

Cela dit, je rappelle qu'à l'époque c'est la réflexion sur le repositionnement du futur hôpital qui avait obéré le projet. A l'origine, Stella devait comporter 120 appartements pour l'Etat. Aujourd'hui, avec les duplex, puisque le projet a changé, combien y a-t-il d'appartements en tout sur ce projet ? L'Etat souhaite récupérer, *a priori*, une quarantaine d'appartements, alors combien en reste-il pour le promoteur ?

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Ecoutez, je ne saurais vous dire précisément combien il reste pour le promoteur. Tout ce que je sais c'est qu'aujourd'hui, nous, nous anticipons. Là encore, limite basse, une trentaine, limite supérieure, une quarantaine d'appartements qui pourraient être acquis par l'Etat et réajustés en fonction des besoins que nous exprimerions ensemble, vous, nous et en coopération avec le promoteur pour nous assurer que les prestations restent de qualité et que les délais sont respectés.

**M. Philippe CLERISSI.-** Si vous pouvez juste nous passer l'information la prochaine fois...

**M. le Président.-** ... Pour les grands travaux le 5 novembre prochain.

**M. Philippe CLERISSI.-** Voilà.

**M. le Président.-** Docteur CUCCHI.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je dois quand même féliciter Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie pour sa laborieuse explication, vous êtes meilleur lorsque vous croyez à ce que vous dites, vraiment...

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-...* Surtout que je



suis un peu fatigué ce soir, mais je crois à ce que je dis, comme toujours.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Moi j'aime bien lorsque le Gouvernement et le Conseil National ont une certaine cohérence. Or, nous nous étions accordés sur le fait qu'il fallait – et on commençait à faire cela avec L'Engelin et on l'avait tous salué en espérant que cela continue – essayer de faire des logements qui soient le plus fonctionnels possible. Or, sur les F2, certes il peut y avoir de jeunes célibataires sportifs, mais il pourrait aussi y avoir des personnes un peu plus âgées et que je sache, à l'heure actuelle, on ne laisse pas les gens choisir leur appartement. Alors si vous me dites que la volonté du Gouvernement est de livrer des duplex avec une spécificité assez marquée, je ne peux pas vous suivre. Sur ce premier point, c'est clair, je suis formellement opposé au fait qu'on fasse des duplex. J'ai les plans, je les tiens à la disposition de ceux qui veulent les voir. Ce sont des appartements qui sont faits pour des célibataires, d'un certain standing, qui les accepteraient sur une courte durée. Ils ne sont pas appropriés à des personnes qui risquent d'avoir des enfants, ni même à des personnes âgées, des couples. Le promoteur ne les a pas édifiés dans ces objectifs, il faut être clair. Si on se met d'accord sur un « plan B » et qu'on refait le projet, c'est ce que je disais tout à l'heure... Si vous me dites que le projet est livré dans les délais alors même qu'il n'a pas fait l'objet de modifications, encore heureux... Le privé livre habituellement dans les délais, ce n'est pas l'Etat. Par contre, si on doit acheter des appartements, Monsieur le Conseiller – je vais démontrer que vous avez tort, si on me laisse quelques secondes de plus – à vous écouter, il n'y en a vraiment pas besoin, voire même de trop ! Je répète ce que j'ai déjà dit en 2013, en 2014 – mais peut-être qu'au bout d'un moment vous l'oubliez – il y aura encore de la pénurie et vous verrez que vos calculs sont faux parce que vous comptez deux fois les appartements. Parce que ceux qui ont été libérés d'un côté pour aller vers l'autre, il ne faut pas les recompter, il faut simplement compter les demandes en plus. Parce que ceux qui font un transfert d'un F2 vers un F3 pour répondre à leur besoin, le compte est zéro. Vous donnez une pièce de plus ou alors il faudrait compter en pièces et pas en appartements, c'est cela qui ne va pas dans votre démonstration.

Donc, je vous assure qu'avec les logements annoncés, on aurait été juste et sans ces logements on aurait été dans le besoin, c'est pour cela qu'on les avait demandés et c'est pour ces raisons que vous

aviez accepté. Il n'y a aucun intérêt à en faire pour rien...

*(Sonnerie).*

... ça c'est ma première intervention.

Ensuite, j'en ai une deuxième... Je vais me rassoier, Monsieur le Président... et je me relève...

*(Rires).*

Je voudrais quand même expliquer mon vote sur le chapitre 5...

**M. le Président.-** ... Bien sûr.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** ... donc, je ne peux pas voter en faveur de la ligne « Opérations Domaniales Intermédiaires », je ne peux que voter contre parce qu'il n'y a pas d'autre possibilité.

Par contre, sur l'opération L'Engelin où les choses avancent plutôt bien et sur l'école en particulier, je ne peux pas ne pas voter cette ligne. Donc cela tombe bien que la ligne concernant les opérations intermédiaires n'a pas été rectifiée parce que sinon j'aurais été embêté. Donc, je voterai cette ligne sachant que je m'inscris « symboliquement » négativement pour le résultat du Gouvernement sur les opérations intermédiaires. Pourquoi je voterai cette ligne ? En particulier pour l'école, parce que Monsieur le Président, en fait le projet de l'école avait déjà été acté au tout début de Stella et abandonné parce qu'il y avait une autre destination, on va dire, diplomatique, si vous voyez ce que je veux dire...

**M. le Président.-** Il y a cinq ans vous voulez dire ?

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Tout à fait.

Donc, sur ce projet Stella, parce que cela développe une école et parce que cela libère de la place qui me laisse présager que le Gouvernement va étudier sérieusement le projet Grand, voire très Grand Ida, étant donné qu'un des promoteurs de ce projet, est un grand défenseur...

**M. le Président.-** ... Un défenseur, pas un promoteur...

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** ... promoteur de l'idée.

**M. le Président.-** Ah oui, d'accord, mais c'est important aussi.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Si j'étais promoteur de ce projet, cela se saurait je pense.

*(Rires).*

Promoteur de l'idée, Monsieur le Président. Donc, je ne peux pas, évidemment, ne pas voter cette ligne et considérer l'idée du Gouvernement de créer une école là, dont on a besoin et que M. BARILARO appelle de ses vœux, comme autre chose, qu'un signe positif sur les réflexions que nous allons mener ensemble, comme vous l'avez dit, sur l'avenir du quartier Ida.

Merci, Monsieur le Président, veuillez m'excuser d'avoir débordé sur mon temps de parole.

**M. le Président.-** Mais je vous en prie.

Je vais passer la parole à Monsieur ROBINO.

**M. Christophe ROBINO.-** Merci, Monsieur le Président.

Ayant cédé une partie de ma parole au Docteur CUCCHI, je vais m'économiser quelques réflexions.

Je voudrais quand même venir en soutien de sa dernière proposition, je veux croire à la réalisation d'une école dans l'immeuble Stella, les prémisses du projet Grand Ida et je dois dire que j'ai été extrêmement séduit même par le très Grand Ida, par le projet qui nous a été présenté par la D.P.E.M., projet qui avait une vision très globale du quartier, sur la réorganisation du quartier.

J'avais, en fait, deux points. Je suis un peu inquiet de voir disparaître 9.500.000 € sur la ligne « Rénovation, Réhabilitation du Cap Fleuri », je sais qu'on a *a priori* réglé les problèmes administratifs, notamment les problèmes de permis de construire qui sont une sorte de saga un petit peu difficile à comprendre, sauf à y mêler les intérêts de la Mairie de Cap d'Ail. Une fois encore, j'aimerais quand même que vous nous précisiez le déroulé de ce projet parce que c'est pour nous quelque chose d'extrêmement important, cette reconstruction du Cap Fleuri.

Le deuxième point, j'ai peut-être raté quelques cours. Sur l'opération L'Engelin, je vois apparaître une dépense supplémentaire de 4.900.000 €, est-ce que cela correspond à une avance prise sur les travaux ou bien à des difficultés supplémentaires qui verraient le jour sur ce projet ? Auquel cas, du coup, je m'inquiétera.

**M. le Président.-** Je vous en prie, Madame le Conseiller.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Pour le Cap Fleuri, effectivement, il y a du retard. Je vous rappelle qu'on a eu des problèmes avec le dépôt du permis de construire à la Mairie de Cap d'Ail. Finalement, afin que le projet soit accepté, il a dû être modifié. Cela a nécessité un nouveau travail de la part des architectes et le nouveau permis a été déposé, et vient d'être délivré. Le délai pour le recours des tiers vient de se terminer.

**M. le Président.-** Oui, Monsieur le Conseiller VALERI.

**M. Stéphane VALERI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Juste quelques mots d'information dans la prolongation de l'intervention de Christophe ROBINO concernant le projet médical du Cap Fleuri, qui est très attendu et qui est très important pour nos aînés et pour la population toute entière de la Principauté. En effet, qui n'a pas, un jour, un parent, un grand-parent, qui a été ou qui va être dans ces institutions pour personnes âgées de notre pays ?

Nous avons, vous le savez, Monsieur ROBINO, ouvert, en 2010, 70 chambres de la Résidence « A QIétüdine ». C'était important d'avoir aussi à Monaco une résidence. Cela nous était demandé, et aujourd'hui il y a la possibilité de demeurer en Principauté si on est bien portant, parce que c'est une maison de retraite très peu médicalisée.

Le Centre Rainier III, c'était en 2013, 210 chambres ont été ouvertes dans ce Centre de Gérontologie Clinique, qui répond manifestement aux besoins de l'allongement de vie de notre population, puisqu'il est déjà plein après seulement deux années de fonctionnement.

Le Cap Fleuri, c'est la prochaine étape. Vous avez bien raison, le Gouvernement est totalement motivé

sur ce sujet et partage votre avis. Nous allons, dans un premier temps, raser le Cap Fleuri II, lorsque je dis « nous » c'est évidemment les équipes de Mme GRAMAGLIA, celle de mon Département et la direction du C.H.P.G. n'intervenant que sur le plan du projet médical, du nombre de chambres nécessaires et de l'affectation de ces chambres avec des lits plus ou moins médicalisés, répondant à toutes les pathologies de notre population âgée.

Ce que je voulais vous dire ce soir, c'est que c'est un projet très ambitieux à l'image de ce que nous souhaitons, de qualité pour nos aînés, mais aussi de dimension suffisante pour faire face aux prochaines décennies, avec le vieillissement de la population, grâce à l'allongement de la durée de vie dont on peut tous se réjouir et je veux croire aussi que ce n'est pas étranger à la qualité de la politique de santé de la Principauté. Nous allons donc reconstruire environ 80 chambres sur le Cap Fleuri II et lorsque ce chantier sera terminé – je pense à un délai de 4 ans – nous transférerons les pensionnaires actuellement du Cap Fleuri I dans ces chambres toutes individuelles du Cap II. En effet, comme pour le nouvel hôpital Princesse Grace, toutes les chambres du Cap Fleuri seront individuelles, comme d'ailleurs c'est déjà le cas pour le Centre Rainier III et pour A Qietüdine, et ensuite nous raserons le Cap Fleuri I et nous utiliserons le maximum de potentiel du terrain, car je crois qu'on serait bien avisé de penser, effectivement, à ceux qui pendant des décennies après vont nous succéder. Nous aurons besoin de plus en plus de lits, nous le savons, pour nos aînés. Nous utiliserons 100 % du potentiel de ce terrain, c'est-à-dire que nous reconstruirons 130 chambres de plus, individuelles, au Cap Fleuri I.

Nous aurons en tout, lorsque l'opération sera terminée – sachant que malheureusement, compte tenu des délais des chantiers, le transfert des pensionnaires, se fera sans doute à l'horizon 8 ou 9 ans – nous aurons 210 chambres de qualité, individuelles, au Cap Fleuri. A cette échéance, je crois qu'on pourra dire qu'on aura bien travaillé depuis A Qietüdine, en passant par le Centre Rainier III, pour la filière gérontologique de la Principauté, cher Docteur.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* En ce qui concerne L'Engelin, la précision est que les budgets prévisionnels 2015 avaient été établis en 2014 sur la base d'une procédure d'appel d'offres classique à partir d'un projet général. On a modifié cette procédure et cette nouvelle répartition résulte du nouveau planning qui a été fait

par l'entreprise générale et qui anticipe les travaux de soutènement ce qui nécessite une dépense plus importante de presque 5 M€.

**M. le Président.-** Parfait.

Sur ce sujet, le Docteur ROBINO et ensuite Monsieur POYET.

**M. Christophe ROBINO.-** Juste une réflexion, je pense qu'il est très important maintenant qu'on rattrape le retard si cela est possible, sur cette structure du Cap Fleuri. J'avais juste une remarque, je suis très sensible à la réalisation pour l'hôpital de chambres individuelles. Je pense que dans le cadre du Centre Rainier III, c'est effectivement pour des patients très âgés, très dépendants, un confort. Pour la Résidence du Cap Fleuri, je ne sais pas si vous avez mené une réflexion, mais il arrive parfois que ce soient des couples âgés qui intègrent ce genre de résidence et je crois qu'il faudrait prévoir la possibilité d'avoir des chambres communicantes, parce que c'est un peu dommage de séparer à ces âges-là Monsieur, Madame, dans une maison de retraite. Simplement une réflexion.

**M. le Président.-** Je vous en prie, Monsieur le Conseiller.

**M. Stéphane VALERI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Tout à fait, on a déjà dans tous nos établissements des chambres un peu plus grandes que d'autres et on l'a fait d'ailleurs à A Qietüdine. On peut répondre à cette demande lorsqu'un couple souhaite s'installer ensemble. On va l'installer dans des chambres plus grandes, mais on peut réfléchir aussi à votre suggestion d'imaginer, pour les futures constructions, des chambres communicantes. Merci de cette suggestion.

**M. Claude BOISSON.-** A l'hôpital, vous avez prévu des chambres plus grandes de façon à ce qu'en cas de besoin vous puissiez mettre deux lits alors qu'en fait elles ne sont équipées que d'un lit. Il suffit de faire la même chose.

**M. le Président.-** Restons sur le sujet du Cap Fleuri.

Monsieur POYET.

**M. Thierry POYET.-** Merci, Monsieur le Président.

Très rapidement parce que le Docteur CUCCHI n'a pas eu assez de deux fois trois minutes, donc je vais l'aider à compléter son propos et pour aller peut-être dans le sens des propos aussi de M. CASTELLINI.

Oui pour répondre aux besoins de logement mais notre volonté était aussi de créer cette « réserve » puisque, vous le savez, nous avons aussi un domaine immobilier à entretenir et à rénover, je pense en particulier aux Caroubiers, je pense à l'Herculis, je pense à des grandes surfaces et là on sort du besoin « normal ». On n'est pas sur un « plus » en termes de logements mais on a besoin de ces opérations tiroirs pour repartir. Là, malheureusement, ce que l'on voit arriver dans le futur c'est que nous n'avons pas cette capacité à traiter, d'où notre besoin fort juste et insistant d'essayer de faire au maximum, en tout cas cette partie.

La mobilité pourra, bien sûr, y contribuer mais c'est vraiment un point important parce qu'on a un grand besoin de logements.

J'adhère aux propos tenus sur le Grand Ida.

Merci.

**M. le Président.-** Merci.

La parole est à Monsieur PASQUIER.

**M. Bernard PASQUIER.-** Merci, Monsieur le Président.

Je ne peux pas me porter en faux avec mes collègues parce que je crois que ce qu'ils ont dit sont des choses sensées et en général très bien argumentées.

Ma question était plutôt : lorsque M. CUCCHI dit qu'il ne peut pas accepter, qu'il faut qu'il s'oppose à ce chapitre, l'impact de ce qu'il dit, c'est zéro, parce que de toute manière, même si nous étions 24 à nous opposer sur le même chapitre, cela ne changerait absolument rien. Nous avons deux choix dans cette Assemblée et je voudrais que les Monégasques le comprennent, c'est voter le budget à la fin ou ne pas le voter.

Alors, la discussion que nous avons ici, elle est très intéressante. Mais en fait le vote que l'on fait chapitre par chapitre, peut-être pouvez-vous nous l'expliquer, Monsieur le Président, mais cela sert à quoi exactement ?

**M. le Président.-** Je vous laisse libre de votre chute.  
Monsieur ALLAVENA.

**M. Jean-Charles ALLAVENA.-** Je voudrais revenir sur mes propos de jeudi dans ma déclaration de vote pour être peut-être un peu moins enthousiaste que certains collègues sur la question de l'école Stella. Oui, j'ai compris qu'il y a besoin d'une école dans ce quartier, oui, j'ai compris que c'était une anticipation d'Ida et nous sommes favorables au projet Ida, mais la question que j'ai posée jeudi et dont j'aimerais qu'on aborde aujourd'hui quelques éléments de réponse est : à quel prix ? Parce que, visiblement, le prix de cette école qui n'est pas la plus importante de Monaco en termes de surface ni en termes d'élèves est probablement le plus élevé qu'on aura payé pour une école. Donc, c'est une question qui mérite, à mon avis, de ne pas être évacuée trop vite.

L'autre point c'est une remarque, c'est sur la méthode et je ne sais pas si on peut faire mieux puisque l'idée de l'école nous a été proposée mi-juillet, je crois, dans une Commission Plénière d'Etude. Moi c'était la première fois que je la voyais, elle sera sans doute détaillée au mois de novembre dans la Commission Plénière d'Etude des grands travaux, mais en gros, on nous demande aujourd'hui de voter les yeux bandés en disant « c'est 55 M€ et c'est comme ça »... on n'a pas tellement d'éléments sur le projet et ce n'est pas ce soir qu'on les aura.

Donc, ce n'est pas un problème de défiance c'est un problème de méthode, de faire les choses un peu dans l'ordre... J'apprécierais avoir quelques éléments supplémentaires.

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-*

Le montant est de l'ordre de 50 M€ donc ça, c'est la raison de l'inscription budgétaire qui a été réalisée sur cette école, mais de par l'inscription elle-même et le montant, bien évidemment, n'oublions pas qu'il y aura une Commission de Placement des Fonds qui se réunira, à laquelle participent un certain nombre d'élus qui entérinera le principe, comme on le fait parfois pour des inscriptions budgétaires et parfois dans le cadre de certaines opérations qui sont prélevées sur le Fonds de Réserve Constitutionnel. Lors de cette

Commission de Placement des Fonds il pourra y avoir également des informations complémentaires qui sont fournies parallèlement à ce qui sera dit dans la Commission des Grands Travaux et un avis qui sera rendu sur la pertinence ou pas de réaliser cette opération.

Donc moi, je vous donne ce soir principalement une estimation du coût. Pour le reste, il est vrai que la procédure suivra son cours et qu'il y aura d'autres étapes avant que véritablement on décide de la réalisation du projet.

Maintenant, il y a également un certain nombre d'éléments qui sont plus techniques au niveau du Département de l'Intérieur. Mon collègue du Département de l'Intérieur peut vous donner, si vous êtes intéressés, quelques éléments du programme ou peut-être pouvons-nous les réserver à la Commission des Grands Travaux du mois de novembre où vous aurez toutes les informations plus pratiques concernant cette école.

**M. Jean-Charles ALLAVENA.-** Si j'ai bien compris vous me dites à peu près ce que j'ai dit, c'est-à-dire qu'on n'a pas les éléments pour voter, on les aura dans les différentes réunions qui suivent et on pourra toujours décider de ne pas dépenser le budget.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je vous donne mon sentiment. Ida on en parle depuis des années, c'est presque une invocation abstraite. Le Gouvernement a essayé d'avancer sur Ida en relogant le F.A.R., en achetant les deux villas qui sont autour et en trouvant une solution pour l'école. Si on ne met pas l'école au Stella, l'école va empoisonner Ida, elle va rester sur Ida, elle va empêcher de faire les plans d'Ida, elle va fermer la discussion que le Gouvernement souhaite avoir avec vous, à savoir s'il faut faire un très très grand Ida ou un moyen Ida... Débarrassons-nous du sujet école puisqu'on a une possibilité qui est en plus très bien placée dans le quartier.

**M. le Président.-** Oui, Monsieur ALLAVENA.

**M. Jean-Charles ALLAVENA.-** Je n'ai pas dit une seconde que j'étais contre le projet de l'école et encore moins, vous le savez, que je n'appréciais pas les efforts d'écoute que vous avez faits sur Ida parce que je le redis, si on en est aujourd'hui à examiner le projet très grand Ida, c'est bien parce que les Conseillers

Nationaux, depuis le jour où ils ont été élus, ont « bousculé » le Gouvernement pour partir du micro Ida, passer par le moyen, le grand et aujourd'hui réfléchir correctement au très grand.

Donc, je souscris avec enthousiasme à cette démarche, je partage le travail de Jean-Michel CUCCHI et de sa Commission du Logement. Je dis simplement que la solution que vous proposez ne me déplaît pas sur le concept, je pense simplement qu'en tant qu'élus, il est de bon goût, et ce n'est pas parce que les budgets sont bénéficiaires, qu'on s'interroge sur la dépense publique et dire que même si l'école est nécessaire, on est sans doute en train de la surpayer pour des raisons « X » et « Y » et c'est de la stratégie globale. C'est pour cela que c'est acceptable mais je pense qu'il est logique de faire état de cette réserve qui *a priori* est la seule dans le cadre de ce projet.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur BURINI.

**M. Marc BURINI.-** Je n'ai pas très bien compris, Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie, le rôle du Fonds de Réserve Constitutionnel dans ce projet...

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* ... Le Fonds de Réserve Constitutionnel n'a aucun rôle. La Commission de Placement des Fonds, oui. On se réunit en Commission de Placement des Fonds également pour évoquer ensemble des dépenses qui sont des dépenses, par exemple, réalisées par le budget, comme des préemptions. Lorsqu'on a des préemptions d'appartements, il peut y avoir des opérations qui sont effectuées et qui se régularisent, lorsqu'il n'y a plus de crédits budgétaires inscrits, des opérations qui ont été effectuées avec le Fonds de Réserve Constitutionnel et ensuite le budget rembourse. Mais il y a également un certain nombre d'opérations de préemption qui sont prélevées sur des crédits du budget et qui sont évoquées dans le cadre des Commissions de Placement des Fonds. Et ce dossier-là n'a rien à voir avec le Fonds de Réserve Constitutionnel, j'insiste bien là-dessus, mais sera évoqué également à l'instar des acquisitions de logements par le budget en Commission de Placement des Fonds.

**M. Marc BURINI.-** Parce qu'il me semblait que c'était un problème budgétaire à 100 %.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.*- Une fois encore, vous acceptez le principe qui a été proposé lors du dépôt du Budget Rectificatif de transformer l'inscription qui était « Rachat au Fonds de Réserve Constitutionnel » donc, de profiter d'un certain nombre d'excédents de recettes pour régulariser certaines opérations en acquisition immobilière et donc permettre la réalisation de cette école.

Disons qu'il n'y a pas de confusion possible, la réalisation de l'école, je ne propose pas ce soir que ce soit sur des crédits du Fonds de Réserve Constitutionnel qu'elle soit effectuée.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur ROBINO.

**M. Christophe ROBINO.-** Je vais déroger un peu à la règle je vais parler d'une ligne qui n'est pas modifiée, simplement pour saluer les efforts faits par le Département des Affaires Sociales et de la Santé et le Département des Finances et de l'Economie qui tous les ans nous permettent de maintenir le C.H.P.G. à niveau par l'attribution de crédits, je crois que c'est vraiment important de le dire et de le redire. L'hôpital est vieillissant, il est urgent d'en construire un nouveau, les délais sont pour autant incompressibles et il est important, chaque année, de faire des travaux de modernisation, de rénovation, d'équipement, et cette subvention tous les ans nous permet de les mener à bien, donc encore une fois je souhaiterais en souligner l'importance.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.*- Peut-être sans préempter des discussions que l'on aura sur un autre sujet, je pense que Monsieur CLERISSI, s'il en trouve l'occasion, abordera la question du Centre Commercial de Fontvieille, mais je voulais également saluer, la coopération qui est la nôtre, sur ce dossier où de la même manière il est important, indispensable, essentiel, que des crédits soient dégagés pour maintenir le niveau de qualité et des prestations du C.H.P.G., dans l'attente de la livraison du nouveau C.H.P.G..

Il est aussi indispensable, essentiel et important que des travaux de rénovation et d'entretien du Centre Commercial de Fontvieille soient réalisés dans les mois et les années qui viennent dans l'attente, bien évidemment, que les travaux plus significatifs de rénovation soient engagés. Donc, vous verrez des

premières actions concrètes et on les avait évoquées avec M. CLERISSI, et lorsque le Ministre d'Etat, moi-même et d'autres membres de l'administration sommes allés sur place pour se rendre compte de quelques améliorations qui pouvaient être effectuées dans un temps assez rapide. En effet, il devrait y avoir, d'ici les fêtes de fin d'année, un certain nombre de travaux qui sont engagés en termes d'éclairage, de signalétique, de rafraîchissement, et qui seront poursuivis dans les mois et les années qui viennent.

C'est un parallèle qui est peut-être original : d'un côté le C.H.P.G. et de l'autre le Centre Commercial de Fontvieille, mais le raisonnement est le même en tout cas. C'est d'arriver à un objet qui est un nouvel équipement moderne et performant mais sans pour autant le laisser se dégrader dans l'intervalle.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur ROBINO, je vous en prie.

**M. Christophe ROBINO.-** Juste pour un petit commentaire si je peux me permettre, je trouve le parallèle osé parce que je n'ai jamais fait de l'activité médicale une activité commerciale, mais bon....

**M. le Président.-** Les médecins vivent quand même de l'activité médicale, rassurez-vous ?

*(Rires).*

**M. le Président.-** D'accord, c'est juste pour nous rassurer...

D'ailleurs, Docteur ROBILLON vous avez la parole.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Merci, Monsieur le Président, je confirme.

Je voulais rebondir sur ce que Marc BURINI vient de dire, c'est ce qui me fait vouloir réagir, je ne comprends pas du tout en quoi la Commission de Placement des Fonds intervient là-dedans. Ça c'est la première question, vous avez répondu, on verra à l'usage mais je suis assez d'accord avec Marc BURINI, je ne vois vraiment pas ce qu'elle fait là-dedans.

En ce qui concerne l'opération de la future école, je suis absolument favorable pour créer une deuxième école à la Condamine, enfin un petit peu plus haut. Toutefois, quelques imprécisions demeurent. A un

moment donné, nous étions partis sur 100 M€ ou 110 M€ qu'on paierait moitié maintenant, moitié l'année prochaine si j'ai bien compris. Donc, c'est quand même une école qui va coûter entre 100 M€ et 110 M€, vous me détrompez tout à l'heure si besoin parce qu'il est important de le savoir. On arrive à des sommes aussi importantes parce qu'il est vrai qu'il y avait l'école, le soubassement...

**M. le Ministre d'Etat.-** ... Et les bureaux !

**M. Jean-François ROBILLON.-** ... et les bureaux, mais moi je disais globalement... j'avais bien compris, 50 M€ cette année qui vont être destinés à cette école et 50 M€ l'année prochaine que l'on va dépenser pour des bureaux, un soubassement, etc...

**M. le Président.-**... Et la partie logements, je pense.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Et non, cette partie-là c'est encore autre chose, Monsieur le Président, c'est encore autre chose. C'est là où je voulais en venir. On avait déjà ébauché la question avec Jean-Charles ALLAVENA, il est vrai qu'à l'époque où l'on devait acheter les Agaves II, rappelez-vous, il y en a quelques-uns ici qui étaient déjà présents, de mémoire on devait avoir 150 ou 160 appartements pour 180 M€, 200 M€... un peu moins de 200 M€, le seul problème c'est que le promoteur voulait une garantie pour avoir Testimonio pour 450 M€ en cas de dédit. Mais, je voulais simplement me rapprocher de ce que MM. ALLAVENA et BURINI ont dit, c'est que, bien sûr qu'on a besoin d'une école mais cela commence à faire très cher parce que les appartements que vous pensiez être compris dans cette enveloppe-là, ils sont en plus !

**M. le Président.-** Je vous remercie de réponse.

C'est sur ce sujet, Monsieur PASQUIER ? Je vous en prie.

**M. Bernard PASQUIER.-** Merci, Monsieur le Président.

Je ne vais pas répéter ce que vient de dire mon collègue ROBILLON, mais je suis aussi d'accord avec ce qu'il a dit. Ce qu'il faudrait quand même expliquer aux Monégasques c'est qu'en faisant une inscription sur le siège comme vous l'avez fait de 55 M€ pour

cette école, ce qui se passe c'est que vous avez, avant, prévu des rachats au Fonds de Réserve Constitutionnel d'appartements qui ont été achetés au cours de l'année par le Fonds de Réserve Constitutionnel avec l'idée, et malheureusement elle ne s'est pas mise en action, l'idée qui était de les racheter. Donc vous avez fait en fait 55 M€ d'achat et moi mon calcul est le suivant : donc, le déficit cette année en fait, enfin le surplus de 5 M€ c'est un déficit de 40 ou 50 M€ puisqu'il y avait 55 M€. Le vrai résultat de cette année c'est 50 M€ de déficit auxquels, d'accord, on va enlever la provision de l'hôpital donc on va maintenant rajouter de nouveau les 40 M€. Mais ce que je voulais souligner, c'est que, comment voulez-vous que les Monégasques comprennent quelque chose à tout ça...

**M. le Ministre d'Etat.-** L'excédent budgétaire, aujourd'hui, au moment où je vous parle est de 204 M€... l'excédent budgétaire ! Donc, ne parlez pas de déficit ! C'est un rêve ou un cauchemar le déficit ! Aujourd'hui l'excédent budgétaire est de 204 M€...

**M. le Président.-** ...ça vient de sortir.

**M. le Ministre d'Etat.-** Ça vient de sortir et Monsieur le Président a eu la primeur de l'information.

**M. le Président.-** Tout à fait et l'année n'est pas terminée.

**M. le Ministre d'Etat.-** Et l'année n'est pas terminée donc c'est vrai que l'on peut toujours avoir deux mois catastrophiques.... mais c'est complètement exclu. Donc ne parlez pas de 50 M€ de déficit, Monsieur PASQUIER.

**M. le Président.-** Bien sûr, je vais vous donner la parole, mais même moi et Dieu sait que la matière financière et les finances publiques nous intéressent tous les deux, même si nous ne siégeons pas sur les mêmes bancs, je n'ai pas très bien compris ce que vous vouliez dire. Si vous pouviez préciser vos propos...

**M. Bernard PASQUIER.-** Je le ferai avec grand plaisir.

Puisque vous avez proposé un Budget Rectificatif qui était en excédent de 5 M€, après avoir racheté la

dalle de l'école, cette dalle qui elle-même remplace une opération qui était prévue auparavant, à savoir de racheter les appartements que le Fonds de Réserve Constitutionnel a achetés sur son propre compte. Moi je veux bien vous croire, Monsieur le Ministre, tant mieux, mais pourquoi on ne fait pas les deux alors, pourquoi vous ne rachetez pas....

*(Le Ministre intervient hors micro, inaudible).*

**M. le Président.-** Au moment de la clôture, Monsieur PASQUIER.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Soyez patient, Monsieur PASQUIER.

*(Plusieurs personnes parlent en même temps, inaudible).*

**M. Bernard PASQUIER.-** .... Moi, je suis contre « plomber » le Fonds de Réserve Constitutionnel avec des appartements domaniaux. Ce n'est pas son rôle, voilà mon propos.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Nous rachèterons tout ce que nous pourrons. L'année dernière, à la même époque, l'excédent était de 212 M€, il est, comme l'a dit le Ministre d'Etat, aujourd'hui de 203 M€ ou 204 M€ ; on est donc à des niveaux comparables avec celui de l'an passé qui nous avait permis, vous vous en souvenez, de significativement alléger la détention par le Fonds de Réserve Constitutionnel d'un certain nombre d'immeubles et d'appartements en utilisant les excédents budgétaires constatés, mais constatés en fin d'année.

Il convient de dire que là encore, pour que la technique budgétaire soit claire pour tous, l'année des recettes s'arrête le 31 décembre, l'année des dépenses, elle, continue quelques mois de plus. Donc, il y aura, comme c'est de coutume, sur les mois de janvier et février, des dépenses qui seront réalisées au titre de l'exercice 2015 sans qu'il n'y ait aucune recette qui vienne en compensation. Donc, on doit s'attendre à ce que mécaniquement cet excédent, et ce niveau qui peut paraître très important aujourd'hui, soit diminué de toutes les dépenses qui devront être constatées au titre des travaux engagés sur le budget 2015.

Mais, ceci étant, je pense une fois encore, sauf à ce que les deux ou trois derniers mois de l'année soient particulièrement mauvais et rien n'incite à penser que ce soit le cas, nous aurons donc de quoi réaliser un certain nombre de rachats au Fonds de Réserve Constitutionnel.

Cela me permet de remonter un peu aux autres points que vous évoquez. Lorsque la Commission de Placement des Fonds se réunit, elle examine un certain nombre de dépenses qui sont pour certaines inscrites au budget, une fois encore lorsque nous réalisons des préemptions, vous votez une ligne budgétaire chaque année qui concerne des montants de plusieurs millions d'euros et qui permettent à l'Etat pendant un certain nombre de mois d'acquérir des appartements. A chaque fois, ces préemptions sont évoquées, sont présentées en Commission de Placement des Fonds, des questions peuvent être adressées par les membres de la commission au premier chef desquels vous, les Conseillers Nationaux, pour obtenir des éléments de la part des services du Gouvernement. Il y a également un représentant de l'Administration des Domaines, le Contrôleur Général des Dépenses, et tout le monde est amené à s'exprimer sur la pertinence de ces dépenses. Il en sera de même dans le cadre de cette ligne budgétaire si elle est votée dans le cadre du Budget Rectificatif, qui concerne le projet d'école au Stella.

Je tiens à redire et je dissiperai, là encore, peut-être une confusion mais c'est sans doute que je n'avais pas été suffisamment clair sur ce point et je m'en excuse, que le coût est bien de l'ordre de 50 M€, toutefois la dépense pourrait être du double. Donc, le chiffre que vous évoquez de 100 M€ n'est pas un chiffre totalement absurde, loin de là, mais parce que nous acquérons au total plus de 6.000 mètres carrés et la moitié environ de ces 6.000 mètres carrés seront consacrés à un usage de bureaux.

Donc, vous avez véritablement une dépense qui est une dépense que je considère plutôt comme budgétaire, c'est l'objet de l'inscription pour cette acquisition et la réalisation à vocation sociale et d'intérêt national, pour la concrétisation de ce projet d'école au Stella et puis, l'acquisition de bureaux qui, eux, devraient faire l'objet – et, une fois encore, cela fera l'objet de discussions dans le cadre de la Commission de Placement des Fonds – d'inscriptions non pas pour 50 M€ en 2016, mais d'inscriptions sur 2016, 2017 et probablement 2018 au Fonds de Réserve Constitutionnel, puisque les surfaces de bureaux, ce sont des surfaces à vocation commerciale qui dégagent des recettes et des revenus pour l'Etat et ainsi que



nous en avons convenu ensemble depuis un certain nombre d'années, lorsque ce sont des immeubles de rapport ou lorsque ce sont des bureaux, on peut considérer qu'il y a une justification d'inscrire les dépenses correspondantes au « débit », si j'ose dire, du Fonds de Réserve Constitutionnel.

Mais, concernant le budget, l'école c'est 50 M€, 55 M€, c'est l'inscription qui a été réalisée et c'est une inscription budgétaire. L'école ne coûtera pas 100 M€.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur ROBILLON et ensuite je passe la parole à Monsieur CROVETTO sur ce sujet.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Je pense que certains de mes collègues avaient sans doute oublié la présentation qui a été faite au départ. Nous ne sommes pas sur 50 M€ net. On va, d'une manière ou d'une autre avoir le double d'investissement pour cette construction, sachant que, je le rappelle, il y a quelques années, on devait faire des appartements, un socle, etc... pour l'ordre de 150 M€. 220 appartements pour 150 M€.

C'était une information afin que mes collègues soient au courant. Je vous fais profiter de mon « expérience ». Vous votez 50 M€ mais on va aller beaucoup plus loin, d'une manière ou de l'autre, que ce soit budgétaire ou Fonds de Réserve Constitutionnel.

**M. le Président.-** Bien.

La parole est à Monsieur CROVETTO.

**M. Thierry CROVETTO.-** Je voulais intervenir globalement sur le chapitre 5 où je suis un petit peu gêné, pour deux raisons au moins.

La première c'est effectivement l'inscription des 55 M€ pour l'école. Clairement nous sommes pour cette école, clairement nous sommes pour cette école dans le quartier, mais je suis gêné de devoir voter une ligne sans avoir les détails en face. C'est une somme conséquente et il est vrai que c'est problématique.

La deuxième chose qui me gêne dans ce chapitre 5, c'est une ligne qui n'est pas rectifiée et j'aurais préféré qu'elle le soit, c'est pour les opérations intermédiaires. Clairement le compte n'y est pas

aujourd'hui. Vous nous dites qu'il y aura des solutions, mais moi, aujourd'hui, je n'ai pas de détail concret. Et « chat échaudé craint l'eau froide ». Pour l'instant, nous n'avons aucune information, que ce soit sur les délais, que ce soit sur le coût.

Vous nous dites qu'il n'y a pas de pénurie, il y a et il y aura pénurie. Il n'y a qu'à regarder les résultats des commissions d'attribution. Je pense que nous n'avons pas non plus cette réserve domaniale de transition qui permettra de rénover les immeubles de première génération. Donc, il y aura doublement pénurie je pense.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur POYET.

**M. Thierry POYET.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais continuer, effectivement, la discussion sur la partie Stella.

Dire ce soir qu'on souhaite une école dans le quartier, vous l'avez compris, bien sûr que oui. Est-ce qu'il faut accroître le parc immobilier domaniale ? Bien sûr que oui. Est-ce qu'on souhaite des bureaux ? Bien sûr que oui... Bref, tout cela paraît positif. Le budget en plus permet d'une manière ou d'une autre, que ce soit au budget ou bien que ce soit au Fonds de Réserve Constitutionnel, de payer cette opération... parfait, même si effectivement – et je rejoins la position du Docteur ROBILLON – cela va s'étaler dans le temps mais, pour autant, quel est le vrai prix de l'opération ? Finalement, est-ce que c'est le prix à payer pour avoir tout cela ?

Je pense que ce n'est pas parce que nous avons l'argent, nous avons le budget, qu'il faut se permettre de dépenser – j'ai envie de dire et excusez-moi, Monsieur le Ministre – un peu n'importe comment. Ne prenez pas cela comme une attaque contre le Gouvernement. En tout cas de notre point de vue, de mon point de vue, il y a vraiment besoin d'avoir ce côté rationnel par rapport à l'opération. Oui, elle est souhaitée mais pas dans n'importe quelles conditions, il faut vraiment aller au fond.

Alors, je rejoins les propos de mon collègue Thierry CROVETTO, nous n'avons pas les détails de l'opération, vivement les prochaines opérations que l'on aura sur le Budget Primitif qui nous permettra de discuter de toute cette partie-là et rentrer dans le détail, mais assurément, c'est un sujet qui est gênant.

**M. le Président.-** Merci.

Mes chers collègues il est 20 heures 15, nous avons eu 3 heures 15 de débats très enrichissants, très intéressants, mais il faut que nous terminions la Section 7. Il nous reste les Dépenses Ordinaires où il y a peu de lignes rectifiées et ensuite les Interventions publiques. Donc, il faut que nous terminions ce soir. Moi, vous savez que je n'ai pas de problème pour me coucher tard... je vous demanderai donc d'être concis, précis et rapides. Merci.

Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Vous savez que la Section représente une partie importante du budget, donc il ne faut pas la négliger.

**M. le Président.-** Absolument.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** ... j'ai fait un rapide calcul. 6.000 mètres carrés 100 M€, cela fait quand même pratiquement 17.000 € le mètre, plus cher que la dalle de l'extension en mer. On paye quand même très cher la partie la moins noble de l'opération et j'espère qu'à ce tarif-là, on pourra négocier sur les appartements qu'on achète d'avoir ceux qui ont la vue et au dernier étage. Parce que 17.000 € le mètre carré je trouve que cela fait cher pour les appartements les plus bas et surtout au rez-de-chaussée. Je conçois qu'il soit important de l'acheter et tout ce qu'il y a derrière... mais bon ! Je pense que l'Etat devrait quand même essayer de négocier au mieux parce que là je trouve que les tarifs sont particulièrement élevés. C'est plus cher que tout ce qu'on a acheté récemment, qu'on a voté.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* On n'achète pas le foncier et on achète, j'allais dire, quasiment un produit clef en main avec, notamment au niveau des bureaux, des prestations qui seront de très haut niveau et des tarifs qui pourront être largement les tarifs qu'on évoquait avec M. CLERISSI tout à l'heure pour les locations des immeubles à usage de bureaux.

Donc, on a là encore, entre 3.000 et 3.500 mètres carrés qui seront dévolus à l'école. Le calcul hors taxes était un petit peu inférieur. On a arrondi les chiffres dans la discussion mais le tarif hors taxes qui

avait été évoqué nous faisait arriver plutôt entre 14.500 € et 15.000 € T.T.C. le mètre carré. Nous étions plutôt autour de 13.600 € je crois au mètre carré.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Je n'ai pas dit que je ne comprenais pas l'achat. Je pense que si on doit globaliser en achetant autre chose, il faut essayer que ce que l'on va acheter à des étages un peu plus élevés, le tarif reste constant au mètre carré ou acceptable, parce que sinon les tarifs vont s'envoler jusqu'à combien ?

**M. le Président.-** Monsieur ALLAVENA sur ce sujet. Docteur RIT, je ne vous ai pas oublié.

**M. Jean-Charles ALLAVENA.-** Pour une réflexion, parce que Monsieur le Conseiller, vous venez de parler de prestations haut de gamme etc... mais j'avais retenu d'une discussion précédente que les locaux étaient livrés et qu'on allait avoir un surcoût d'aménagement de ces locaux. Donc est-ce que cela a changé par rapport à...

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Pour l'école, pas pour les bureaux. Je parlais des bureaux et donc du rendement que l'on était en droit d'attendre sur les surfaces de bureaux de par leur localisation qui est quand même très centrale et les fonctionnalités qui seront proposées.

**M. Jean-Charles ALLAVENA.-** D'accord, donc on ne sait pas. Sur l'école, l'ordre de grandeur des aménagements, je crois qu'ils représentent 15 % ? 20 %, les standards ?

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* L'ordre de grandeur des aménagements je pense que ce sera entre 5 M€ et 10 M€...

**M. Jean-Charles ALLAVENA.-** ... donc, entre 10 % et 15 % ?

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Oui, probablement, de mémoire. Il faut encore en revanche, comme le

mentionnait à juste titre le Docteur CUCCHI, envisager une discussion ou une négociation globale qui pourra, éventuellement, le cas échéant, comporter un volet logements que l'on a déjà évoqué à plusieurs reprises ce soir.

**M. le Président.-** Merci.

La parole est au Docteur RIT.

**M. Jacques RIT.-** Merci, Monsieur le Président.

Il s'agit d'une question à nouveau sur la ligne « Maintien à niveau C.H.P.G ».

Un petit point d'étape avec le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé, concernant la dernière réserve foncière du C.H.P.G., donc, le lieu est identifié pour vous et sur les projets en cours à ce niveau.

**M. Stéphane VALERI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Oui, Docteur, sous le contrôle pour la partie bien sûr travaux de Mme GRAMAGLIA, mais en ce qui concerne le projet médical, vous savez que la prochaine étape, la prochaine avancée pour notre hôpital c'est la livraison au début de l'année 2016 du Bloc « C » des Tamaris, qui va nous permettre de délocaliser un certain nombre de consultations externes, notamment de notre hôpital et de dégager des surfaces au sein du C.H.P.G., plus particulièrement pour aménager un service important de dialyse qui a besoin d'être agrandi et modernisé et créer un service de lits de soins palliatifs. Demain sans doute aussi, pour servir d'opération tiroir, je pense à la pneumologie, je pense bien évidemment à l'orthopédie que vous connaissez bien, qui ont besoin aussi d'être modernisés avant la livraison du futur hôpital. Vous savez que Tamaris c'est aussi l'unité de bilan, donc pour faire des checkups complets parce que cette demande est réelle et de plus en plus importante.

Il reste pour autant un objectif qui vous est cher, qui nous est cher Docteur, c'est la délocalisation, vous connaissez bien le sujet, de la consultation du service d'orthopédie, afin que l'on puisse avoir un aménagement nouveau, beaucoup plus vaste, correspondant à nos besoins, pour un service d'excellence d'accueil en matière d'urgences à l'hôpital, actuellement voisine des consultations d'orthopédie.

Pour cela nous avons demandé de pouvoir utiliser cette fameuse dernière réserve foncière dont vous parlez qui se situe, pour ceux qui ne sont pas des spécialistes des questions hospitalières, entre Tamaris et la nouvelle cafétéria agrandie de notre Centre Hospitalier Princesse Grace.

Nous avons souhaité que des études soient menées pour connaître la capacité de construction de cette extension. Je sais que tout récemment on a eu des éléments de réponse du côté de Mme GRAMAGLIA et de son Service des Travaux Publics. Je ne sais pas si Mme GRAMAGLIA a quelques informations sur le siège à nous livrer sur ce projet d'extension qui je crois est possible. Mais maintenant, on s'interroge sur la dimension de cette extension, sur le nombre d'étages, car il ne faut pas se rater, pour les 10 ou 12 prochaines années, si on compte la livraison future de toutes les opérations du nouvel hôpital. Il ne faut pas se tromper, c'est notre dernière foncière. Donc nous réfléchissons très activement, mais aussi très attentivement pour l'utiliser du mieux possible dans son potentiel maximum.

Je ne sais pas si ma collègue a quelque chose à ajouter sur ce projet d'extension de l'hôpital, sur la dernière réserve foncière entre la cafétéria et Tamaris ?

Donc, des études sont en cours et on m'a dit qu'elles étaient sur le point d'être communiquées, Madame GRAMAGLIA ?

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* On sera prêt pour la Commission Plénière d'Étude des Grands Travaux.

**M. Jacques RIT.-** Je vous remercie pour la précision de la réponse.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Juste une petite remarque pour souligner que vous auriez dû prendre le deuxième bloc des Tamaris.

**M. le Président.-** Monsieur CLERISSI.

**M. Philippe CLERISSI.-** Merci, Monsieur le Président.

C'est sur un autre sujet, cela concerne la micro-crèche qui est prévue à Odéon dans la partie des

locaux laissés vides par un contribuable qui n'a pas souhaité donner suite. Est-ce que la Mairie aura un loyer préférentiel en ce qui concerne cette micro-crèche ou est-ce qu'il sera aligné sur les loyers tels qu'ils se pratiquent pour les locaux à usage de bureaux ?

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Vous allez un peu vite en besogne. Je crois qu'il y a un intérêt mais il n'y a pas, pour l'instant, de décision d'attribuer les locaux vacants à qui que ce soit, je crois qu'il y a eu des visites qui ont été effectuées et dans tous les cas de figure ceux-ci peuvent faire aussi l'objet d'échanges avec la représentation nationale pour que vous disposiez de tous les éléments même si, là encore, on ne peut qu'être favorable à cette opération si elle se réalise. Il est clair que les loyers ne seront pas du même ordre que les loyers commerciaux compte tenu que ce n'est pas une activité à vocation commerciale du même titre que ceux qui se sont retrouvés tributaires.

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'autres intervention, je mets donc ce chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Dix abstentions.

Votes pour ? Onze votes pour.

Le chapitre 5 est adopté.

*Adopté ;*

*M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, Marc BURINI, Thierry CROVETTO, Alain FICINI, Laurent NOUVION, Thierry POYET, Jacques RIT, Mmes Valérie ROSSI, et M. Christophe STEINER, s'abstiennent ; MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Philippe CLERISSI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, MM. Bernard PASQUIER, Jean-François ROBILLON, Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et M. Pierre SVARA, votent pour ; Mme Sophie LAVAGNA, est absente de l'hémicycle).*

### M. le Secrétaire Général.-

#### Chap. 6 - EQUIPEMENT CULTUREL ET DIVERS

706.903	- Extension Musée des Traditions.....	1.250.000
706.904	- Travaux Nouvelle Aile Palais.....	10.000.000
706.905	- Entrée - Ville Jardin Exotique .....	21.000.000
706.919	- Yacht Club .....	2.700.000
706.937	- Acquisitions d'œuvres d'art.....	350.900
706.960	- Grimaldi Forum .....	9.131.700
706.9601	- Grimaldi Forum Travaux décoration .....	1.300.000
706.961	- Rénovation C.C.A.M.....	850.000
706.970	- Décoration urbaine.....	205.000
706.975	- Reboisement .....	357.000
		47.144.600

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

## Chap. 7 - EQUIPEMENT SPORTIF

707.9141 - Stade Louis II .....	1.727.000
707.9145 - Réhabilitation Stade Louis II.....	2.181.000
707.9146 - Gros travaux Stade Louis II.....	3.110.000
707.970 - Stade Nautique Rainier III.....	410.500
707.992 - Investissements Grand Prix Auto. ....	2.287.200
707.994 - Extension quai Albert I <sup>er</sup> .....	23.367.000
	<u>33.082.700</u>

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CLERISSI.

**M. Philippe CLERISSI.-** Merci, Monsieur le Président.

Au sujet du Stade Louis II, j'aimerais bien que le propriétaire fasse les travaux nécessaires de manière à mettre ce stade à niveau. Aujourd'hui, il n'est absolument plus d'actualité. Il faudrait, en effet, refaire les loges et apporter un certain nombre d'améliorations à partir du moment où le club appartient à un privé et pourquoi pas le laisser investir dans l'aménagement du stade.

A ce propos, je voudrais savoir où en est le projet de l'A.S. Monaco, on a le représentant du propriétaire qui s'était proposé de venir au Conseil National nous exposer son projet. Je ne sais où on en est.

Deux questions en une. A la fois le réaménagement du stade et là-aussi une remise à niveau qui n'a jamais été faite et savoir où en est le projet du futur propriétaire et sa future visite qu'il devait faire au Conseil National.

**M. le Ministre d'Etat.-** Monsieur CLERISSI, sur la première question la réponse est simple. Oui, pourquoi laisser le propriétaire du club investir dans l'aménagement de loges. Simplement le Gouvernement a repoussé le projet présenté il y a un an environ, parce qu'il remettait en cause les locaux de l'Université Internationale de Monaco sans les reloger et le Gouvernement ne se voyait pas autoriser le propriétaire du club à mettre à la porte l'Université Internationale de Monaco. Deuxièmement, il y avait un problème de sécurité dans les aménagements de l'accès puisque,

entre autres, les grands tapis roulants et les ascenseurs auraient été réservés aux occupants des loges privées et le public aurait été renvoyé sur les deux tours pour accéder aux gradins.

Donc, on a considéré, avec M. MASSERON et les services que dirigeait à l'époque M. CELLARIO, que la sécurité n'y était pas. La discussion s'est arrêtée là mais elle peut reprendre à tout moment.

Sur la seconde question, il n'est prévu aucune inscription au Budget Primitif 2016 sur le stade de la Turbie.

**M. le Président.-** Merci.

**M. Philippe CLERISSI.-** Donc vous êtes ouvert finalement, c'est juste un problème de sécurité et de projet qui ne convenait pas mais si d'aventure il présente un autre projet, vous êtes prêts à l'accepter, c'est cela que je voulais dire.

**M. le Ministre d'Etat.-** On verra les conditions, mais l'investissement y compris partagé par l'Etat d'une rénovation d'aménagement du Stade Louis II me paraît *a priori* une bonne idée.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur CROVETTO.

**M. Thierry CROVETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Ce sont juste des propos complémentaires à ce que vient de dire M. CLERISSI. Je suis tout à fait d'accord qu'il faut non pas une simple rénovation mais une

remise à niveau du stade. Le propriétaire aujourd'hui du stade c'est bien l'Etat, l'Etat le loue, c'est un stade omnisport, il n'y a pas que le football d'ailleurs même si c'est la partie visible, c'est un stade où il y a également des bureaux et l'Université vous venez de le rappeler. Est-ce que c'est au propriétaire de l'A.S. Monaco de faire les travaux ou est-ce à l'Etat, sachant que cela peut être un investissement rentable puisqu'il y aura des redevances supérieures, il y a également des bureaux et il y aura peut-être des commerces, je ne sais pas. Donc, je pense que cela peut être un investissement de l'Etat qui percevra des revenus supplémentaires.

**M. le Ministre d'Etat.-** Moi je parlais essentiellement des loges liées à la première division de football.

Vous savez, Monsieur CROVETTO, lorsqu'on peut avoir des partenariats pour que d'autres paient à côté de l'Etat, ce n'est pas plus mal à condition de ne pas lâcher, évidemment, ce qui fait l'autorité de l'Etat.

**M. le Président.-** Oui, voilà, « à condition de ne pas lâcher ce qui fait l'autorité de l'Etat » et le stade appartient à la puissance publique, à l'Etat de Monaco. Il est vrai qu'il y a un potentiel très important de rénovation dans le cadre du stade, c'est évident et puis c'est un stade omnisport, il ne faut pas l'oublier, il y a des bureaux, une piscine, différents terrains d'équipement, donc des partenariats doivent être encadrés très strictement.

Monsieur ALLAVENA.

**M. Jean-Charles ALLAVENA.-** Oui, pour souscrire – cela n'étonnera personne – aux propos de M. CLERISSI et de M. CROVETTO sur ce sujet du stade et du besoin de rénovation. Là aussi je salue l'évolution d'arguments puisque je crois que l'année dernière dans cette enceinte on nous avait dit qu'il n'était pas question d'imaginer un investissement de l'A.S.M. parce que le stade était propriété de l'Etat... si on cherche des solutions qui permettent un mixte, mais après je ne sais pas comment on réalise le montant, parce qu'il y a des responsabilités croisées, je crois qu'il y a des débuts de projets qui ont été publiés et qui méritent l'intérêt. Et si l'on trouve des solutions, c'est parfait.

Accessoirement, pour revenir sur un sujet qui nous avait fâchés l'année dernière, si on investit à Monaco dans le stade plutôt que d'investir à la Turbie, je pense que tout le monde en sortira gagnant ici.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur ROBINO.

**M. Christophe ROBINO.-** Je vais être un peu redondant mais je pense effectivement qu'il est important que l'on envisage des travaux de rénovation. On a une équipe de football qui est quand même d'un bon niveau et je crois aujourd'hui qu'il est important de rénover une partie des structures qui permettent d'assister dans de bonnes conditions et surtout peut-être, pour un certain nombre d'acteurs aux matchs. Je crois qu'il est important, Monsieur le Ministre, je souscris aussi à vos propos, que l'Etat ne perde pas la main sur la gestion du stade, cela me paraît indispensable.

A côté de cela, c'est peut-être l'occasion aussi, puisque c'est un stade omnisport, c'est un stade qui accueille des bureaux, des services, c'est un stade qui accueille aussi l'Université Internationale de Monaco, de réfléchir à comment on peut concilier la rénovation du stade, l'amélioration de la qualité des structures d'accueil pour les spectateurs, pour certaines gammes de spectateurs qui seraient, éventuellement, sources de recettes supplémentaires, avec le maintien de l'Université Internationale de Monaco dans ce stade. Je crois qu'il y a vraiment nécessité de se pencher sur ce problème et voir quelle solution on peut y apporter.

M. ALLAVENA souligne également un point important. Si l'Etat investit dans le stade, à ce moment-là, on pourra laisser le club investir dans le centre de formation. Peut-être qu'il y a des partenariats qui peuvent être trouvés, l'un participant à l'autre. Quoiqu'il en soit, je pense que le stade est bien l'affaire de l'Etat.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je confirme que l'Etat est et restera propriétaire du stade entièrement, que l'Etat est et restera entièrement le gestionnaire du stade.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Ministre.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je ne peux pas être plus clair.

**M. le Président.-** Voilà. C'est parfait, cela ne clôt pas le débat mais en tous les cas c'est un éclaircissement que nous appelions tous de nos vœux

ce soir et je vous remercie, ainsi que l'ensemble de mes collègues, de l'avoir fait.

La parole est à Monsieur ELENA.

**M. Eric ELENA.-** Je vous remercie, Monsieur le Président.

Serait-il possible de faire, lors d'une future Commission Plénière d'Etude, une projection d'il y a cinq ou dix ans des infrastructures sportives de Monaco pour voir un peu quelles sont les solutions ?

Je vous remercie.

**M. le Président.-** C'est une bonne suggestion.

Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, je vous en prie.

**M. Patrice CELLARIO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Nous allons travailler avec le Département de l'Equipe pour pouvoir préparer cela.

**M. le Président.-** Parfait.

Comme l'autre jour dans une réunion sur le C.H.P.G., mais ce n'est pas du tout pour commencer un débat, Monsieur le Conseiller, Monsieur le Ministre, nous avons eu enfin une projection sur douze ans des dépenses non réactualisées en euros constants sur douze ans, jusqu'en 2029 je crois, d'une évaluation de ce que va coûter vraisemblablement l'hôpital. C'était très intéressant et nous l'avions demandée depuis de nombreux mois.

Monsieur BARILARO.

**M. Christian BARILARO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je suis très sensible à l'avis de mes collègues sur le fait de rénover le stade, de faire des loges qui accueillent de plus en plus de personnes qui ont les moyens, etc... le football c'est un sport populaire et si on rénove le stade il faudra également penser à le rénover pour l'ensemble des spectateurs et pas seulement pour ceux qui peuvent se permettre de payer des places chères dans les loges.

Quant au projet dont on ne parle plus actuellement, sur la construction du centre de formation qui devait être pris en charge à moitié par l'Etat à moitié par le club, je rappelle ici qu'il s'agit d'un centre d'entraînement et pas d'un centre de formation. C'est-à-dire que ce centre servirait à l'ensemble des joueurs de l'A.S.M. et pas seulement aux jeunes du centre de formation, puisque l'Etat met déjà plus de 2 M€ pour le fonctionnement du centre de formation. Donc, qu'on ne se trompe pas d'objet, il s'agit d'un centre d'entraînement.

**M. le Président.-** Merci, je crois que vous avez raison de le préciser.

Je donne à présent la parole à Monsieur SVARA qui connaît bien le sujet.

**M. Pierre SVARA.-** Merci, Monsieur le Président.

C'est une question sur le manque d'infrastructures sportives en Principauté.

J'ai été approché par la mère d'un jeune enfant monégasque de 15 ans qui désirait s'inscrire en section Basket de l'A.S.M. à titre de débutant. On lui a répondu qu'il n'y avait pas d'équipe pour les jeunes de cet âge qui souhaitent débiter parce qu'il n'y avait pas de créneau nécessaire pour former une équipe qui puisse s'entraîner en semaine. On a donc conseillé à ce jeune compatriote d'aller s'inscrire à Beaulieu-sur-mer.

Trouvez-vous ce genre de réponse normale ? L'A.S.M. ne peut-elle plus satisfaire aux besoins de jeunes monégasques qui souhaiteraient exercer une activité sportive chez eux ? Conseilleriez-vous également à ce jeune monégasque d'aller à Beaulieu ?

Merci.

**M. le Président.-** Monsieur CELLARIO, je vous en prie.

**M. Patrice CELLARIO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Le Département de l'Intérieur a également été saisi de cette affaire et il est en train de regarder avec le club de l'A.S.M. ce qu'il en est, parce qu'effectivement, ce n'est pas quelque chose qui est acceptable.

**M. le Président.-** Merci. La réponse a le mérite d'être claire.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 8 - EQUIPEMENT ADMINISTRATIF

708.904	- Acquisition installation matériel informatique .....	346.000
708.9041	- Refonte Système Informatique Prop. Indus. ....	1.000
708.9042	- Mise en œuvre système inform. ....	3.740.000
708.905	- Réseau radio numérique de l'Administration .....	280.000
708.908	- Plan numérique scolaire .....	515.000
708.910	- Num. de Fonds documentaires .....	100.000
708.911	- Poste de Police.....	1.250.000
708.945	- Acquisition équipement Pompiers .....	473.000
708.979	- Amélioration & Extension bâtiments publics.....	10.815.000
708.9792	- Travaux BD - Bâtiments publics.....	2.190.000
708.992	- Opération de la Visitation .....	450.000
		20.160.000

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame ROSSI.

**Mme Valérie ROSSI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vais vous parler encore du plan numérique, je suis désolée, comme je l'ai fait lors des séances privées.

Grâce à votre rapport dévoilé jeudi dernier, Monsieur le Ministre, nous apprenons que 80 % des crédits alloués au plan numérique ont été dépensés à cette rentrée 2015. Je regrette que ce chiffre n'ait pas été transmis au Conseil National lors des séances privées. Cette ligne augmente donc de 75.000 €, signe de la volonté du Gouvernement de s'engager avec efficacité dans le déploiement du numérique dans les établissements scolaires.

D'abord satisfaite de l'intérêt porté par le Gouvernement à nos remarques lors des séances privées je ne peux m'empêcher de m'interroger sur le décalage important entre le plan numérique détaillé dans les réponses aux questions début août et le nouveau plan décrit au Conseil National le 23 septembre.

C'est un grand changement en seulement deux mois alors que ces outils impliquent de véritables changements en matière de pédagogie, changements qu'il faut absolument accompagner en formant les enseignants. Sur ce point je crois pouvoir dire, Monsieur le Ministre, que nous sommes d'accord, le plan numérique ne se résume pas à la simple acquisition de matériel.

Je sais que vous allez dire que nous ne sommes jamais satisfaits mais il n'est pas question, ici, que l'on dise que le Conseil National met la pression sur les enseignants ou sur la Direction de l'Education Nationale. Nous partageons ensemble la même volonté de soutenir la jeunesse de notre pays vers la réussite. Ce plan numérique doit se faire de manière sereine en accord avec chacune des personnes concernées en essayant de faciliter au mieux la tâche des enseignants. Nous avons demandé des données chiffrées et on peut dire que nous les avons eues. Nous passons de la prudence au premier rang européen, c'est surprenant mais à la hauteur des ambitions que nous avons pour Monaco. Il n'est pas question de faire la révolution numérique mais juste suivre son temps. La société numérique est une réalité et je crois qu'il est important de souligner, pour finir, que sous la direction d'enseignants formés et compétents, nos enfants seront



aussi responsabilisés face aux dangers potentiels sur ces nouvelles technologies.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Madame Rossi.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je partage complètement votre déclaration.

Monsieur CELLARIO souhaitez-vous ajouter quelques chose ?

**M. Patrice CELLARIO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Je crois que les inscriptions qui ont été proposées au Conseil National répondent au souhait qui avait été exprimé lors des séances privées d'accélérer en matière du plan numérique le déploiement, notamment, des tablettes. Il y a des éléments pour acquérir des tablettes, tant pour le secondaire que pour les différentes classes, avec des classes mobiles, ce qui permet de déployer un petit peu plus rapidement que ce qui avait été prévu puisqu'on gagnera à peu près l'équivalent d'une année scolaire sur les deux exercices.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur POYET.

**M. Thierry POYET.-** Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention ne concerne pas le plan numérique, elle concerne la partie informatique, alors peut-être que certains de mes collègues souhaitent encore intervenir...

**M. le Président.-** ... Effectivement, nous continuons les interventions concernant le plan numérique.

Monsieur PASQUIER.

**M. Bernard PASQUIER.-** Merci, Monsieur le Président.

Je pensais faire cette intervention dans le chapitre des Dépenses Ordinaires sur les dépenses d'éducation, mais Mme Rossi a lancé le sujet, donc continuons, je crois que c'est une bonne idée.

Je voulais réagir à vos propos, Monsieur le Président, et en particulier sur le prétendu retard dans le développement du numérique à l'école...

**M. le Président.-** ... En séance privée ?

**M. Bernard PASQUIER.-** En séance privée, absolument.

Je connais un petit peu notre système éducatif puisque je siège à la fois à la Commission des Bourses et aussi au Comité de l'Education Nationale, j'ai aussi deux enfants scolarisés à Monaco donc je le vis un peu tous les jours.

Je veux d'abord me réjouir que le numérique soit une priorité affirmée du Gouvernement permettant ainsi d'enrichir les potentialités de notre système éducatif, ce qui n'était pas le cas précédemment.

Un an après son lancement, on ne peut pas dire que la Principauté soit en retard par rapport aux autres pays, nos établissements s'équipent de plus en plus avec des tablettes, des vidéoprojecteurs interactifs, des ordinateurs. Certes, il y a tous les impatients qui souhaiteraient aller plus vite mais en la matière comme le dit l'adage, plus on se hâte moins on avance.

Pour réussir, le plan du numérique doit s'inscrire dans le long terme. Il faut se garder de céder aux effets de mode lorsqu'il s'agit du futur de nos enfants. Les médias l'ont d'ailleurs rappelé il y a peu, le tout numérique ne suffit pas toujours pour une meilleure réussite des élèves. Il faut prendre du temps, expérimenter, former nos professeurs et mesurer le véritable impact pédagogique du numérique sur les apprentissages.

Acheter des tablettes, c'est très bien mais cela ne rend pas nécessairement nos enfants plus intelligents. C'est peut-être bien pour la communication sur les réseaux sociaux ou les jeux à la maison mais si cela n'est pas utile à une réussite scolaire, à quoi bon équiper chaque élève d'une tablette ?

C'est pourquoi je voudrais remercier le Gouvernement et en particulier la Direction de l'Education Nationale et des Sports d'avoir placé la pédagogie au cœur du plan du numérique. Pas de numérique sans projet de pédagogie clair et solide, établi par les enseignants. Il convient de privilégier l'achat de matériel correspondant aux objectifs de ce projet pédagogique, il faut une amélioration du réseau et pour cela, c'est Monaco Telecom, pour une utilisation

optimale des outils et, naturellement, une nécessité absolue, la formation des enseignants, sans cela on n'arrive à rien.

Alors, on peut se dire que 440 000 € par an ce n'est pas suffisant, rappelons que c'est un plan pluriannuel et que le numérique ne s'arrêtera pas dans cinq ans. Ce n'est pas seulement une question d'argent mais aussi une question de temps disponible et de confort pour nos enfants.

Donc, je voudrais éviter de lancer des chantiers tous azimuts et faiblir aux effets de la mode. Il faut être audacieux mais mesuré. Il faut profiter de la situation unique de la Principauté pour offrir du sur-mesure à nos élèves.

Je fais toute confiance aux femmes et aux hommes de l'Education Nationale pour conduire et réussir le plan du numérique dans la durée.

Merci.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur PASQUIER.

Lors des débats privés, j'avais demandé que le processus soit accéléré, j'ai été entendu par le Gouvernement et Monsieur le Ministre qui connaît très bien le sujet avait précisé, qu'effectivement, il y a l'équipement en terme pratique et ensuite il y a la formation. La formation de ceux et celles qui ont la charge de former les enfants de Monaco, dans les écoles de Monaco. Donc je crois que nous sommes en phase, en ligne même si vous essayez de dire le contraire, nous sommes parfaitement en phase.

Monsieur BURINI.

**M. Marc BURINI.-** Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention concerne l'informatique, mais je vais quand même faire une petite intervention.

On s'était ému, quand même, au niveau de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale que 3 % de la somme dévolue au plan numérique étaient, effectivement, exécutés au 30 juin. C'était cela qui avait déclenché cette discussion...et c'est le chiffre qu'il y avait toujours en Commission Plénière d'Etude. Donc, il a fallu les Séances Publiques et les Commissions Plénières d'Etude pour que les choses soient faites.

**M. le Président.-** Voilà. Comme quoi, ça sert.

Madame LAVAGNA.

**Mme Sophie LAVAGNA.-** Merci, Monsieur le Président.

Dans la série des chiffres et des lettres, je n'ai rien contre le numérique puisqu'il faut bien vivre avec son temps et j'y souscris, moi aussi, puisque j'ai quelques éléments numériques en ma possession. Ceci étant j'ai aussi trois enfants, j'ai fait mieux que vous Monsieur PASQUIER, désolée et parfois j'ai plus à me plaindre du numérique qu'à m'en féliciter parce qu'ils ont tous une tablette, et si je pouvais voter des crédits pour qu'ils puissent être un peu plus loin du numérique, et commencer par apprendre à écrire correctement le français, par exemple, et à compter correctement je le voterai. Ceci pour éviter de voir des stagiaires qui sortent de la faculté sans avoir appris à écrire. Je dois quand même reconnaître et rendre grâce à l'Education Nationale de notre pays, lorsqu'ils sortent de nos écoles à Monaco, les enfants doués mais aussi ceux qui sont un peu moins doués, qu'on assiste dans leurs faiblesses pour les hisser vers le haut, et je pense que les commissions de formation et de soutien qui ont été créées marchent formidablement bien. Pour la question du numérique, je pense qu'il est important de former des formateurs et aussi de former les élèves à ne pas être trop déformés par le numérique.

Je suis désolée de ne pas être très politiquement correcte sur ce point mais c'est ce que je pense fondamentalement.

**M. le Président.-** Qu'ils ne soient pas trop accros à tout cela, quel que soit leur âge.

Monsieur ELENA, sur ce sujet ?

**M. Eric ELENA.-** Moi ce n'est pas sur le numérique, c'est sur l'Education Nationale, préférez-vous que je la fasse tout à l'heure ?

**M. le Président.-** Alors, on la fait tout à l'heure s'il vous plaît.

Pour terminer sur le numérique, Monsieur BOISSON et ensuite Monsieur BOERI et ensuite nous passons au plan informatique et pardon, Mme ROUGAIGNON-VERNIN, qui avait levé sa main tout à l'heure. Et, excusez-moi, Monsieur le Conseiller CELLARIO, mais

ne préférez-vous pas répondre de façon globale ? D'accord.

**Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.-** Merci.

Moi je souhaitais juste prendre la parole pour rejoindre tout à fait ce que vient de dire Madame LAVAGNA. J'ai de gros soucis avec le numérique. Donc je vous rejoins sur la montée en puissance avec beaucoup de formations, à tous les niveaux.

Je tenais aussi – même si ce n'est pas vraiment sur ce chapitre mais cela rejoint l'Education Nationale – souligner les excellents résultats qu'a eus l'Education Nationale l'an dernier pour le baccalauréat avec un 100 % qui est, je crois, tout à fait remarquable et dans ce 100 %, beaucoup de mentions et un nombre très significatif d'étudiants qui sont entrés dans les plus grandes écoles, les plus prestigieuses, ou prépas de France en particulier. Donc, vraiment, je renouvelle à l'Education Nationale et à toutes ses équipes toute ma confiance.

**M. le Président.-** Merci, Madame ROUGAIGNON-VERNIN, vous êtes le porte-parole de l'ensemble de la majorité.

Monsieur BOERI.

**M. Daniel BOERI.-** Je n'ai pas d'enfant mais j'ai enseigné. Je crois que derrière le mot formation il faut être prudent. D'abord Mme ROUGAIGNON-VERNIN vient de le souligner, les bons résultats de l'Education Nationale sont la force qui existe. Je voudrais simplement dire qu'avec les tablettes, au-delà de l'outil, il y a apprendre à apprendre et cette philosophie qui doit être instillée, elle ne se décrète pas, elle ne se fait pas du jour au lendemain, c'est un mélange d'expérience et d'erreurs, mais c'est là où il y a aussi l'apprentissage de cet outil que Michel SERRES appelle « la petite poucette » ; il fait allusion aux deux pouces qui jouent en permanence sur le téléphone ou la tablette.

Merci.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur BOERI.

Monsieur BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** Merci, Monsieur le Président.

En effet, je préfère apporter un éclaircissement puisqu'a été évoquée une certaine Commission Plénière d'Etude. Je crois que, Monsieur le Président, si vous vous êtes interrogé sur le fait qu'il y ait eu retard ou pas retard dans ce domaine, c'est parce que nous n'avions pas encore tous les éléments, nous les avons reçus après.

**M. le Président.-** Exactement.

**M. Claude BOISSON.-** Nous avons en effet reçu un certain nombre de documents, un courrier du Ministre d'Etat, mais également tout un document très détaillé. On est à présent comblé et on a vraiment un détail tant sur le matériel que sur la pédagogie comme vous le soulignez. Je crois que c'est un débat très important entre le tout et le rien, le trop de numérique ou le pas assez et je pense que lorsqu'on lit ces documents on peut faire confiance à tous ceux qui sont en train de mettre cela en place et qui auront, je le pense, le discernement de le faire progressivement et de manière adaptée.

C'est sans doute pour cela que c'est réparti sur plusieurs années.

**M. le Président.-** Merci.

A présent je passe la parole à Monsieur POYET qui souhaite intervenir sur le plan informatique.

... Je vous ai oublié et je m'en excuse, Monsieur le Conseiller CELLARIO.

**M. Patrice CELLARIO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Merci, Monsieur le Président, juste pour apporter quelques éléments d'éclaircissement et puis de réponses aux Conseillers Nationaux.

Peut-être tout d'abord sur le fait que trop de numérique tue le numérique, il ne faut pas aller trop vite, juste un extrait de l'étude PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis) qui est régulièrement faite sur les apprentissages des élèves dans l'ensemble de l'Europe. Lors de la dernière étude qui est parue en septembre dernier il était indiqué, je cite : « en moyenne au cours des dix dernières années les pays qui ont consenti d'importants investissements dans les technologies de l'information et de la communication dans le domaine de l'éducation, n'ont enregistré aucune amélioration notable des résultats de

leurs élèves en compréhension de l'écrit, en mathématique et en science ».

Donc, effectivement le tout numérique ou la course à l'équipement de tablettes n'est sans doute pas la bonne formule. Voilà pourquoi dans le lancement du plan numérique il a été mis d'abord une réflexion. Une réflexion avec, je le rappelle, le recrutement d'un coordonnateur dédié à ce plan, une concertation très importante avec l'ensemble des enseignants et des directions des établissements afin qu'il y ait, effectivement, des projets pédagogiques qui soient les premiers éléments de la réflexion concernant les investissements à faire en matière de numérique.

La formation des enseignants également, c'est un élément fondamental. Je le rappelle 100 % des professeurs du primaire ont été formés et un effort complémentaire va être assuré pour que la formation des professeurs du secondaire le soit beaucoup plus, notamment, en 2016.

Peut-être encore deux points. Concernant les 3 % de dépenses au 30 juin, c'est 3 % des mandatements, c'est-à-dire des factures réglées et bien évidemment lorsqu'on lance un plan qui est un plan pluriannuel et que les premiers mois de ce plan sont consacrés essentiellement à de la réflexion, à des études, il y a relativement peu de commandes directement à la clef et encore moins, bien sûr, de factures à régler.

Au 30 septembre, 80 % du budget de l'année ont été engagés et commandés et les derniers 20 % vont l'être dans les tous prochains jours pour terminer l'exécution complète de ce budget.

Enfin, en remerciant les Conseillers Nationaux des félicitations adressées à la Direction de l'Education Nationale et à l'ensemble des personnels, bien évidemment, je ne peux que m'y associer parce que ce sont des personnels qui sont pleinement engagés.

Juste un point sur les résultats remarquables des derniers examens de la session de juin dernier, je crois que ce qui est encore plus remarquable, au-delà de ces 100 %, évidemment, on ne pourra pas faire mieux, c'est que si on regarde les résultats sur les cinq dernières années, les résultats des élèves de la Principauté dépassent les 98,5 %. Ce sont ces résultats sur la durée qui sont encore plus remarquables.

Merci.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur POYET.

**M. Thierry POYET.-** Merci, Monsieur le Président.

Comme je vous le disais, je voulais intervenir sur la ligne qui est le système d'information. Alors, certes, les élus ont eu à se plaindre du retard par rapport à la mise en place du logiciel, pour la gestion de la partie locative et de la partie domaniale mais ce n'est pas sur ce point-là que je voudrais intervenir.

Je m'adresse en particulier à Monsieur COLLE sur cette partie-là, moi je souhaiterais, même si le sujet est beaucoup moins médiatique que ce que l'on peut avoir sur le plan numérique scolaire, effectivement, engager le Gouvernement à mener une réflexion sur du long terme. Je pense qu'il est important aussi de porter à la connaissance des Conseillers Nationaux, la globalité de ce plan qui est un plan ambitieux, qui est un plan lourd, lourd en termes de budget mais lourd également en termes de formation et de prise en compte de tout le processus.

Alors, cela s'intègre certainement au plan de modernisation de la Fonction Publique et de l'Administration, sûrement, puisque c'est un des éléments, sachant toutefois que c'est en dehors même de la ligne budgétaire qui va correspondre à l'achat d'un logiciel, de différentes machines, etc... tout ce qui conduit au changement en parallèle, réorganisation des services, mise en place de nouveaux processus, optimisation du fonctionnement.

Là-dessus vous avez tout mon soutien et je crois qu'il serait important de pouvoir inscrire sur du long terme et avoir cette vision sur le plan qui va bouleverser, parce que je pense que c'est aussi le mot qu'il faut utiliser, le fonctionnement même de la partie technique si ce n'est pas la partie administrative dans sa généralité.

**M. le Ministre d'Etat.-** Le schéma directeur que vous évoquez, effectivement, est un instrument essentiel de la modernisation de l'Administration. C'est une entreprise de très longue haleine qui va se déployer sur plusieurs années, qui va aussi coûter très cher et moi je ne verrais que des avantages à ce qu'on consacre une réunion d'information sur ce processus qui n'a jamais été présenté en tant que tel au Conseil National, qui concerne, c'est vrai, la vie de l'Administration propre mais qui présente un intérêt d'approche de modernisation ...

**M. le Président.-** ... au mois de janvier !

**M. le Ministre d'Etat.-** Oui, on peut prévoir cela en janvier. Vous verrez que cela est très compliqué. Quelques fois avec M. COLLE il faut plusieurs réunions pour comprendre de quoi on parle mais enfin on y arrive quand même. C'est très compliqué mais très intéressant.

Par exemple, la refonte du courrier : comment est-ce que les bureaux de l'Administration gèrent le courrier entre eux ? C'est passionnant mais très complexe. Donc, rendez-vous en janvier, Monsieur le Président, si vous êtes d'accord, on fait une réunion.

**M. le Président.-** Quand votre analyse est suffisamment synthétique pour l'expliquer aux Conseillers Nationaux, nous sommes à votre disposition.

Monsieur BURINI.

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 9 - INVESTISSEMENTS

709.997 - Nouveau CHPG..... 45.000.000

**M. le Président.-** Merci. Y-a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CLERISSI, je vous en prie.

**M. Philippe CLERISSI.-** Merci, Monsieur le Président.

C'est la première fois qu'il y a une mise à niveau du Centre Commercial...

**M. le Président.-** ... C'est après, Monsieur CLERISSI...

**M. Philippe CLERISSI.-** Pardon, mais ce n'est pas grave je termine comme ça c'est fait.

**M. le Président.-** D'accord.

*(Rires).*

**M. Marc BURINI.-** Je voulais faire une intervention mais M. POYET l'a faite. Je voudrais juste savoir si l'IMSEE a été associé à la réflexion sur le système informatique et sur l'agrégation de données qui pourrait lui être nécessaire ?

**M. le Ministre d'Etat.-** La réponse est oui.

**M. le Président.-** Merci. S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 8 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

*(Adopté).*

**M. Philippe CLERISSI.-** Excusez-moi j'étais dissipé, je parlais.

J'en profite pour dire que pour la première fois, on va faire des travaux de rénovation et de mise à niveau et c'est la première fois que le G.I.E. est consulté. Il y a de cela deux ou trois jours le chef de la sécurité du P.P.S. qui s'en occupe est venu me présenter les futurs luminaires et les projets de signalétiques. Donc cela va dans le bon sens.

**M. le Président.-** Merci. S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 9 aux voix.

Oui, Monsieur SVARA.

**M. Pierre SVARA.-** J'ai une intervention mais je la ferai après la pause.

**M. le Président.-** Sur le Fonds de Réserve Constitutionnel ?

**M. Pierre SVARA.-** Oui.

**M. le Président.-** Je préfère que vous la fassiez maintenant parce que nous sommes au chapitre 9 et que c'est le moment. Comme tout le monde a faim cela nous permettra d'être rapides et concis.

**M. Pierre SVARA.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie, je voulais vous faire part d'une réflexion sur le Fonds de Réserve Constitutionnel et sa gestion.

Depuis que vous êtes arrivé au Gouvernement, vous avez pris conscience que les rendements des Fonds gérés au Fonds de Réserve Constitutionnel étaient depuis trop longtemps largement en-dessous de ce que l'on pouvait en attendre et surtout que l'on pouvait faire mieux, beaucoup mieux, que cela valait la peine d'y réfléchir, 1 % de plus représentant tout de même 20 M€.

Vous avez donc diligenté une étude sur les divers coûts de gestion tels frais de transaction, frais de gestion à proprement parler, frais annexes. Vous avez mis en place un logiciel qui permet d'avoir un état consolidé de tous les comptes en temps réel et vous avez aussi mis en place un système de prise de bénéfice permettant dans des marchés volatiles d'optimiser la performance. Résultat, ces deux dernières années, dans des marchés particulièrement difficiles surtout cette année, la performance est acceptable jusqu'à ce jour, si l'on tient compte du fait que ce Fonds est notre trésor garant de notre Souveraineté et qu'il doit être géré « en bon père de famille » sans aucun risque ni quelconque fantaisie.

Ce que vous avez fait depuis que vous êtes en fonction au Gouvernement c'est ce qu'aurait pu faire un professionnel de la gestion des Fonds, compétent, doté d'une grande expérience des marchés, susceptible de gérer des Fonds d'Etat, qui pourrait diriger une équipe de gérants qui se situerait à Monaco et n'aurait comme objectif que de gérer le Fonds de Réserve Constitutionnel, à une réserve près, et elle est d'importance, aujourd'hui et tout le monde le sait ici, vous êtes Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie et non gestionnaire de Fonds.

Ce que vous venez d'accomplir ces deux dernières années sur le Fonds de Réserve Constitutionnel ne légitime-t-il pas ce que nous demandons au Gouvernement sur la manière de gérer le Fonds de Réserve Constitutionnel ? En d'autres termes, ne

pensez-vous pas que notre Fonds mériterait une équipe de gérants professionnels travaillant à temps plein qui lui soit dédiée ?

Merci.

**M. le Président.-** Merci. Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Notre Fonds bénéficie déjà depuis des années, voire des dizaines d'années d'une équipe de gérants professionnels qui travaillent pour lui à temps plein. Voilà, je n'ai rien d'autre à ajouter.

On a, aujourd'hui, une équipe d'une quinzaine à une vingtaine de gestionnaires parmi les premiers gérants de la planète, qui sont à notre disposition tous les jours pour optimiser la gestion des placements et ce sont les résultats auxquels vous venez de faire allusion qui en sont la preuve.

Alors, comme je me suis déjà exprimé sur cette question, effectivement, les années précédentes, on ne peut pas « mettre la charrue avant les bœufs ». Il convenait dans un premier temps que le logiciel qui nous donne un certain nombre d'informations et d'éléments en temps réel, soit installé et que nous en tirions les premiers enseignements. Les premiers enseignements sont tout à fait favorables.

A titre d'exemple, je citerai : les marchés ont rebondi de plus de 3 %, le CAC, plus de 3 % aujourd'hui. Je pense vraiment que la tendance baissière que l'on avait observée ces dernières semaines doit avoir atteint un plancher et qu'on doit s'attendre, je l'espère, à une reprise des marchés d'ici la fin de l'année. Juste un exemple, l'action Volkswagen, il y a quand même eu des choses pas très claires qui ont été réalisées par cette société, le titre a dévissé en bourse, tout de suite nous avons pu savoir combien d'actions nous détenions, quel était le pourcentage de Volkswagen au total dans le Fonds et, peut-être encore plus intéressant, cela nous a permis également de voir que cette baisse était mitigée, que nos gestionnaires avaient choisi plutôt les titres obligataires de Volkswagen que les actions ou des titres qui étaient liés à l'activité de Volkswagen par ailleurs, comme le financement, Volkswagen Finances plutôt que le constructeur automobile.

Donc on a tiré déjà, à notre niveau, avec nos moyens un certain nombre d'engagements. Toutefois, je pense

que dans les mois et les années qui viennent, il conviendra de pouvoir avoir une vision au vu de la volatilité des marchés, encore plus claire, plus précise, de ce qui se passe au sein du Fonds de Réserve Constitutionnel.

Aujourd'hui, au niveau du Département des Finances et de l'Economie, je ne vous cache pas la vérité, j'ai toujours été très transparent là-dessus, je réfléchis à pouvoir déjà peut-être, soit à travers un recrutement, j'ai un poste de Conseiller Technique qui est aujourd'hui vacant, soit à travers peut-être des réallocations, pour employer un terme financier, des compétences au sein de nos équipes. Je me dis qu'il se pourrait peut-être, en appui du travail qui est déjà important, réalisé par la Direction du Budget et les équipes de Mme VATRICAN, que quelqu'un au Département puisse progressivement monter en puissance sur ces questions qui sont fondamentales, maintenant que nous avons, une fois encore, mis le train en marche, la réduction des coûts, l'optimisation des performances et le suivi des portefeuilles.

Donc, on peut se poser légitimement aujourd'hui les questions d'un suivi qui serait accru et qui serait renforcé toujours au sein du Département qui chapeaute la gestion et le suivi du Fonds de Réserve Constitutionnel.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Conseiller.

Je souscris totalement à l'intervention de Monsieur SVARA sur l'équipe dédiée. On y arrive petit à petit, Monsieur le Conseiller.

Monsieur CROVETTO.

**M. Thierry CROVETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je ne peux que me féliciter, justement, qu'une prochaine étape arrive, effectivement. Etape par étape, vous avez rappelé les précédents, on va arriver à cette équipe dédiée et c'est une très très bonne nouvelle.

Je pense qu'il faudra également se poser la question des objectifs de gestion, les marchés ont évolué, les répartir entre de l'obligataire et des actions et rester technique étant donné que le niveau de taux actuels n'est plus un gage de sécurité. On a déjà échangé à ce niveau-là et je pense que cela viendra en même temps que la constitution d'une équipe, etc...

Je voulais également évoquer une autre partie sur le Fonds de Réserve Constitutionnel, pas pour sa partie liquide mais pour sa partie immobilière et là-aussi je souscris absolument à ce que vous avez dit tout à l'heure, c'est-à-dire que le Fonds revendra tout l'immobilier domanial qu'il pourra, selon les capacités du budget et je pense que cela va, également, dans une très bonne direction.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.* - Là encore, je vais essayer d'être bref, on a abordé Fontvieille mais on est toujours sur le chapitre 9. Vous voyez qu'il y avait un montant très significatif d'investissement qui avait été réalisé, de rachat par le budget, nous avons évoqué tout à l'heure cette question, l'année est encore jeune, les résultats budgétaires ont été évoqués, ils sont particulièrement satisfaisants, donc je vous confirme, mais comme nous en avons convenu ensemble, c'est quelque chose que nous déciderons plus près de la clôture dans le cadre de la Commission de Placement des Fonds, du montant *in fine* de l'excédent budgétaire qui pourrait être consacré à ces rachats au Fonds. Donc, l'effort continue.

Sur le premier point, sans entrer dans la technique – si c'était minuit je le ferais bien volontiers, j'adore ce genre de questions, cela me stimule en fin de journée, mais là on a tous faim – d'où l'intérêt des gérants spécialisés parce qu'il est clair que les actions sont assez volatiles en ce moment, il suffit d'ouvrir la presse, les obligations ne rapportent pas grand-chose et donc si on a un pourcentage trop élevé du Fonds qui est investi dans l'un ou l'autre de ces actifs, on se retrouve dans une situation assez inconfortable. Ce n'est pas nouveau mais il est vrai que cela a été amplifié par les mouvements de marchés ces dernières semaines.

Alors, il est intéressant, et c'est ce que nous avons cherché à faire depuis 2009, car je vous rappelle qu'en 2009, l'intégralité des gestionnaires se voyaient confier des mandats investis sur les actions et les obligations et depuis 2009, là encore, il y a eu une information régulière de la Commission de Placement des Fonds sur ces questions, nous avons choisi de prendre des gérants spécialisés qui diversifient les performances du Fonds donc qui permettent de palier un certain nombre de ces mouvements liés à la volatilité et qui, eux, sont spécialisés sur un marché, sur des classes d'actifs avec parfois des horizons de placements à plus long terme, je pense notamment au capital investissement. Alors, on sacrifie un peu de liquidités, c'est vrai, mais aujourd'hui, plus de 90 % du Fonds

est liquide, c'est-à-dire pourrait être revendu en l'espace de 24 heures ou 48 heures, mais il est important, aussi, d'avoir d'autres actifs sur le plus long terme parce que ce Fonds, il est là pour de très très longues années, décennies, devant nous, mais qui rapportent davantage et qui ne se comportent pas comme les actions et les obligations.

Voilà, ça c'est le principe de diversification que nous avons mis en œuvre et que nous allons continuer à renforcer.

**M. le Président.-** Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller.

Monsieur PASQUIER, je vous en prie.

**M. Bernard PASQUIER.-** Une toute petite intervention, Monsieur le Président, merci de me donner la parole.

Je vous ai bien écouté, Monsieur CASTELLINI, et je crois que nous sommes d'accord. Ce que vous voulez faire et ce que moi je veux faire, nous sommes d'accord, il n'y a pas de souci.

Maintenant, moi ce qui m'inquiète c'est que si demain il n'y a plus M. CASTELLINI et s'il n'y a plus

M. PASQUIER non plus, donc en étant d'accord sur le fait de vous laisser dépenser 200 M€ puisque c'est le chiffre qui a été annoncé par Monsieur le Ministre d'Etat, en dehors de l'approbation de ce Conseil National, en la poussant sur une approbation d'une Commission de Placement des Fonds qui, je le rappelle, est purement consultative et qui n'est pas habilitée par la Constitution à valider des dépenses publiques, je pense qu'on prend un risque. Donc, ne prenez pas mon procès comme quelque chose qui va à l'encontre de ce que vous voulez faire, je suis d'accord, mais j'ai l'impression que l'on doit trouver une autre manière de le faire parce que ce n'est pas normal qu'un pays subtilise 200 M€, 20 % de ses dépenses à l'approbation d'une Assemblée élue qui est là pour voter le budget.

Merci.

**M. le Président.-** Bien.

Je mets donc ce chapitre 9 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

*(Adopté).*

### **M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 11 - EQUIPEMENT INDUSTRIE ET COMMERCE

711.966	- Centre commercial Fontvieille .....	1.000.000
711.984	- Parking du quai Antoine 1 <sup>er</sup> .....	600.000
711.9845	- Immeubles quai Antoine 1 <sup>er</sup> - Extension .....	470.000
711.985	- Construction dépôt Carros.....	2.400.000
		<u>4.470.000</u>

**M. le Président.-** Merci. S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 11 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 11 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Président.-** Avec l'adoption de ce chapitre 11, je vous propose de suspendre la séance afin que nous puissions nous restaurer.

Nous nous retrouvons dans 1 heure afin de reprendre nos travaux, page 12, concernant la Section 3.

Merci

Je vous recommande d'être ponctuels car je reprendrai la séance à l'heure dite.



En attendant, bon appétit à tous !

—————  
(Séance suspendue à 21 heures 10).

—————  
(Reprise de la séance à 22 heures 15).

—————  
**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, mes Chers Collègues, Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour appelle en vertu de l'article 70 du Règlement intérieur, l'annonce du projet de loi déposé au Conseil National depuis notre dernière séance, qui est le projet de loi

n° 943 portant fixation du Budget Général Primitif de l'Etat pour l'exercice 2016. Compte tenu de son objet je vous propose, si Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale en est d'accord, qu'il soit renvoyé devant sa commission pour son étude.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstention ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est ainsi renvoyé devant cette commission.

*(Renvoyé).*

Nous allons reprendre l'examen de l'étude du Budget Rectificatif, où nous nous étions arrêtés, c'est-à-dire à la Section 3.

**M. le Secrétaire Général.-**

SECT. 3 - MOYENS DES SERVICES

A) MINISTERE D'ETAT

CH. 1 - MINISTERE D'ETAT ET SECRETARIAT GENERAL

301.111 - Traitements Titulaires .....	1.760.600
301.211 - Traitements Non Titulaires .....	564.400
301.213 - Personnel Hôtel Particulier .....	446.500
301.261 - Frais de Représentation.....	68.000
301.010 - Frais de Personnel.....	2.839.500
301.251 - Missions & Etudes.....	150.000
301.2511 - Commission de Spoliation.....	5.000
301.020 - Frais d'Etudes & Formation.....	155.000
301.262 - Déplacements .....	85.000
301.264 - Réceptions .....	155.000
301.2641 - Relations Publiques .....	388.000
301.323 - Frais d'Administration.....	147.000
301.030 - Frais de Fonctionnement .....	775.000
301.350 - Entretien Matériel.....	29.000
301.351 - Achat Matériel.....	21.400
301.040 - Achat & Entretien Matériel.....	50.400
	<hr/>
	3.819.900

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 1<sup>er</sup> aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1<sup>er</sup> est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

## CH. 3 - INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION

303.111 - Traitements Titulaires.....	386.100
303.010 - Frais de Personnel.....	386.100
303.323 - Frais d'Administration .....	3.500
303.030 - Frais de Fonctionnement.....	<u>3.500</u>
	389.600

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

## CH. 5 - DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

305.111 - Traitements Titulaires .....	584.800
305.211 - Traitements Non Titulaires .....	789.400
305.010 - Frais de Personnel.....	1.374.200
305.251 - Missions & Etudes .....	106.000
305.020 - Frais Etudes & Formation .....	106.000
305.252 - Frais de Contentieux.....	673.000
305.254 - Comité Sup. Etudes Juridiques.....	112.000
305.323 - Frais d'Administration .....	107.000
305.030 - Frais de Fonctionnement.....	892.000
305.350 - Entretien Matériel.....	1.500
305.040 - Achat & Entretien Matériel .....	<u>1.500</u>
	2.373.700

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

## CH. 7 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES &amp; DE LA FORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

307.111 - Traitements Titulaires.....	2.667.700
307.211 - Traitements Non Titulaires .....	1.145.000
307.217 - Pre-Salaires .....	96.200
307.010 - Frais de Personnel.....	3.908.900
307.267 - Formation Professionnelle.....	1.089.000
307.020 - Frais Etudes & Formation.....	1.089.000
307.323 - Frais d'Administration .....	46.000
307.030 - Frais de Fonctionnement.....	46.000
307.350 - Entretien Matériel.....	2.500
307.040 - Achat & Entretien Matériel .....	2.500
	<u>5.046.400</u>

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BOERI.

**M. Daniel BOERI.-** Merci, Monsieur le Président.

On a abordé tout à l'heure pour le plan numérique les questions de formation. Je reviens plus généralement sur les questions de formation.

Le budget étant en forte hausse, puisqu'il est en hausse de 17 %, reste que par rapport aux besoins je crois qu'il faut encore faire un effort puisque cela représente – selon qu'on inclut les charges sociales ou pas – entre 3 pour mille et 5 pour mille, donc je pense qu'il faut se fixer un objectif progressif d'aller vers les 1 %.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Monsieur FICINI.

**M. Alain FICINI.-** Juste une précision. Nous sommes passés du chapitre 5 au chapitre 7, nous avons oublié le chapitre 6.

**M. le Secrétaire Général.-** Il n'y a pas de ligne rectificative.

**M. le Président.-** La ligne n'est pas rectifiée.

**M. Alain FICINI.-** J'avais une intervention à faire, si c'est possible ?

Ce n'est pas une question sur le montant, c'est une question sur le Contrôle Général des Dépenses.

**M. le Président.-** Vous pouvez intervenir maintenant, Monsieur FICINI.

**M. Alain FICINI.-** Merci, Monsieur le Président.

C'est une question que j'avais déjà posée concernant les marchés publics lors du dernier budget.

Suite à des directives communautaires, une ordonnance du 6 juin 2005 impose des obligations de publicité et de mise en concurrence à l'Etat et aux collectivités locales. C'est un principe de libre accès à la commande publique, d'égalité, de transparence et de traitement entre l'Etat et les divers souscrivants.

Je sais que nos deux Institutions ont déjà engagé une réflexion sur un texte par un échange de courriers, qui pourrait répondre aux problèmes que rencontrent nos entreprises lors d'attributions de marchés publics.

Je voulais simplement savoir où en est, à ce jour, votre réflexion ?

**M. le Ministre d'Etat.-** Elle est en cours...

*(Rires).*

**M. le Ministre d'Etat.-** ... plus concrètement il faut que nous fassions une réunion d'arbitrage entre

la Direction des Affaires Juridiques et le Département de Madame GRAMAGLIA.

C'est prévu, je ne sais pas s'il y a une date fixée, mais en tout cas on va le faire, il faut le faire.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Monsieur POYET.

**M. Thierry POYET.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais profiter du chapitre 7 pour faire une intervention sur la Fonction Publique. Comme vous le savez le projet de loi de modernisation du statut est devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, donc les travaux ont commencé. Nous vous avons adressé un courrier, Monsieur le Ministre, dans lequel nous avons émis quelques pistes. Nous vous avons écrit aussi pour solliciter une réunion que l'on pourrait avoir en vue de discuter avec vous et également avec l'association des fonctionnaires des différentes évolutions que l'on pourrait envisager ensemble et pour, effectivement, avancer sur ce projet et pouvoir aboutir à une réelle modernisation de la Fonction Publique.

C'était l'occasion de profiter de cette partie pour le préciser.

**M. le Secrétaire Général.-**

CH. 10 - PUBLICATIONS OFFICIELLES

310.000 - Publications Officielles ..... 1.008.500

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 10 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

**M. le Ministre d'Etat.-** Le Gouvernement est à votre disposition, totalement.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Ministre, nous nous sommes vus, nous vous avons fait une proposition et je crois que nous essayons de trouver une date pour se voir au mois d'octobre, avec Monsieur POYET ainsi qu'un certain nombre de permanents, fonctionnaires du Conseil National qui nous accompagneront étant donné leur grande connaissance de ce dossier.

Nous trouverons des solutions pour traiter ce projet de loi qui est essentiel et qui est très attendu par l'ensemble des compatriotes dans la Fonction Publique, également par les agents de l'Etat et je crois que Monsieur COLLE peut confirmer mes propos.

Parfait.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

*(Adopté).*

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 10 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-***B) DEPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES ET DE LA COOPÉRATION*

## CH. 16 - POSTES DIPLOMATIQUES

316.111 - Traitements Titulaires.....	3.529.700
316.211 - Traitements Non Titulaires .....	181.900
316.218 - Personnel Ambassades .....	3.746.900
316.261 - Frais de Représentation .....	186.600
316.010 - Frais de Personnel.....	7.645.100
316.252 - Indemnités de Scolarité .....	155.200
316.262 - Déplacements.....	885.700
316.264 - Réceptions.....	823.500
316.323 - Frais d'Administration .....	308.400
316.335 - Fonctionnement des Ambassades .....	1.532.900
316.030 - Frais de Fonctionnement.....	3.705.700
316.351 - Achat Matériel.....	129.500
316.040 - Achat & Entretien Matériel .....	129.500
	<u>11.480.300</u>

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 16 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 16 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

## CH. 17 - DIRECTION DES RELATIONS DIPLOMATIQUES &amp; CONSULAIRES

317.111 - Traitements Titulaires.....	404.100
317.211 - Traitements Non Titulaires .....	110.600
317.010 - Frais de Personnel.....	514.700
317.264 - Réceptions.....	330.000
317.323 - Frais d'Administration .....	44.800
317.030 - Frais de Fonctionnement.....	<u>374.800</u>
	889.500

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Avant de mettre aux voix ce chapitre et en l'absence du Président de la Commission des Relations Extérieures qui n'est pas là cette deuxième partie de séance, je voulais vous informer que nous avons échangé, Monsieur le Ministre, dans le cadre du rapport de Monsieur le Président de la Commission

des Finances et de l'Economie Nationale, sur l'Union Européenne. Il est important aussi, cela nous paraît intéressant que, dès que vous aurez un phasage avec des dates relativement précises, je dirais dans les six mois qui viennent par rapport aux différentes réunions de l'Union Européenne, nous puissions, immédiatement après, voir Monsieur le Conseiller TONELLI, afin que nous soyons parfaitement au courant et que nous puissions suivre ce dossier dans la mesure où c'est

un dossier assez complexe. Je crois qu'il y a eu une réunion technique la semaine dernière, les 22 et 23 septembre, m'avez-vous précisé Monsieur TONELLI, donc, là-aussi nous suivons ce sujet très précisément.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je vous ai proposé dans mon discours en réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale que nous organisons une Commission Plénière d'Etude après le prochain rendez-vous entre Monsieur TONELLI et l'équipe de négociations et la commission sur l'aspect institutionnel. Le 23 octobre se tiendra à Bruxelles cette réunion. Nous pouvons donc nous voir à partir du 24.

**M. le Président.-** Parfait. Il y a un groupe de travail prévu avec le représentant de l'opposition et bien entendu, dès que nous serons d'accord sur une date, l'ensemble de ce groupe de travail se tiendra.

Merci beaucoup.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 17 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 17 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

CH. 18 - DIRECTION DES AFFAIRES INTERNATIONALES

318.111 - Traitements Titulaires.....	261.500
318.211 - Traitements Non Titulaires .....	148.600
318.010 - Frais de Personnel.....	410.100
318.323 - Frais d'Administration .....	14.000
318.030 - Frais de Fonctionnement.....	14.000
	<u>424.100</u>

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas ou plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 18 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 18 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

CH. 19 - DIRECTION DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

319.111 - Traitements Titulaires.....	414.900
319.211 - Traitements Non Titulaires .....	186.700
319.010 - Frais de Personnel.....	601.600
319.251 - Missions & Etudes.....	30.000
319.020 - Frais Etudes & Formation.....	30.000
319.262 - Déplacements .....	105.000
319.323 - Frais d'Administration .....	40.000
319.030 - Frais de Fonctionnement.....	145.000
	<u>776.600</u>

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BARILARO.

**M. Christian BARILARO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais, Monsieur le Conseiller, évoquer le problème des volontaires de Monaco pour la coopération. Le vrai intitulé est « volontaire monégasque » et en fait il y a très peu de Monégasques qui postulent ou qui sont candidats.

Je pense que l'expérience est pour le coup très intéressante et je suis convaincu que si on allait à la rencontre des jeunes lycéens de terminale, avant qu'ils rentrent dans les études supérieures, pour leur faire une démonstration et leur permettre de prendre connaissance de ce système, vous auriez des candidats beaucoup plus nombreux que ceux qui semblent aujourd'hui être en mesure de pouvoir prétendre à aller à l'étranger et bénéficier de cette expérience. Je trouve que c'est vraiment quelque chose de bien. Au retour, ces jeunes ont une expérience fabuleuse de la coopération dans les milieux difficiles. Je crois que dans ce domaine, ce serait bien de faire vraiment une piqûre de rappel, en coopération avec le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, lors des journées portes ouvertes, des journées des métiers.

Je vous remercie.

**M. Jean TONELLI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération.-* Ce sont les V.I.M., les Volontaires Internationaux de Monaco. Moi, pour une action de sensibilisation je suis tout à fait favorable, évidemment. Cela étant, cela demande quand même un certain profil de personnes parce que ce sont des situations un peu difficiles à vivre et qui ne sont pas nécessairement ouvertes à tout un chacun. Donc, nous restons très vigilants sur les personnes que nous envoyons en déplacement, parce qu'encore récemment au Burkina Faso où on a deux V.I.M., du jour au lendemain la situation se dégrade, il faut quand même avoir des personnes qui sachent garder la tête sur les épaules et réagir positivement. Mais oui, pourquoi pas sensibiliser les jeunes à cela, volontiers, oui.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 19 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 19 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

*C) DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR*

CH. 21 - FORCE PUBLIQUE - CARABINIERS

321.111 - Traitements Titulaires.....	5.277.500
321.121 - Indemnités diverses .....	856.600
321.211 - Traitements Non Titulaires .....	292.600
321.010 - Frais de Personnel.....	6.426.700
321.252 - Indemnités & Vacations.....	51.000
321.265 - Transport & Déménagement .....	30.000
321.323 - Frais d'Administration .....	13.000
321.371 - Habillement.....	219.200
321.030 - Frais de Fonctionnement.....	313.200
321.350 - Entretien Matériel.....	124.200
321.351 - Achat Matériel.....	112.100
321.040 - Achat & Entretien Matériel .....	<u>236.300</u>
	6.976.200

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur SVARA, je vous en prie.

**M. Pierre SVARA.-** Merci, Monsieur le Président.

Nous avons reçu copie d'une lettre adressée au Ministère d'Etat par le Président du Club des Supporters de l'A.S.M. concernant la sécurité lors des rencontres du club et plus précisément des incidents survenus lors du match de ligue des Champions Monaco/Juventus en avril 2015.

Au-delà de cette affaire bien précise dont je crois savoir que la responsabilité des agents de la Sûreté Publique monégasque n'est pas engagée, je tenais à féliciter, on ne le fait jamais assez, les forces de l'ordre pour l'excellent travail qu'elles réalisent sur chaque événement sportif et particulièrement lors des rencontres de football.

Depuis des décennies les supporters de Monaco vont voir des matchs au Louis II dans des conditions de tranquillité et de sérénité, c'est le fruit d'un travail rigoureux accompli par les forces de l'ordre en collaboration avec la gendarmerie et les C.R.S. pour à la fois accueillir les spectateurs, contribuer au bon déroulement de la rencontre et organiser le départ de cette foule à la fin du match.

Croyez-moi, réussir à maîtriser les groupes de supporters parfois surexcités, parfois éméchés et parfois venus là pour en découdre, soit dans le stade, soit en dehors, n'est pas une sinécure.

Jusqu'à aujourd'hui le travail des forces de sécurité a toujours permis que les rencontres se déroulent en dehors du terrain de la meilleure des façons, j'en veux pour preuve le match qui a eu lieu contre un club anglais jeudi dernier et où apparemment tout s'est bien passé.

Donc, je voulais adresser à nouveau mes félicitations.

Je vous remercie.

**M. le Ministre d'Etat.-** Merci beaucoup, Monsieur SVARA. Monsieur CELLARIO et moi-même transmettrons aux forces de sécurité vos remarques élogieuses qui

sont particulièrement fondées, c'est une tâche difficile, qu'elles effectuent avec efficacité et tact.

Merci encore.

**M. le Président.-** Merci beaucoup. Je m'associe à la déclaration de Monsieur SVARA. En fait, on a tellement l'habitude que cela se passe bien, je « touche du bois », qu'on trouve cela normal. Nous recevons à Monaco toutes les équipes françaises, un certain nombre d'équipes internationales et cela se passe bien. Il y a un savoir-faire très particulier de la part de la Sûreté Publique en collaboration d'ailleurs avec les forces de l'ordre françaises qui sont d'une grande efficacité et vous renouvellez à tout le personnel de la Sûreté Publique, tout le personnel quel qu'il soit, et bien entendu à sa hiérarchie, jusqu'en haut, notre soutien qui est indéfectible. Ils savent qu'ils peuvent compter sur le soutien du Conseil National et l'ensemble des élus.

Monsieur ELENA.

**M. Eric ELENA.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais m'associer pleinement aux félicitations que vous adressez à la Sûreté Publique, j'ai été malheureusement moi aussi témoin d'un incident lors d'un samedi soir du Grand Prix et j'ai surtout été très impressionné par la qualité, la rapidité et surtout l'analyse dont ont fait preuve les agents. Donc si vous pouvez aussi transmettre toutes mes félicitations à ce service, je vous remercie.

**M. le Ministre d'Etat.-** Ce sera fait.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 21 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 21 est adopté.

*(Adopté).*



**M. le Secrétaire Général.-**

## CH. 22 - SÛRETÉ PUBLIQUE - DIRECTION

322.111 - Traitements Titulaires.....	22.304.100
322.121 - Indemnités Diverses .....	2.784.800
322.211 - Traitements Non Titulaires .....	1.310.800
322.010 - Frais de Personnel.....	26.399.700
322.252 - Indemnités & Vacations.....	1.500
322.323 - Frais d'Administration .....	162.000
322.030 - Frais de Fonctionnement.....	163.500
322.350 - Entretien Matériel.....	670.800
322.351 - Achat Matériel.....	1.219.500
322.371 - Habillement.....	300.100
322.040 - Achat & Entretien Matériel .....	2.190.400
322.352 - Groupe de Sécurité .....	765.000
322.514 - Frais Financiers .....	2.500
322.060 - Frais Propres Activité Service.....	767.500
	<u>29.521.100</u>

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 22 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 22 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

## CH. 23 - THÉÂTRE DES VARIÉTÉS

323.111 - Traitements Titulaires.....	100.600
323.211 - Traitements Non Titulaires .....	123.800
323.214 - Personnel vacataire.....	51.000
323.010 - Frais de Personnel.....	275.400
323.323 - Frais d'Administration .....	3.000
323.343 - Frais Généraux .....	62.300
323.030 - Frais de Fonctionnement.....	65.300
323.351 - Achat Matériel.....	12.700
323.381 - Petits travaux et entretien.....	13.200
323.040 - Achat & Entretien Matériel .....	25.900
	<u>366.600</u>

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BOERI.

**M. Daniel BOERI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je l'ai déjà dit mais je le répète parce que *bis repetita* évidemment. Je crois qu'il faut bien prendre en compte que beaucoup d'associations utilisent le

Théâtre des Variétés, qui est leur outil séculier, pour réaliser tous leurs travaux. La journée n'a que 24 heures mais je pense qu'il faut vraiment faire le maximum afin qu'ils aient des ressources pour faire le mieux possible dans le contexte, évidemment de ces 24 heures.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur BOERI.

Je vous en prie, Monsieur le Conseiller.

**M. Patrice CELLARIO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.* - Merci. Juste pour dire que déjà une mutualisation des ressources humaines de la Direction des Affaires Culturelles a été réalisée pour que les personnels puissent tourner d'un site à l'autre de manière à les exploiter au maximum, entre

l'Auditorium Rainier III, le Théâtre des Variétés, la Salle du Quai Antoine 1<sup>er</sup>.

Il est vrai que le Théâtre des Variétés est particulièrement utilisé.

**M. le Président.-** Parfait. Merci beaucoup.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 23 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 23 est adopté.

*(Adopté).*

### **M. le Secrétaire Général.-**

#### CH. 25 - MUSÉE D'ANTHROPOLOGIE

325.111 - Traitements Titulaires.....	53.400
325.211 - Traitements Non Titulaires .....	343.000
325.010 - Frais de Personnel .....	396.400
325.313 - Prospection, Fouilles & Etudes.....	7.500
325.323 - Frais d'Administration .....	43.200
325.371 - Habillement.....	1.000
325.030 - Frais de Fonctionnement.....	51.700
325.350 - Entretien Matériel.....	10.200
325.351 - Achat Matériel.....	8.500
325.040 - Achat & Entretien Matériel .....	<u>18.700</u>
	466.800

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 25 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 25 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

## CH. 27 - EDUCATION NATIONALE - DIRECTION

327.111 - Traitements. Tit. Direction.....	1.466.100
327.112 - Pers. Tit. Affect. Ets. Priv. Div. ....	3.468.400
327.122 - Heures Suppl. Pers. Tit. Affecté .....	136.300
327.211 - Traitements Non Tit. Direction .....	1.203.300
327.212 - Pers. Non Tit. Affec. Et Priv. Div. ....	469.100
327.222 - Heures Supp. Pers. Non Tit. Affec. ....	18.200
327.010 - Frais de Personnel.....	6.761.400
327.252 - Vacances Inspection & Examens.....	4.000
327.253 - Orientation Scolaire.....	17.900
327.254 - Promotion Sociale .....	35.000
327.323 - Frais d'Administration.....	18.500
327.030 - Frais de Fonctionnement.....	75.400
327.350 - Entretien Matériel.....	1.000
327.351 - Achat de Matériel .....	12.000
327.040 - Achat & Entretien Matériel.....	13.000
327.262 - Transport d'élèves .....	471.400
327.312 - Hygiène scolaire .....	35.400
327.324 - Commission Langue Monégasque.....	17.500
327.3281 - Loisirs Dirigés.....	17.800
327.3282 - Prix.....	49.200
327.3283 - Modernisation Equip. Pédag. ....	19.100
327.329 - Foyers Socio-Educatifs .....	12.600
327.340 - Cantines Scolaires-Part. Etat .....	11.700
327.341 - Comité Monégasque Anti Dopage.....	60.000
327.359 - Option Inter.-Anglais Renforcé .....	20.400
327.060 - Frais Propres Activité Service.....	715.100
	<u>7.564.900</u>

**M. le Président.-** Merci. Nous en avons parlé tout à l'heure.

Madame LAVAGNA.

**Mme Sophie LAVAGNA.-** Merci, Monsieur le Président.

Un petit mot en ce qui concerne l'Education Nationale. J'en ai très brièvement parlé tout à l'heure mais je souhaitais m'associer à l'action qui est menée, notamment, pour aider les élèves qui se trouvent être en difficulté. Une difficulté littéraire peut mener parfois au Lycée Technique, magnifique immeuble dans lequel ils sont, et où est dispensé un enseignement d'une grande qualité qui amène très souvent les jeunes à acquérir un savoir pratique qui leur permet de trouver rapidement un emploi. Il m'est arrivé d'en avoir

certain en stage et j'ai apprécié que leur enseignement soit pratique, ce qui fait parfois défaut à des élèves qui sortent de la faculté. C'est la première chose.

Ensuite, pour les élèves qui sont encore plus en difficulté, il m'a été rapporté que pour eux, un coordinateur va être recruté pour s'en occuper. Cela me paraît particulièrement important, d'autant qu'à Monaco on a tendance à se féliciter – et tant mieux pour nous – des élèves qui réussissent très bien. Pour autant, je crois qu'il est important aussi de s'occuper de ceux qui marchent moins bien et c'est ce qui a été entrepris.

Je tenais donc à faire part de mes félicitations au Gouvernement et à la Direction de l'Education Nationale et des Sports.

Je vous remercie.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je vous remercie, Madame LAVAGNA.

Le plus extraordinaire je trouve, c'est qu'un certain nombre d'élèves qui ont bénéficié du programme d'aide de suivi terminent leur scolarité au Lycée Albert 1<sup>er</sup> avec une mention. L'année dernière il y avait même une ou deux mentions « très bien » qui avaient été données à des jeunes qui avaient bénéficié d'un programme d'aide au cours de leur scolarité. Il n'y a pas plus beau compliment que l'on puisse faire à des pédagogues que de montrer que la réussite n'est pas réservée à un petit nombre et que tous peuvent aspirer à la réussite scolaire.

**M. le Président.-** Absolument. C'est aussi le particularisme de l'Education Nationale monégasque, c'est qu'on peut, tout en organisant un enseignement de qualité pour tous, arriver à pouvoir traiter quelques cas particuliers avec tout ce que cela présente comme difficultés, ce n'est pas simple. Il faut saluer la patience et la pédagogie des enseignants et de sa direction.

Monsieur POYET.

**M. Thierry POYET.-** Merci, Monsieur le Président.

Certains de mes collègues se sont déjà félicités du pourcentage de réussite au baccalauréat, je m'y associe forcément, belle réussite et beau palmarès en tout cas pour la Principauté.

Pour autant, mon intervention va peut-être étonner mais je serai particulièrement vigilant par rapport au nombre de personnes qui pourront accéder au dernier niveau. Je ne voudrais pas que la recherche d'excellence fasse, qu'effectivement, en chemin on perde des éléments parce qu'on cherche à obtenir le 100 % et que forcément à un moment donné certains ne pouvant pas permettre d'atteindre ce pourcentage puissent être abandonnés.

Alors, c'est une expérience qui date déjà de quelque temps, j'espère que le système a changé depuis quelques années, mais effectivement, je me souviens de ma scolarité où à un moment donné l'excellence primait avant tout et il fallait justement atteindre l'excellence quitte à laisser au milieu du chemin quelques éléments.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

**M. Patrice CELLARIO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Non, ceci n'est plus le cas si cela l'a été par le passé. L'accès au Lycée ne dépend que de la moyenne des élèves. Il n'y a pas de mise à l'écart d'élève pour pouvoir atteindre l'excellence quant aux résultats finaux. Je crois que c'est plutôt le résultat d'une attention particulière qui est portée aux élèves, d'un encadrement attentif, de classes pas surchargées, ce qui permet aux professeurs d'être vraiment attentifs à la progression de chacun des élèves et d'amener ceux-ci à des résultats élevés.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Monsieur ELENA.

**M. Eric ELENA.-** Merci, Monsieur le Président.

J'avais préparé une intervention, je vais la faire même si beaucoup de choses ont déjà été dites.

Ce soir je souhaite mettre à l'honneur les actions menées par la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports. Avant tout il est important de souligner l'engagement dont fait preuve ce service pour dynamiser la pratique du sport en milieu scolaire. J'en veux pour exemple la nouvelle activité sportive proposée à nos enfants, comme le cours de sauvetage en mer et les nouvelles activités U.N.S.S., le rugby et le paddle. Pour ceux qui ne connaissent pas le battle c'est un mixe entre le badminton et le tennis de table.

Par ailleurs, je voudrais rapidement revenir sur le port de la tenue de sport standardisée qui a soulevé l'année dernière tant de débats. Aujourd'hui, on ne peut nier que c'est un réel succès.

Je tiens aussi à parler des élèves qui pratiquent le sport de haut niveau. Là encore, la D.E.N.J.S. a mis en place un système d'horaires aménagés et un dispositif « sport élite » qui remporte un grand succès.

Enfin, je suis bien placé pour témoigner des relations privilégiées que le Gouvernement Princier par le biais de l'Education Nationale entretient avec les dirigeants des associations sportives.

Dans un contexte où l'on retient parfois les tensions entre le Gouvernement Princier et le Conseil National, il me paraissait important de montrer que certains élus savent reconnaître les actions positives d'un service d'Etat.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur ELENA.

**M. le Ministre d'Etat.-** Merci, Monsieur.

**M. le Président.-** Je m'associe, si vous le permettez, à votre déclaration.

Monsieur BARILARO.

**M. Christian BARILARO.-** Merci beaucoup, Monsieur le Président.

En tant que Président de la Commission de l'Education, de la Jeunesse et des Sports, je suis ravi que Monsieur ELENA s'aperçoive de la qualité des résultats des jeunes en Principauté.

J'aimerais attirer l'attention sur quelque chose qui ne concerne pas vraiment l'éducation dans le sens pédagogie des programmes, mais dans le sens des comportements.

On a été avec Mme FRESKO-ROLFO, sollicité par l'association « Action Innocence » qui s'occupe déjà dans les classes des problèmes liés à la pédopornographie, à tous ces problèmes de crimes sexuels contre les enfants, sur le problème du harcèlement scolaire. C'est un autre volet que l'association Monégasque Action Innocence veut prendre en charge. On a reçu à l'époque le prédécesseur de Monsieur CELLARIO, M. MASSERON, Madame le Directeur de l'Education Nationale dans les locaux du Conseil National pour une réunion de travail qui s'est ensuite transformée en réunion plus élargie avec les personnes de cette association Action Innocence.

Aujourd'hui, il existe un questionnaire qui est destiné à ces enfants et qui leur sera présenté par l'association Action Innocence lors de cours de sensibilisation à ce problème-là qu'il ne faut absolument pas négliger sous prétexte qu'on est en Principauté.

C'est comme à l'époque sur la rumeur du nuage de Tchernobyl qui s'était arrêté aux frontières de la Principauté. Les problèmes d'harcèlement scolaire existent aussi en Principauté.

Donc, j'aimerais vraiment que les Services de l'Education Nationale relaient ce questionnaire et que les résultats vous soient remontés afin de pouvoir prendre en charge les problèmes qui peuvent exister.

J'aimerais si cela est possible, à l'instar de ce qui se fait avec le numéro vert qui s'appelle « allo parents » qui est un numéro qui a été mis en place par le Gouvernement pour aider les parents en difficulté, d'avoir un numéro de téléphone qui s'adresserait aux enfants, un numéro vert que les enfants pourraient utiliser de façon anonyme afin de pouvoir avoir un interlocuteur auquel ils pourraient s'adresser afin de parler de problèmes qu'ils n'oseraient pas évoquer en famille, avec des professeurs ou des camarades.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur BARILARO de votre proposition.

Je vous en prie, Monsieur le Conseiller, nous vous écoutons.

**M. Patrice CELLARIO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Effectivement il y a des réflexions et des actions qui vont être menées en cette matière. Je crois qu'il ne faut ni sous-estimer le phénomène ni le dramatiser parce que, bien évidemment, ce sont des phénomènes qui sont, Dieu merci, relativement marginaux en Principauté.

Il y a également eu, au-delà des actions que vous avez évoquées avec l'Association Action Innocence, une expérience de médiation qui va être mise en place au sein des établissements scolaires pour, justement, détecter et traiter ce type de problématique.

**M. Christian BARILARO.-** Je vous remercie, excusez-moi mais la précision pour moi est importante comme le disait mon collègue Thierry POYET, un cas est un cas de trop. Il n'y a pas de marginalisation ou d'excès dans ce domaine. Malheureusement les cas sont parfois tellement dramatiques qu'ils conduisent au suicide des enfants. Donc, un cas pour moi est un cas de trop.

Je vous remercie.

**M. Patrice CELLARIO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Nous sommes d'accord là-dessus.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur SVARA.

**M. Pierre SVARA.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, lors de la dernière Commission Nationale des Sports qui s'est tenue le lundi 13 juillet 2015, au Ministère d'Etat, vous avez évoqué le problème des Présidents de section qui ne fournissent jamais en temps et en heure leur demande de subvention et ce malgré les relances effectuées par les Services des Sports de la Mairie.

Vous envisagez de leur appliquer une amende, une pénalité correspondant à 10 % du montant de la subvention qu'ils avaient reçue l'année précédente.

Loin de moi l'idée d'excuser l'attitude d'un Président de section qui ne prend pas un peu de son temps pour remplir un imprimé et demander de l'argent public qu'il recevra en tout ou en partie, mais loin de moi aussi l'idée de stigmatiser cette attitude lorsque l'on sait que ces Présidents sont des bénévoles qui consacrent une grande partie de leur temps de libre pour permettre à des jeunes sportifs d'exercer leur sport favori.

Le Gouvernement fait beaucoup en Principauté pour le sport et pour les associations sportives. En sanctionnant les retards inacceptables d'un Président, vous pénalisez en fait la section sportive et ses membres.

Pourriez-vous revoir votre position en mettant en place avec la Mairie et même le Conseil National si besoin est, une nouvelle procédure de suivi des demandes de subventions.

Merci.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

**M. Patrice CELLARIO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* La position que nous avons prise au sein de la Commission Nationale des Sports a déjà été revue lors de l'examen final puisqu'un certain nombre d'associations nous ont apporté des éclaircissements sur les éléments qui les avaient conduits à ne pas faire les demandes et nous allons également mettre en place avec la Mairie et la sous-commission des sports, une nouvelle procédure pour la prochaine saison sportive, en effet.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

La parole est à Madame FRESKO-ROLFO.

**Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vais rebondir sur les propos de M. BARILARO, sur le harcèlement à l'école et vous redemander de mettre en place une véritable politique de prévention des violences domestiques au sein de l'école puisque c'est le meilleur endroit pour atteindre ces enfants et les aider. Il faut peut-être envisager de refaire une campagne contre les addictions puisque malheureusement – nous sommes en haut du classement en ce qui concerne l'utilisation de drogues et d'alcool sur Monaco, et j'aimerais que ces actions soient faites de manière plus prononcée au sein des écoles.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

**M. Patrice CELLARIO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Tout d'abord sur le harcèlement, les questionnaires ont déjà été diffusés dans les classes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> et vont même être diffusés au sein de CM2 et l'Association Action Innocence est en train, déjà, de dépouiller un certain nombre de questionnaires. Donc, ça c'est pour le volet harcèlement.

Je n'oublie pas la deuxième partie et, effectivement, les actions de prévention sont à répéter, ne sont jamais à négliger parce que c'est une action permanente qu'il faut avoir auprès des enfants afin de pouvoir réduire la problématique des addictions. On a, effectivement, encore du travail et un important travail à faire en la matière.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Madame AMORATTI-BLANC.

**Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.-** Merci, Monsieur le Président.

Puisque justement les mesures qui ont été prises en matière de prévention pour les addictions n'ont pas marché sachant qu'on est toujours en tête des statistiques, n'est-il pas possible de revoir ce qui est fait et d'essayer de nouvelles techniques ?

**M. Patrice CELLARIO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Les techniques de prévention consistent essentiellement à faire prendre conscience aux enfants des différents risques, des différentes conséquences, les conséquences tant sur le plan de la santé que sur le plan des sanctions, que peuvent avoir ces éléments.

La problématique des addictions ne se résume pas qu'au seul milieu scolaire. L'action elle est d'abord et avant tout, bien évidemment, au sein des familles où on doit avoir également cette action de prévention auprès des enfants. Le système éducatif doit prendre sa part et être présent, il y a des actions coordonnées avec la Direction de la Sûreté Publique, avec également les Services du Département de la Santé et des Affaires Sociales. La part des familles est également importante pour que l'ensemble des personnes qui entourent les enfants concourent à cette prévention.

**Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.-** Je suis entièrement d'accord avec vous, c'est pour cela qu'il existe en France un programme qui s'appelle « soutien à la parentalité », qui n'a jamais été utilisé à Monaco et qu'il serait peut-être intéressant de tester. Il se teste dans beaucoup de villes aux alentours et je crois qu'il serait intéressant de mettre ce programme à profit ici, puisque c'est un petit réseau et il serait tout à fait possible de le faire.

Je peux vous donner toutes les modalités sur ce programme si cela vous intéresse.

**M. Patrice CELLARIO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Volontiers.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

**M. Stéphane VALERI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Juste un mot, Président, sur ce sujet.

**M. le Président.-** Je vous en prie.

**M. Stéphane VALERI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Le dispositif dont a parlé M. BARILARO tout à l'heure, « allo parents » est un début de réponse, qui va dans le sens d'un encadrement, d'une information, d'un soutien à la parentalité. Ce n'est qu'un début, c'est une initiative

que nous testons mais qui pourrait déboucher, effectivement, sur ce que l'on appelle peut-être de manière un peu « pompeuse » une école des parents, mais en tout cas sur un soutien à des parents qui se posent tout simplement des questions.

Nous avons été amenés justement à mettre en place ce dispositif d'appels anonymes, « allo parents », parce que nous nous sommes rendu compte qu'il y avait un besoin en ce domaine. Les personnes qui sont chargées de ce service nous disent qu'elles ont des appels de parents inquiets qui ont besoin de conseils, face à un adolescent, par exemple, en rébellion qui est un type d'appel assez fréquent.

Nous avons commencé à avancer à Monaco aussi sur ce sujet, mais je pense que le dispositif d'après « allo parents », c'est certainement ce que vous appelez de vos vœux, ce sera l'étape suivante.

**Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.-** Il y a aussi un autre programme qui consiste à aider les enfants à avoir de l'estime de soi et la confiance en soi et ce je crois qu'il y a le volet des parents bien sûr, mais le volet aussi sur les enfants. Concernant la prévention, il a été prouvé depuis de nombreuses années que le plus important ce n'est non pas la répression, non pas de montrer les effets néfastes des drogues, mais surtout de donner confiance en soi aux enfants et c'est ce qui leur permet d'éviter de tomber dans les drogues, quelles que soient les addictions et quelles que soient les drogues dont on parle.

**M. le Président.-** Merci, Madame AMORATTI-BLANC.

La parole est à Madame LAVAGNA.

**Mme Sophie LAVAGNA.-** Merci, Monsieur le Président.

Un petit mot qui est en relation avec les addictions, je crois qu'un service a été mis en place par la Sûreté Publique, qui me semble tout à fait adéquat, par exemple, les sorties de certaines boîtes de nuit, plutôt que de remettre une clef à quelqu'un qui est manifestement ivre, il vaut peut-être mieux appeler un taxi ou le faire raccompagner, afin d'éviter que ces personnes puissent prendre leur véhicule et risquer d'écraser quelqu'un.

Je crois que c'est une mesure idoine, surtout lorsque ce sont des jeunes, les parents préfèrent recevoir un « allo parents » en pleine nuit qui leur demande de

venir chercher leur adolescent plutôt que de prendre un risque d'accident grave, puisqu'ils n'ont pas forcément conscience, justement, dans l'état où ils peuvent se trouver.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Madame LAVAGNA, de votre intervention.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 27 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 27 est adopté.

*(Adopté).*

### **M. le Secrétaire Général.-**

#### CH. 38 - AGENCE MONÉGASQUE DE SÉCURITÉ NUMÉRIQUE

338.111 - Traitements Titulaires.....	76.600
338.211 - Traitements Non Titulaires .....	90.700
338.010 - Frais de Personnel.....	167.300
338.323 - Frais d'Administration .....	25.000
338.030 - Frais de Fonctionnement.....	25.000
338.351 - Achat Matériel.....	10.000
338.040 - Achat & Entretien Matériel .....	<u>10.000</u>
	202.300

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BARILARO.

**M. Christian BARILARO.-** Merci, Monsieur le Président.

Monaco vient d'accueillir la quinzième édition des Assises de la sécurité et des systèmes d'information. L'intensification des attaques informatiques ne cesse d'augmenter, il faut coordonner notre défense face aux cybercriminels. La plupart de ces attaques recensées ces derniers temps restent secrètes et certaines doivent, à mon sens, vraiment le rester pour ne pas inquiéter la population.

Dans certaines attaques, les hackers arrivent à pénétrer les réseaux des entreprises ou des organisations, volent des informations confidentielles et exfiltrent parfois des messages, des fichiers, des documents techniques.

Certaines entreprises peuvent perdre des marchés à cause des informations ainsi dérobées informatiquement.

Dorénavant, n'importe qui peut être une cible, soit à des fins d'espionnage qui peut réduire à néant une activité, soit dans un but à visée terroriste en s'en prenant à certaines infrastructures visant même à faire des victimes.

La menace cyber est véritablement effrayante. Elle est mondialisée, elle va à une vitesse et une évolution inouïe. Il y a malheureusement un décalage entre la facilité à attaquer et la difficulté à se défendre. Voilà pourquoi une réponse collective est indispensable.

Quelles sont, Monsieur le Ministre, les actions du Gouvernement pour protéger ses intérêts, ceux de ses usagers, des entreprises qui sont installées sur notre territoire ? Avons-nous des spécialistes dédiés à une cellule de veille destinée à contrer ces attaques ? Sommes-nous bien protégés ? Quelles seront les prérogatives de la cellule de veille numérique ?

Il est urgent d'agir avant d'être rattrapés par des cyber-attaques faites par des individus qui ont plus d'un coup d'avance sur nous.

Je vous remercie.



**M. le Président.-** Merci, Monsieur BARILARO.

Je vous en prie, Monsieur le Ministre.

**M. le Ministre d'Etat.-** Monsieur CELLARIO va vous répondre.

Pas plus tard qu'il y a trois jours, nous avons signé un partenariat de collaboration, de coopération, avec l'Agence Nationale de la Sécurité Informatique française qui dépend du Secrétariat Général de la Défense Nationale et qui va pouvoir nous aider à mettre en place notre Agence Nationale de surveillance.

Je vais laisser la parole à Monsieur CELLARIO.

**M. Patrice CELLARIO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Cette agence aura pour mission de définir le référentiel de sécurité des systèmes informatiques de l'Etat, bien évidemment, mais aussi des opérateurs d'importance vitale pour la Principauté et également d'être en capacité de répondre à une attaque qui pourrait survenir sur ces systèmes-là, en H 24 de pouvoir réagir pour limiter les conséquences d'une telle attaque et, évidemment, également de permettre d'identifier les auteurs de cette attaque en lien, bien évidemment, avec des agences similaires en France et ailleurs, d'où le partenariat avec l'ANSSI française.

**M. le Président.-** Merci beaucoup de votre réponse.

Monsieur POYET, je vous en prie.

**M. Thierry POYET.-** Merci, Monsieur le Président.

Je rejoins tout à fait les propos de mon collègue M. BARILARO et ce sont aussi de bonnes réponses, Monsieur le Conseiller, que vous nous donnez là.

Moi, où je m'étonne quand même, c'est que ce budget a été présenté au Budget Primitif. Il est vrai qu'entre temps des questions ont été posées sur les effectifs, sur les organisations qui allaient se mettre en place. Certes, entretemps on a reçu le projet de loi que j'appelle sur la cybercriminalité. Nous sommes en attente de l'examiner parce qu'un autre texte déposé est plus prioritaire. Certes, on peut se poser des questions, mais c'est une bonne nouvelle que l'on puisse mener une réflexion. Comment se fait-il que la réflexion commence maintenant alors que les budgets sont déjà votés depuis plus de 10 mois et que

ce point-là est un point névralgique pour l'Etat ? C'est un point de grande difficulté.

Alors, on ne va pas faire du pessimisme, on ne va pas dire qu'on risque tout, mais en tout cas c'est un potentiel et Monaco n'est pas plus à l'abri. C'est vraiment un sujet qui me tient à cœur, cela est le premier point.

Ensuite, une autre question. La loi sur l'économie numérique a été votée en 2011 mais depuis pouvez-vous nous dire où en sont les textes d'application ?

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

**M. Patrice CELLARIO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Oui, effectivement, du temps est passé depuis le vote du Budget Primitif. La réflexion a été un petit peu plus lente et plus complexe qu'imaginée au départ. Là, nous ne démarrons pas une réflexion, nous sommes presque à l'aboutissement de cette dernière.

**M. le Président.-** Bien. Cela veut dire, Monsieur le Conseiller, en termes clairs, vous êtes proche d'un aboutissement imminent ? Pourquoi je vous dis cela ? C'est parce que nous avons commencé, par l'intermédiaire de la Commission de Législation sous la présidence de Madame LAVAGNA, l'étude, Monsieur POYET s'est impliqué dans ce dossier comme beaucoup d'élus, eh bien, les deux lois sont directement liées et impliquées. En plus sur une des deux lois, nous nous étions engagés auprès du Conseil de l'Europe, qui avait un caractère relativement urgent et aujourd'hui nous ne voulons pas en fait reprendre un travail et perdre du temps à partir du moment où celle-ci serait déposée dans six mois. C'est pour cela que nous vous posons la question, c'est tout. Je comprends que ce ne soit pas simple et que cela va soulever un certain nombre de questions, certainement, et comme nous ne voulons pas le faire dans la précipitation, nous vous posons la question.

**M. le Ministre d'Etat.-** Le projet de loi sur la sécurité intérieure devrait être déposé courant octobre. En tout cas avant la fin octobre...

**M. le Président.-** C'est comme les plaques d'immatriculation, avant la Fête Nationale ?

*(Rires).*

**M. le Ministre d'Etat.-** Non, cela devrait être avant fin octobre. Là, le temps que nous avons « perdu » depuis l'été...

**M. le Président.-** ... Je ne dis pas que vous avez perdu du temps...

**M. le Ministre d'Etat.-** ... Mais ce que je veux dire, c'est que le délai supplémentaire depuis l'été est tout simplement dû au fait que nous avons attendu le retour de la CCIN et le retour du Haut-Commissaire. Les deux d'ailleurs ayant travaillé rapidement, mais on leur a envoyé un texte début de l'été et, donc, on a le retour. Nous avons encore quelques réunions d'arbitrage à faire et mon objectif est vraiment que vous ayez, avant la fin de mois d'octobre, le projet de loi.

**M. le Président.-** Merci beaucoup, cela va rassurer Madame LAVAGNA.

Monsieur POYET, je vous en prie.

**M. Thierry POYET.-** Excusez-moi, concernant la deuxième partie de ma question sur les textes d'application de la loi sur l'activité numérique, s'il vous plaît ?

**M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.-** Alors, ce texte, de mémoire, nécessitait onze Ordonnances Souveraines d'application, qui sont des Ordonnances extrêmement techniques, sept sont au point, elles sont en ultime lecture et les quatre autres sont en cours de finalisation. L'objectif, si l'on peut c'est début d'année 2016, sortir au moins les sept et avancer plus rapidement sur les quatre qui restent.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Monsieur POYET.

**M. Thierry POYET.-** C'est déjà, effectivement, une première bonne nouvelle même si on peut regretter le

temps qui a passé, d'autant plus que la loi sur la cybercriminalité va enrichir ce texte de 2011 en introduisant de nouveaux concepts qui n'étaient pas totalement définis ou pas aboutis. Ce qui veut dire qu'à un moment donné on va aussi rattraper les choses et on va arriver sur d'autres niveaux. Donc, il est tout aussi important que ce nouveau texte, dès qu'il sera voté, que les textes d'application puissent cette fois être beaucoup plus rapides parce que sinon on va encore prendre du délai et ce que l'on aura essayé de rattraper ne sera jamais atteint.

**M. le Président.-** C'est certain.

Madame LAVAGNA, je vous en prie.

**Mme Sophie LAVAGNA.-** Merci, Monsieur le Président.

Juste un petit mot pour signaler que la Commission de Législation vient d'achever l'étude du texte relatif à la protection des informations nominatives. On a proposé de très modestes amendements qui sont sur le point d'être transmis au Gouvernement. La commission a approuvé à l'unanimité les petites modifications que nous avons proposées.

Nous n'avons pas perdu de temps dans ce domaine et nous attendons pour les deux autres, effectivement, d'avoir tous les textes, en accord d'ailleurs avec le Gouvernement pour ne pas commettre d'impair dans l'un ou dans l'autre.

**M. le Président.-** Merci beaucoup de ces précisions, Madame LAVAGNA.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 38 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 38 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

## CH. 43 - EDUCATION NATIONALE - CENTRE DE FORMATION PEDAGOGIQUE

343.111 - Traitements Titulaires.....	613.500
343.211 - Traitements Non Titulaires .....	196.400
343.010 - Frais de Personnel.....	809.900
343.262 - Déplacements.....	1.500
343.323 - Frais d'Administration .....	13.400
343.030 - Frais de Fonctionnement.....	<u>14.900</u>
	824.800

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 43 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 43 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

## CH. 46 - EDUCATION. NATIONALE - STADE LOUIS II

346.000 - Stade Louis II .....	9.396.400
--------------------------------	-----------

**M. le Président.-** Merci. Nous en avons déjà parlé tout à l'heure au titre de la Section 7 sur l'équipement du Stade Louis II et Monsieur le Ministre a fait une déclaration très précise dans ce sens.

Je mets donc ce chapitre ce chapitre 46 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 46 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

## CH. 48 - FORCE PUBLIQUE - POMPIERS

348.111 - Traitements Titulaires.....	6.865.800
348.121 - Indemnités Diverses .....	955.400
348.211 - Traitements Non Titulaires .....	154.000
348.256 - Prestations.....	266.000
348.010 - Frais de Personnel.....	8.241.200
348.252 - Indemnités & Vacations.....	14.000
348.265 - Transport & Déménagement .....	34.000
348.323 - Frais d'Administration .....	41.000
348.371 - Habillement.....	180.900
348.030 - Frais de Fonctionnement.....	269.900
348.350 - Entretien Matériel.....	342.100
348.351 - Achat Matériel.....	414.000
348.040 - Achat & Entretien Matériel .....	<u>756.100</u>
	9.267.200

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Je voudrais juste, si vous me permettez, Monsieur le Président, avec les intempéries qu'il y a eu ces temps-ci, qu'on souligne tout le travail et le professionnalisme des pompiers de la Principauté qui ont agi avec diligence ces derniers jours.

**M. le Président.-** Et qui sont intervenus dans les communes limitrophes.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

**M. Patrice CELLARIO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Merci, pour cette remarque.

Juste pour informer l'Assemblée, il y a eu presque 105 interventions dans la nuit de samedi à dimanche, 70 pompiers ont été mobilisés plus 20 qui étaient de repos et qui ont été rappelés afin de pouvoir faire

face à la demande. Sachant, bien évidemment, que les pompiers sont intervenus sur la Principauté mais également sur les communes environnantes pour environ 25 interventions sur la centaine qui les a mobilisés durant la nuit.

Cela a d'ailleurs continué toute la journée de dimanche puisque dans la nuit ils ont surtout traité les urgences, mais un certain nombre de fosses d'ascenseurs, de caves inondées, les ont également mobilisés toute la journée de dimanche jusqu'à presque 23 heures.

Donc, merci pour eux.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 48 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 48 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

*D) DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE*

CH. 54 - ADMINISTRATION DES DOMAINES

354.111 - Traitements Titulaires.....	682.100
354.211 - Traitements Non Titulaires .....	594.600
354.010 - Frais de Personnel.....	1.276.700
354.252 - Frais de Contentieux.....	45.000
354.323 - Frais d'Administration .....	70.000
354.030 - Frais de Fonctionnement.....	115.000
354.350 - Entretien Matériel.....	2.000
354.040 - Achat & Entretien Matériel .....	2.000
354.387 - Exploitation Plate-Forme Frêt .....	130.000
354.060 - Frais Propres Activité Service.....	130.000
	<u>1.523.700</u>

**M. le Président.-** Merci. Nous en avons également beaucoup parlé.

Je mets ce chapitre 54 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 54 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

## Chap. 55 - EXPANSION ECONOMIQUE

355.111 - Traitements Titulaires.....	1.023.200
355.211 - Traitements Non Titulaires .....	659.200
355.010 - Frais de Personnel.....	1.682.400
355.251 - Surveillance dépôt des marques.....	4.000
355.323 - Frais d'administration .....	145.500
355.030 - Frais de Fonctionnement.....	149.500
355.350 - Entretien Matériel.....	500
355.040 - Achat & Entretien Matériel .....	500
355.322 - Contribution Off. Europ. Brevets.....	1.050.000
355.385 - Gest. Titres Propriété Industrielle .....	121.000
355.060 - Frais Propres Activité Service.....	<u>1.171.000</u>
	3.003.400

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 55 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 55 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

## CH. 57 - TOURISME ET CONGRES

357.111 - Traitements Titulaires.....	1.363.500
357.211 - Traitements Non Titulaires .....	973.400
357.010 - Frais de Personnel.....	2.336.900
357.323 - Frais d'Administration .....	45.000
357.325 - Publicité .....	1.794.000
357.329 - Transferts Hélicoptères .....	875.000
357.371 - Habillement.....	7.500
357.030 - Frais de Fonctionnement.....	2.721.500
357.350 - Entretien Matériel.....	4.000
357.351 - Achat Matériel.....	145.000
357.357 - Achat Matériel Communication .....	787.000
357.040 - Achat & Entretien Matériel .....	936.000
357.314 - Exposit. & Foires à l'Etranger .....	930.000
357.315 - Bureaux de Monaco à l'Etranger .....	4.032.500
357.060 - Frais Propres Activité Service.....	<u>4.962.500</u>
	10.956.900

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 57 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 57 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 61 - OFFICE DES EMISSIONS DES TIMBRES-POSTE

361.000 - O.E.T.P..... 2.954.300

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Abstentions ? Pas d'abstention.

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 61 aux voix.

Le chapitre 61 est adopté.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

*(Adopté).***M. le Secrétaire Général.-**

CH. 63 - CONTRÔLE DES JEUX

363.211 - Traitements Non Titulaires ..... 470.400

363.010 - Frais de Personnel..... 470.400

363.251 - Missions et Etudes..... 89.500

363.020 - Frais Etudes &amp; Formation..... 89.500

363.323 - Frais d'Administration ..... 1.900

363.030 - Frais de Fonctionnement..... 1.900561.800

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Abstentions ? Pas d'abstention.

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 63 aux voix.

Le chapitre 63 est adopté.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

*(Adopté).***M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 64 - SERVICE D'INFORMATION SUR LES CIRCUITS FINANCIERS

364.111 - Traitements Titulaires ..... 311.700

362.211 - Traitements Non Titulaires ..... 379.700

364.010 - Frais de Personnel..... 691.400

364.251 - Missions et Etudes..... 330.000

364.020 - Frais Etudes &amp; Formation..... 330.000

364.323 - Frais d'Administration..... 17.000

364.3241 - Base de données ..... 79.700

364.030 - Frais de Fonctionnement..... 96.7001.118.100

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 64 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 64 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 65 - MUSEE DU TIMBRE ET DES MONNAIES

365.000 - Musée du Timbre et des Monnaies..... 575.900

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 65 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 65 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

E) DEPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE

Chap. 66 - CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

366.111 - Traitements Titulaires .....	1.092.600
366.211 - Traitements Non Titulaires .....	187.200
366.261 - Frais de Représentation.....	31.000
366.010 - Frais de Personnel.....	1.310.800
366.251 - Missions & Etudes.....	55.000
366.020 - Frais d'Etudes & Formation.....	55.000
366.252 - Indemnités et Vacations .....	4.000
366.262 - Déplacements .....	30.400
366.264 - Réceptions .....	13.800
366.323 - Frais d'Administration.....	28.300
366.325 - Communication .....	38.800
366.030 - Frais de Fonctionnement .....	115.300
366.350 - Entretien Matériel.....	1.500
366.040 - Achat & Entretien Matériel.....	1.500
	<u>1.482.600</u>

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BARILARO.

**M. Christian BARILARO.-** Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord je voudrais profiter de cette intervention dans un domaine connexe à l'éducation, féliciter Mme BATTAGLIA et la Commission de l'Insertion des Jeunes Diplômés pour le travail qu'elle fournit. Monsieur le Conseiller, j'aimerais bien que vous lui transmettiez ces félicitations parce que cette cellule est très efficace.

En revanche, il y a au sein de cette commission, un problème qui n'est pas lié à son fonctionnement mais à un souci que rencontrent de nombreux étudiants monégasques ou résidents en Principauté qui veulent effectuer des études en alternance, si bien que de nombreux jeunes sont obligés d'aller chercher à l'étranger – enfin, à l'étranger, en l'occurrence, Nice, Menton ou les communes limitrophes – des entreprises qui les acceptent sous ce format d'études, à savoir une semaine en entreprise, une semaine dans l'école où ils suivent leur formation.

Alors, on a été sollicité au Conseil National par deux jeunes compatriotes, que j'ai adressés à Mme BATTAGLIA pour savoir si elle pouvait faire quelque chose, mais malheureusement aucune société, même les sociétés avec lesquelles vous avez des partenariats au sein de votre Département, n'ont réussi à trouver un stage en alternance pendant les deux ans de la formation.

C'est un souci parce que je crois qu'il y a un vide juridique en la matière, il faudrait peut-être pouvoir trouver des solutions pérennes avec des entreprises. Malheureusement, il faut, évidemment, dans tous les domaines d'activités, ce qui n'est pas évident, mais en tout cas sur le principe, essayer de trouver des solutions qui soient beaucoup plus faisables pour ces jeunes qui sont obligés de faire des allers/retours entre la Principauté et Nice afin de pouvoir suivre leurs études sous cette forme-là, sachant que bien souvent ils le font pour des raisons financières aussi parce qu'ils sont obligés de travailler pendant leurs études afin de pouvoir les financer.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous en prie, Monsieur le Conseiller.

**M. Stéphane VALERI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Merci d'abord pour vos félicitations pour le travail, en général, de la Commission d'Insertion des Diplômés et de Mme BATTAGLIA qui est chargée de la cellule exécutive, en particulier.

Je ne connais pas les deux cas dont vous parlez, donc on va regarder cela. Après, on peut sensibiliser les entreprises mais, par définition, les chefs d'entreprises sont responsables de la gestion de leur entreprise. Je ne sais pas si vous, vous connaissez les domaines de recherche. Il peut y avoir parfois, malheureusement, des activités très peu représentées en Principauté de Monaco...

**M. Christian BARILARO.-** ... en communication et en Principauté je pense que ce domaine est exploité.

**M. Stéphane VALERI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Alors, la communication, oui, mais beaucoup d'entreprises n'ont pas forcément envie de rémunérer un stagiaire et c'est bien là tout le problème.

**M. Christian BARILARO.-** C'est bien pour cela que je parlais de vide juridique, Monsieur le Conseiller.

**M. Stéphane VALERI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Je ne vois pas comment une loi pourrait imposer à un entrepreneur qui n'en a pas envie, de recruter de force un stagiaire et de le payer. Donc, on va regarder mais à l'impossible nul n'est tenu. Pour autant, je crois que si vous ne parlez que de deux cas, il faut qu'on sache de quoi on parle, de quel domaine on parle et comment on peut les aider. Moi je crois beaucoup plus à Monaco – plutôt qu'à la multiplication de textes législatifs, surtout s'ils sont contraignants – je crois beaucoup plus à la pédagogie, à la persuasion, aux contacts directs.

Je n'ai pas eu écho de ces deux requêtes. Je vais demander qu'on me les fasse remonter, afin de voir pourquoi nous n'y sommes pas arrivés. On va essayer de comprendre et, surtout, de se préparer à accueillir de nouvelles demandes pour aller dans votre sens, puisque nous avons le même objectif. S'il y a des



étudiants qui veulent réaliser un stage en alternance à Monaco, bien évidemment, mettons tout en œuvre pour le leur permettre. Mais je pense déjà, effectivement, à la recherche par le dialogue, avec des chefs d'entreprise suffisamment motivés pour nous aider. On va regarder cela, Monsieur BARILARO.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Monsieur CLERISSI.

**M. Philippe CLERISSI.-** Merci, Monsieur le Président.

Pour répondre à Monsieur BARILARO, le contrat en alternance existe à Monaco. Moi j'avais pris un stagiaire en alternance. Il y a une différence avec la législation française...

**M. Stéphane VALERI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* ... Vous ne confondez pas avec l'apprentissage ?

**M. Philippe CLERISSI.-** ... L'alternance. L'alternance, c'est-à-dire que ce n'est pas une semaine en entreprise et une semaine à l'école, c'est en fait dans la même semaine, il y a un pourcentage qui est réservé à l'école et un pourcentage réservé à l'entreprise. La première année c'est c'est, je crois 40 % du SMIG, la deuxième année c'est un peu plus et ainsi de suite jusqu'à la fin de l'alternance.

La différence avec la France c'est que les frais de scolarité sont à la charge de l'employeur alors qu'en France ils sont pris en charge par l'Etat.

J'allais demander à ce qu'une publicité soit faite sur les contrats en alternance parce qu'en fait ce n'est pas très bien connu et à Monaco personne ne sait vraiment de quoi il retourne. Pour vous dire que moi j'ai eu des stagiaires en alternance qui m'ont donné entière satisfaction et que j'ai d'ailleurs embauchés.

En fait je n'intervenais pas pour cela, je voudrais savoir où en est cette fameuse modification de la loi sur l'inaptitude qui pose problème à la Fédération Patronale, qui est couplée avec la réforme de la médecine du travail, que l'on demande à cor et à cri depuis bientôt deux ans. Vous allez me dire que cela ne concerne que quelques employés dans la Principauté mais malgré tout, cela est pénalisant, vous savez très bien que l'entrepreneur est victime de la décision du

médecin du travail et qu'il n'a pas possibilité de faire appel. Donc, non seulement il est pénalisé parce que son salarié es déclaré inapte à tout poste, donc il est obligé de s'en séparer. Il paie alors des indemnités sans avoir, en plus, la possibilité d'un droit de réponse ou d'un droit de parole. J'espère qu'on va y arriver.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous en prie, Monsieur le Conseiller.

**M. Stéphane VALERI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Monsieur CLERISSI, je me doutais et j'attendais votre intervention parce que vous avez le mérite de la constance et vous avez raison.

Le Ministre d'Etat a saisi la Commission de Contrôle des Informations Nominatives, le 30 janvier 2015, parce qu'il y a, effectivement, un certain nombre d'éléments du projet de loi concernant la modernisation de la médecine du travail, qui relèvent d'informations nominatives par rapport à la santé, à la tenue des dossiers des salariés. La CCIN a délibéré en avril 2015 et nous avons donc demandé à la fin du mois d'avril à la Direction des Affaires Juridiques, une étude des remarques de la CCIN. L'Office de la Médecine du Travail a également été saisi sur les remarques de la CCIN et il s'est prononcé le 15 mai sur ces remarques.

Au niveau du Département des Affaires Sociales et de la Santé, avec l'Office de la Médecine du Travail, nous avons transmis le 29 septembre exactement l'issue de ces réflexions au secrétariat général du Ministère d'Etat et ce délai, assurément, on le trouve tous trop long, mais il était nécessaire.

La consultation de la CCIN était indispensable pour la protection des informations nominatives et donc la garantie, bien évidemment, du respect de la vie privée, de données personnelles des salariés.

Il est vrai qu'il y a encore aujourd'hui, pour être clair et transparent avec vous, l'existence de certains débats sur ce projet de loi, entre le Département des Affaires Sociales et la Direction des Affaires Juridiques. Alors, je ne veux pas entrer dans des détails trop techniques, je vous dirais simplement que le Département que je dirige a une approche pragmatique par rapport à la médecine du travail et, par définition, la Direction des Affaires Juridiques, et c'est normal, a une approche plus juridique, plus technico-juridique.

Donc, des arbitrages doivent être rendus rapidement entre ces deux approches. En tout cas, l'objectif que nous nous sommes fixés – nous en avons parlé récemment avec le Secrétaire Général du Ministère d'Etat – est que ces arbitrages entre la Direction des Affaires Juridiques, l'Office de la Médecine du Travail et le Département des Affaires Sociales, soient réalisés pour que vous ayez un dépôt de projet de loi avant la fin de cette année et que nous puissions enfin, l'année prochaine, parler de l'avancée du projet de loi et du débat sur la loi que nous souhaitons tous, pour la modernisation de la Médecine du Travail et aussi, vous avez raison, pour qu'on réforme la loi sur l'inaptitude car nous partageons, vous le savez, sur le fond, vos remarques. Il est normal si le salarié a une possibilité d'appel, que l'employeur ait aussi une possibilité d'appel et cela est prévu par ce projet de loi.

Je souhaite en tout cas – et je sais que c'est un souhait partagé par le Ministre d'Etat – que l'on puisse rendre rapidement ces arbitrages. J'œuvrerai pour que le projet de loi soit le plus pragmatique, applicable et efficace, que les délais de recours ne soient pas trop longs pour ne pas tout bloquer et j'essaierai de convaincre les juristes que parfois il vaut mieux être pratique que trop technique. Mais le débat mérite d'être arbitré et je ne ferai que ce que le Ministre d'Etat décidera.

**M. le Président.-** Merci, de cette réponse.

Madame LAVAGNA.

**Mme Sophie LAVAGNA.-** Merci, Monsieur le Président.

Un petit mot puisqu'on parle de pratique, le droit du travail est un droit formidable mais ne mériterait-il pas d'être un petit peu adapté, c'est-à-dire assoupli, pour tenir compte de la réalité, par exemple pour les petites entreprises qui n'ont pas forcément les mêmes problèmes que les grosses sociétés ? Pourquoi à l'heure où on peut divorcer par consentement mutuel on ne peut pas se séparer par consentement mutuel d'un salarié ou d'un employeur qui n'a plus l'heur de plaire par consentement mutuel ? Même en France c'est possible, et pourtant la législation française en cette matière n'est pas la souplesse incarnée. Donc, pourrait-on réfléchir à ce genre d'aménagement qui viendrait rassurer tout éventuel employeur dans le contexte mondial dans lequel on vit ? Alors il est vrai qu'à Monaco on est plutôt épargné, mais je pense que

prévenir valant mieux que guérir, peut-être faudrait-il assouplir la législation pour que certains cas de figures qui donnent lieu systématiquement à des procès, puissent être évités, même si ce n'est pas l'intérêt des avocats, je vous l'accorde.

**M. Stéphane VALERI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Je crois quand même globalement que nous avons la chance à Monaco d'avoir un Code du travail qui ferait rêver bien des employeurs des pays voisins. Il suffit de regarder son épaisseur et son volume par rapport à ceux d'autres pays. Je crois que lorsqu'on entend parler partout autour de nous de simplification du droit du travail, d'assouplissement dans la gestion des entreprises, Monaco a beaucoup d'avance. Certains pensaient qu'on avait du retard, moi je pense qu'on a plutôt beaucoup d'avance sur la bonne gestion de notre économie. Il n'y a qu'à voir d'ailleurs les résultats que la Principauté enregistre en matière de créations d'emplois, de développement économique ; beaucoup de pays pourraient sans doute s'inspirer de la façon dont nous avons organisé notre droit du travail. Et les salariés sont également gagnants, avec un salaire moyen, des prestations maladie et retraites bien supérieures que dans la plupart des autres pays.

Je ne sais pas très bien ce que vous demandez, Madame LAVAGNA, c'est la première fois que vous abordez ce sujet. Je vous rappelle qu'il y a dans notre Code du travail la possibilité pour un employeur, de se séparer d'un employé, sans motiver le licenciement. On pourrait prendre un exemple, mais *a priori* si un salarié veut partir, je pense qu'il peut toujours lui aussi discuter de ce départ avec son employeur. Il peut de toute façon démissionner s'il le souhaite. Vous vous placez du côté de l'employeur ou vous vous placez du côté du salarié ?

**Mme Sophie LAVAGNA.-** Pour répondre à votre question cela s'appelle le consentement mutuel. C'est-à-dire ni la démission, ni le licenciement. Ça arrive assez fréquemment...

**M. Stéphane VALERI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Et c'est l'employeur qui veut que le salarié parte ou c'est le salarié qui veut quitter son emploi ?

**Mme Sophie LAVAGNA.-** Ecoutez, les deux... comme pour des divorces il arrive que les personnes

puissent être d'accord pour rompre un contrat. Par exemple, le mariage qui est un sujet que je connais aussi et qu'on traite beaucoup devant les tribunaux ; si au bout d'un mois vous épousez quelqu'un, on va dire que vous agissez avec un petit peu de légèreté, et pourtant il est tout à fait classique lorsque vous employez quelqu'un d'avoir un mois de période d'essai, ce qui peut être insuffisant au regard d'un certain type d'activités, par exemple. Ça c'est un exemple concret.

Autre exemple concret, j'évoque la démission et le licenciement, ce n'est pas un accord entre les parties. C'est une personne qui prend la décision et qui l'impose à l'autre. C'est différent.

C'est tout ce que je voulais dire.

**M. le Président.-** Monsieur BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** En effet, il y a la possibilité d'utiliser l'article 6.

Je crois que souvent le barrage pour obtenir un accord entre le salarié et l'employeur c'est que le salarié veut pouvoir bénéficier du chômage. S'il démissionne il n'a pas droit à l'ouverture des droits au chômage et il est vrai qu'en France le principe de l'accord conventionnel permet d'avoir un retournement.

Cela ne me dérange pas même si je n'aime pas trop que l'on cautionne ce genre de sortie, mais il est vrai que cela pourrait être un élément complémentaire.

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

**M. Stéphane VALERI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Je sais qu'il y a eu quelques réflexions sur ce sujet il y a quelques années, mais qui n'ont pas été poursuivies dans le cadre de l'éventuelle suppression de l'article 6, qui faisait et qui fait encore débat. Ces réflexions étaient liées à la suppression pour l'employeur d'utiliser l'article 6, c'est-à-dire d'un licenciement sans motivation. Je ne suis pas certain que si on avançait dans cette voie, la FEDEM et les employeurs seraient particulièrement satisfaits. Par contre, ce n'est pas forcément ce que vous me suggérez. Vous, vous verriez le maintien de l'article 6, mais pour autant, en plus, l'ajout de la possibilité d'une négociation.

**Mme Sophie LAVAGNA.-** Oui, l'article 6 permet le licenciement sans motif, ce qui peut satisfaire mais *a priori* c'est l'employeur qui prend une décision...

**M. Stéphane VALERI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Alors, écoutez, on peut tout à fait...

**Mme Sophie LAVAGNA.-** ... qui a donné lieu d'ailleurs à des procédures nombreuses, nous n'en manquons pas !

**M. Stéphane VALERI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* On peut tout à fait reprendre cette réflexion. Juste une remarque : il y a l'employeur, il y a le salarié, mais comme le disait M. BOISSON, il y a aussi les tiers avec les ASSEDIC, les Caisses Sociales, etc... donc il ne faudrait pas que sur le dos des tiers, on puisse voir en fait des démissions déguisées, parce qu'au fond cela ne coûterait rien à l'employeur, mais par contre cela coûterait après, derrière, aux régimes d'indemnisation chômage et de maladie.

Je pense qu'il faudrait mettre autour de la table les dirigeants des Caisses Sociales et des ASSEDIC sur ce sujet, mais pourquoi pas.

**Mme Sophie LAVAGNA.-** Ma qualité de petit employeur m'oblige à vous répondre qu'il ne faudrait pas non plus faire du social sur le dos des employeurs parce que si vous dites que vous obligez quelqu'un à licencier alors que, très souvent, c'est le salarié qui vous dit qu'il veut être licencié ou qu'il vous fait « pis que pendre » pour que vous soyez amené à cela pour bénéficier des ASSEDIC. Ce n'est pas une bonne affaire, ni pour l'Etat, ni pour l'employeur, ni pour le salarié sérieux. A réfléchir.

**M. Claude BOISSON.-** Une petite information. On a la possibilité à Monaco de faire un accord transactionnel. Cela se fait, mais le problème est que le salarié vous demande souvent la garantie qu'il va avoir une prise en charge des ASSEDIC. Eh bien lorsque vous avez la feuille jaune des ASSEDIC, vous n'avez d'ailleurs aucune case qui correspond, donc vous mettez soit « accord transactionnel », soit vous mettez « autre ». J'ai des ex-salariés qui m'ont fait remonter l'information comme quoi ils n'ont pas pu bénéficier du chômage, donc ils ne sont pas très

contents, parce qu'ils disent qu'ils ont passé un accord transactionnel. Par conséquent, je me retrouve maintenant en difficulté. Alors qu'en France le principe de l'accord de la rupture conventionnelle permet une ouverture de droits.

**M. Stéphane VALERI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.*- Ce n'est manifestement pas un sujet qui peut se régler par une question et une réponse en cinq minutes à vingt-trois heures, en Séance Publique. Je vous propose, Madame LAVAGNA qu'on réfléchisse et qu'on avance ensemble. Venez me voir et rencontrons-nous avec le Directeur du travail. Faites part précisément de vos idées, on les étudiera et on en reparlera ensemble, avec plaisir, dans les prochaines semaines.

**M. le Secrétaire Général.-**

CH. 67 - ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

367.111 - Traitements Titulaires.....	1.672.100
367.211 - Traitements Non Titulaires .....	2.066.400
367.010 - Frais de Personnel.....	3.738.500
367.323 - Frais d'Administration .....	58.700
367.325 - Publications.....	8.000
367.030 - Frais de Fonctionnement.....	66.700
367.350 - Entretien Matériel.....	4.500
367.351 - Achat Matériel.....	2.500
367.040 - Achat & Entretien Matériel .....	7.000
367.252 - Indemnités & Vacations.....	16.000
367.254 - Conseil Supérieur Médical .....	100
367.262 - Déplacements Travailleurs Soc. ....	15.000
367.312 - Vaccins & Produits Pharmac. ....	100
367.313 - Analyses .....	60.000
367.314 - Frais de Vaccination.....	60.000
367.337 - Participation Jeunes Majeurs.....	20.000
367.338 - Logements Sociaux .....	15.000
367.060 - Frais Propres Activité Service.....	186.200
	<u>3.998.400</u>

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 67 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

**Mme Sophie LAVAGNA.-** Avec plaisir, Monsieur le Conseiller, merci.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 66 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 66 est adopté.

*(Adopté  
M. Jean-François ROBILLON est absent de  
l'hémicycle).*

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 67 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

## CH. 69 - PRESTATIONS MEDICALES DE L'ETAT

369.111 - Traitements Titulaires.....	498.400
369.211 - Traitements Non Titulaires .....	317.400
369.010 - Frais de Personnel.....	815.800
369.323 - Frais d'Administration .....	356.000
369.030 - Frais de Fonctionnement.....	356.000
369.252 - Contrôle Médical.....	30.000
369.253 - Office Médecine Travail.....	290.000
369.254 - CNAMTS .....	205.000
369.364 - Fournitures Techniques.....	7.000
369.060 - Frais Propres Activité Service.....	532.000
	<u>1.703.800</u>

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 69 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 69 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-***F) DEPARTEMENT DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT*

## CH. 75 - CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

375.111 - Traitements Titulaires.....	794.000
375.211 - Traitements Non Titulaires .....	506.800
375.261 - Frais de Représentation .....	31.000
375.010 - Frais de Personnel.....	1.331.800
375.251 - Missions & Etudes.....	300.000
375.020 - Frais d'Etudes & Formation.....	300.000
375.262 - Déplacements.....	84.000
375.264 - Réceptions.....	9.000
375.323 - Frais d'Administration .....	18.000
375.325 - Communication.....	89.000
375.030 - Frais de Fonctionnement.....	200.000
	<u>1.831.800</u>

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 75 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 75 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

## CH. 76 - TRAVAUX PUBLICS

376.111 - Traitements Titulaires.....	405.700
376.211 - Traitements Non Titulaires .....	2.204.600
376.010 - Frais de Personnel.....	2.610.300
376.323 - Frais d'Administration .....	47.500
376.364 - Fournitures Techniques.....	5.500
376.030 - Frais de Fonctionnement.....	53.000
376.350 - Entretien Matériel.....	2.200
376.040 - Achat & Entretien Matériel .....	2.200
376.389 - Entretien Ouvrages Maritimes.....	1.762.000
376.050 - Entretien & Amélioration .....	<u>1.762.000</u>
	4.427.500

**M. le Président.-** Merci. Nous en avons parlé tout à l'heure et également jeudi.

Je mets ce chapitre 76 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 76 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

## CH. 78 - DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN

378.111 - Traitements Titulaires .....	570.900
378.211 - Traitements Non Titulaires .....	1.872.300
378.212 - Traitements Tit. Serv. Urbains.....	5.506.500
378.010 - Frais de Personnel.....	7.949.700
378.323 - Frais d'Administration.....	24.000
378.364 - Fournitures Techniques.....	20.700
378.371 - Habillement.....	93.700
378.030 - Frais de Fonctionnement.....	138.400
378.350 - Entretien Matériel.....	355.000
378.351 - Achat Matériel.....	341.000
378.040 - Achat & Entretien Matériel.....	696.000
378.381 - Entretien Passages Publics.....	1.500.000
378.3811 - Ouvrages d'art.....	815.000
378.384 - Entretien de la Voirie.....	2.100.000
378.386 - Signalisation Routière Entret. ....	792.000
378.3871 - Four. Tech. Voirie & Prest. Serv. ....	193.000
378.050 - Entretien & Amélioration .....	5.400.000
378.365 - Entretien Jardins .....	600.000
378.3872 - Purges Falaises .....	38.100
378.388 - Entr. des Ouvrages d'assainiss. ....	739.000
378.412 - T.V.A. ....	1.600
378.060 - Frais Propres Activité Service.....	<u>1.378.700</u>
	15.562.800

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 78 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 78 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 84 - POSTES ET TELEGRAPHES

384.000 - Postes et Télégraphes..... 11.761.700

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 84 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 84 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

CH. 85 - SERVICE DES TITRES DE CIRCULATION

385.111 - Traitements Titulaires.....	659.400
385.211 - Traitements Non Titulaires .....	1.010.000
385.010 - Frais de Personnel.....	1.669.400
385.323 - Frais d'Administration .....	150.900
385.364 - Fournitures Techniques.....	5.000
385.371 - Habillement.....	1.600
385.514 - Frais Financiers .....	10.000
385.030 - Frais de Fonctionnement.....	167.500
385.350 - Entretien Matériel.....	78.700
385.351 - Achat Matériel.....	172.000
385.040 - Achat & Entretien Matériel .....	250.700
385.386 - Signalisation Routière Entret. ....	415.200
385.050 - Entretien & Amélioration .....	415.200
	<u>2.502.800</u>

**M. le Président.-** Merci. Là aussi, nous en avons déjà parlé.

Monsieur CUCCHI.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Nous en avons parlé, Monsieur le Président, c'était juste...

**M. le Président.-** ... non, non, mais je n'ai pas dit qu'il ne fallait pas en parler.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** ... que suite à nos discussions le Gouvernement était en train d'envisager une restructuration du service pour améliorer l'accueil

de ce service qui en a bien besoin. Peut-être qu'on pourrait dire un petit mot pour informer les gens ?

**M. le Président.-** Madame le Conseiller, je vous en prie.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui, c'est un service qui souffre d'un manque de place ce qui nuit à son bon fonctionnement. Nous sommes en train de trouver des locaux supplémentaires qui viendraient s'ajouter aux locaux du Service de la Circulation pour agrandir et améliorer l'espace accueil et revoir également le système de réception des clients entre midi et quatorze heures. Il est prévu de limiter au maximum leur temps d'attente et, de leur délivrer tout de suite, sans qu'ils aient besoin de revenir, les plaques d'immatriculation et les papiers qu'ils désirent. C'est une réflexion globale. Dès le 1<sup>er</sup> octobre, certaines attributions du Service de la Circulation ont été modifiées afin que ce service se concentre plus sur ce métier des titres de circulation pour que les problèmes évoqués soient réglés dans les meilleurs délais. Tous les moyens relatifs à la gestion de la politique de mobilité ont été transférés à la Direction de la Prospective et de la Mobilité, et ceux relatifs à la gestion de l'espace public (C.I.G.M.) à la Direction de l'Aménagement Urbain.

En ce qui concerne le contrôle technique, des travaux sont également entrepris afin d'améliorer ce service avec la possibilité dorénavant, à partir du 26 octobre je crois, de prendre rendez-vous directement en ligne au Service du Contrôle Technique et de régler directement en ligne cette prestation du contrôle technique afin d'éviter un déplacement supplémentaire.

**M. le Président.-** Merci.

Merci de votre question, Monsieur CUCCHI.

Je vous rappelle, mes chers collègues, que nous en avons parlé au titre des Recettes des Titres de la circulation. Comme l'Arlésienne, cela fait trois ans que nous, nous avons parlé aussi des plaques

d'immatriculation, et c'est en train d'arriver... nous l'espérons. Cela va représenter des recettes supplémentaires.

Monsieur BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** Merci. Très rapidement.

Parmi les améliorations, il est à déplorer qu'à certains moments de la journée il est presque impossible d'avoir un interlocuteur au téléphone. Alors, les gens appellent le Ministère d'Etat qui donne le numéro du Service de la Circulation et vous restez dans l'impasse.

Par contre, en contrepartie, rendons à César ce qui est à César, ils répondent à tous les mails, mais le téléphone est inaccessible.

Ce n'est d'ailleurs pas le seul service !

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Juste pour préciser également que nous avons demandé deux postes supplémentaires. Un au Budget Rectificatif et un au Budget Primitif 2016, afin de permettre à ce service de fonctionner de façon plus optimale.

**M. Claude BOISSON.-** Même le RDF avec le 1, le 2, le 3 ou le 4, et une demi-heure d'attente, ils répondent.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 85 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 85 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 86 - SERVICE DES PARKINGS PUBLICS

386.000 - Parkings Publics. .... 19.726.000



**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 86 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 86 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

CH. 92 - DIRECTION DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

392.111 - Traitements Titulaires.....	377.600
392.211 - Traitements Non Titulaires .....	216.000
392.010 - Frais de Personnel.....	593.600
392.323 - Frais d'Administration .....	22.500
392.030 - Frais de Fonctionnement.....	22.500
392.350 - Entretien Matériel.....	22.000
392.351 - Achat Matériel.....	55.000
392.040 - Achat & Entretien Matériel .....	77.000
392.330 - Frais de Gestion des Ressources .....	125.000
392.060 - Frais Propres Activité Service.....	<u>125.000</u>
	818.100

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 92 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 92 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

CH. 93 - DIRECTION DE L'URBANISME, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA MOBILITÉ

393.111 - Traitements Titulaires.....	231.900
393.211 - Traitements Non Titulaires .....	1.283.900
393.010 - Frais de Personnel.....	1.515.800
393.323 - Frais d'Administration .....	28.000
393.364 - Fournitures Techniques.....	25.000
393.371 - Habillement.....	2.400
393.030 - Frais de Fonctionnement.....	55.400
393.350 - Entretien Matériel.....	2.500
393.040 - Achat & Entretien Matériel .....	<u>2.500</u>
	1.573.700

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 93 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 93 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

*G) SERVICES JUDICIAIRES*

CH. 95 - DIRECTION

395.111 - Traitements Titulaires.....	691.900
395.211 - Traitements Non Titulaires .....	506.000
395.261 - Frais de Représentation .....	12.000
395.010 - Frais de Personnel.....	1.209.900
395.251 - Missions & Etudes.....	159.000
395.267 - Formation Professionnelle.....	70.000
395.020 - Frais Etudes & Formation.....	229.000
395.252 - Indemnités & Vacations.....	32.000
395.262 - Déplacements .....	20.000
395.264 - Frais de Réception .....	11.000
395.316 - Frais de Greffe .....	187.200
395.323 - Frais d'Administration .....	183.100
395.325 - Diffusion du Droit Monégasque .....	264.000
395.341 - Service Social-Dépenses Div.....	6.500
395.343 - Frais Généraux .....	4.000
395.030 - Frais de Fonctionnement.....	707.800
395.350 - Entretien Matériel.....	800
395.351 - Achat Matériel.....	4.500
395.040 - Achat & Entretien Matériel .....	5.300
	<u>2.152.000</u>

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions, traditionnellement pas, sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas ou plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 95 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 95 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

## CH. 96 - COURS ET TRIBUNAUX

396.111 - Traitements Titulaires.....	3.665.200
396.211 - Traitements Non Titulaires .....	671.900
396.010 - Frais de Personnel.....	4.337.100
396.252 - Indemn-Vacation-Contrib Divers .....	540.000
396.253 - Assist. Judic. & Commis. d'Office.....	370.000
396.255 - Haut Conseil de la Magistrat.....	20.000
396.257 - Frais Justice-Taxes Urgentes .....	1.410.000
396.264 - Rentrée des Tribunaux.....	9.500
396.371 - Habillement.....	4.600
396.030 - Frais de Fonctionnement.....	<u>2.354.100</u>
	6.691.200

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 96 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 96 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

## Chap. 97 - MAISON D'ARRET

397.111 - Traitements Titulaires.....	126.700
397.122 - Heures supplémentaires - Tit. ....	16.400
397.211 - Traitements Non Titulaires .....	1.742.100
397.222 - Heures supplémentaires - N/Tit. ....	197.000
397.010 - Frais de Personnel.....	2.082.200
395.323 - Frais d'Administration .....	9.000
397.371 - Habillement.....	43.000
397.030 - Frais de Fonctionnement.....	52.000
397.350 - Entretien et Travaux.....	182.500
397.351 - Achat Matériel.....	72.300
395.040 - Achat & Entretien Matériel .....	254.800
397.312 - Soins médicaux Hosp. Hygiène.....	178.800
397.340 - Nourriture des détenus.....	132.300
397.346 - Activités des détenus.....	31.000
397.060 - Frais Propres Activité Service.....	<u>342.100</u>
	2.731.100

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 97 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 97 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

SECT. 4 - DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1. 2. 3.

Chap. 1 - CHARGES SOCIALES

401.130 - Charges sociales - Titulaires .....	79.758.700
401.230 - Charges sociales - Non Titulaires.....	19.854.000
401.231 - Caisse Prévoyance retraites avocats.....	298.500
	<u>99.911.200</u>

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 1<sup>er</sup> aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1<sup>er</sup> est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

CH. 2 - PRESTATIONS & FOURNITURE

402.265 - Transp. & Déménag. Fonction .....	50.000
402.317 - Réparations Civiles.....	265.000
402.330 - Prest. Services Téléphoniques .....	3.650.000
402.3311 - Nettoyage Locaux Prestations .....	2.814.000
402.334 - Eau, Gaz, Electr. Climat. B.D.....	3.850.000
402.336 - Chauffage des Imm. Dom. Publ.....	410.000
402.337 - Logements de Fonction.....	3.018.500
402.338 - Location de Locaux Usage Administratif .....	2.345.600
402.3391 - Assurance Immeubles .....	2.035.000
402.3392 - Assurance Véhicules, Bateaux.....	415.000
402.371 - Habillement du Personnel Adm. ....	17.000
	<u>18.870.100</u>

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

## CH. 3 - MOBILIER ET MATÉRIEL

403.352 - Immobilier des Services Adm.....	355.000
403.353 - Immobilier des Ets d'Enseign.....	340.000
403.3541 - Entret. & Manutent. Mat. Educat.....	95.000
403.3542 - Entret. & Manutent. Mat. Administ.....	120.000
403.355 - Mobilier des Ambassades.....	203.900
403.356 - Immobilier des Eglises.....	48.800
403.360 - Rés. Radio Numérique Cardelina.....	363.500
403.368 - Matériel Info. Services Adm.....	2.217.000
403.3681 - Matériel Info. Ets Enseignement.....	346.000
403.369 - Entretien Mat. Infor. Serv. Adm.....	16.000
403.370 - Location Photocop. Serv. Admi.....	295.000
	<u>4.400.200</u>

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Abstentions ? Pas d'abstention.

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Le chapitre 3 est adopté.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

## Chap. 4 - TRAVAUX

404.381 - Petits travaux et entretien.....	4.552.000
404.383 - Réparation & entretien Ambassades.....	503.100
	<u>5.055.100</u>

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Abstentions ? Pas d'abstention.

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.

Le chapitre 4 est adopté.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

## Chap. 5 - TRAITEMENTS - PRESTATIONS

405.115 - Traitement Tit. Personnel Service.....	98.600
405.215 - Traitement Non Tit. Personnel Service.....	985.800
	<u>1.084.400</u>

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 6 - DOMAINE IMMOBILIER

406.000 - Domaine immobilier ..... 33.802.000

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 7 - DOMAINE FINANCIER

407.000 - Domaine financier ..... 320.600

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

SECT. 5 - SERVICES PUBLICS

Chap. 1 - ASSAINISSEMENT

501.231 - Déficit Caisse complément. Retr ..... 7.226.000

501.4321 - Nettoyement de la ville ..... 10.820.000

501.4322 - Collecte et incinération ..... 14.200.000

501.4323 - Assainissement collecte pneumatique ..... 230.000

501.436 - Station d'épuration ..... 900.000

33.376.000

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 1<sup>er</sup> aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1<sup>er</sup> est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 3 - EAUX

503.436 - Consommation .....	1.350.000
503.437 - Entretien des installations.....	<u>235.000</u>
	1.585.000

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 4 - TRANSPORTS PUBLICS

504.438 - Compagnie Autobus MC - Minoration Recette.....	6.760.000
504.439 - Compagnie Autobus MC - Essai lignes NV .....	<u>360.000</u>
	7.120.000

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BARILARO, vous souhaitiez faire une intervention sur les autobus ? Je vous en prie.

**M. Christian BARILARO.-** Merci, Monsieur le Président, mais j'ai dit ce que j'avais à dire dans ma déclaration de politique générale.

**M. le Président.-** Parfait.

Monsieur FICINI.

**M. Alain FICINI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais juste revenir sur la ligne 101, ligne de bus qui a été inaugurée l'an passé, je m'en souviens très bien. D'après les premiers chiffres, il semblerait que ce soit encore à un stade expérimental et nous avons bien pris note qu'elle serait l'objet d'ajustements après un premier bilan.

Alors, si cette initiative est en soi une bonne solution au problème de circulation, car elle permet le transport de personnes des communes limitrophes venant travailler en Principauté sans emprunter leur véhicule, il n'en demeure pas moins que notre propre réseau de transport de bus devrait lui aussi évoluer.

Il faudrait que des lignes directes soient créées afin d'éviter que les usagers soient obligés de changer de bus en permanence pour atteindre leur destination

J'ai bien noté qu'il est alloué à la C.A.M. une somme assez conséquente pour des essais de nouvelles lignes, je souhaiterais savoir quel est le résultat de ces essais car je trouve qu'au vu des résultats de la C.A.M. et de la subvention qui lui est allouée, je ne vois pas pourquoi nous ferions l'économie de ces nouvelles lignes.

Merci.

**M. le Président.-** Merci.

Madame le Conseiller, je vous en prie.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Les essais sont en cours, je n'ai pas encore les résultats, mais chaque fois que l'on modifie une ligne existante, cela rallonge le temps d'attente entre les différents arrêts. Rajouter une nouvelle ligne représente un coût très élevé.

Actuellement j'ai demandé à ce que l'on travaille sur une amélioration de la desserte du C.H.P.G.. On a rétabli l'arrêt devant l'Athanée pour la ligne 3 et la ligne 5. J'ai demandé à ce que l'on essaie d'accélérer les cadences de la fameuse ligne 3, qui est une ligne qui a beaucoup de succès mais dont le temps d'attente est un peu élevé. Nous étudions également la possibilité de desservir à nouveau la rue Plati à la suite de la fin des travaux de réseaux puisque les lignes 3 et 5 se croisent mais ne passent plus par la rue Plati. Le réseau actuel a une cohérence d'ensemble, la modification des lignes doit être accompagnée pour que le public suive. La majorité des utilisateurs est globalement très satisfaite du service de transport public, mais il y aura toujours quelques mécontents.

**M. le Président.-** Merci, Madame le Conseiller.

Monsieur ROBINO.

**M. Christophe ROBINO.-** Merci, Monsieur le Président.

Concernant la ligne 3, je crois que c'est la ligne qui passe par l'hôpital et qui s'arrête en fait au Centre Commercial de Fontvieille. Juste une remarque, je trouve dommage qu'elle ne fasse pas le tour de Fontvieille, parce que les gens qui résident sur Fontvieille, côté Héliport par exemple, sont obligés de traverser tout Fontvieille pour aller jusqu'au Centre Commercial prendre la ligne 3 ou bien prendre un autre bus...

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et*

*l'Urbanisme.-* Si l'on modifie son parcours, les délais d'attente seront plus longs...

**M. Christophe ROBINO.-** La problématique, si vous voulez, c'est qu'avec le cadencement des bus, ceux qui font le tour de Fontvieille ne coïncident pas toujours avec ceux de la ligne 3, donc en fait il est vrai qu'il y a pas mal d'attente sur cette partie.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* La ligne vous laisse juste à côté des Jardins d'Appoline et en prenant l'ascenseur vous êtes directement dans le Centre Commercial, devant lequel se trouve l'arrêt de bus où il y a deux lignes qui viennent desservir Fontvieille.

**M. Christophe ROBINO.-** Par expérience, en tout cas, pour les personnes qui habitent sur Fontvieille si on veut attraper cette ligne 3, en général il vaut mieux y aller à pied parce qu'avec le cadencement des bus on ne tombe jamais au bon moment...

Mais bon c'était une remarque, à regarder...

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je sais que M. DE RECHNIEWSKI est très attentif à l'amélioration des lignes ainsi que le service des Titres de Circulation et la D.P.U.M., mais c'est difficile. A des moments, forcément il y a rupture de charge, il faut changer de bus. De gros efforts sont faits sur les temps d'attente. Il existe également un logiciel, que l'on peut charger sur nos téléphones, qui est une application qui renseigne exactement à quel moment le bus va arriver, qui améliore encore le confort d'utilisation de ces transports en commun.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Monsieur BARILARO.

**M. Christian BARILARO.-** Merci, Monsieur le Président.

Finalement, Madame le Conseiller, comme vous m'apportez tous les renseignements que je veux, la Séance Publique d'après, j'aimerais que vous puissiez nous apporter des éléments de réponse sur le nombre d'usagers des établissements scolaires de la Principauté qui ont souscrit à la carte de bus à 10 €.



Est-ce que statistiquement la Compagnie des Autobus de Monaco a fait des analyses pour voir si depuis la mise en place de ce système il y a plus d'abonnés à la carte de bus scolaire ?

Merci.

**M. le Président.-** Merci beaucoup. Madame le Conseiller vous donnera une réponse d'ici tout à l'heure sûrement.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

*(Adopté).*

### M. le Secrétaire Général.-

#### SECT. 6 - INTERVENTIONS PUBLIQUES

##### I) COUVERTURE DÉFICITS BUDGET. COMMUNE ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

##### Chap. 2 - DOMAINE SOCIAL

602.1011 - C.H.P.G. ....	2.787.000
602.1013 - Résidence du Cap Fleuri.....	2.681.000
602.102 - Ecole d'infirmières.....	682.700
602.103 - Déficit du C.T.S.....	1.300.300
602.104 - Office Protection Sociale .....	24.952.500
602.105 - A Quietudine. ....	655.700
602.106 - Centre Rainier III. ....	2.944.600
602.108 - Service Médical d'Urgence et Réanimation .....	444.700
	<u>36.448.500</u>

**M. le Président.-** Merci, nous en avons parlé tout à l'heure, notamment, sur l'hôpital.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

*(Adopté).*

### M. le Secrétaire Général.-

##### CHAP. 3 - DOMAINE CULTUREL

603.101 - Musée National .....	3.068.000
603.102 - Centre Scientifique.....	5.189.100
	<u>8.257.100</u>

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BOERI.

**M. Daniel BOERI.-** Merci, Monsieur le Président.

Il avait été décidé d'organiser et de rendre le Musée National gratuit le dimanche, qui s'ajoute à la gratuité pour les Monégasques et à la gratuité au moins de 26 ans. Il n'y a pas des statistiques totalement fiables, mais les photographies prises le dimanche passent quand même de 10 à 100 la fréquentation. Je pense que cela valait la peine de le dire.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

J'espère que nous y arriverons. Je ne sais pas si c'est Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur mais pensez-vous que nous avons bon espoir d'arriver à la gratuité le dimanche ?

*(Quelqu'un intervient hors micro, inaudible).*

**M. le Président.-** ... Je sais mais est-ce que cela va être généralisé ?

**M. Daniel BOERI.-** Aussi le Musée d'Anthropologie, évidemment.

**M. le Président.-** Peut-être les week-ends ça serait bien, c'est un élément aussi important pour faire venir un certain nombre de touristes.

**M. le Ministre d'Etat.-** Moi je n'ai pas d'objection, il faut consulter la Direction des Musées.

**M. le Président.-** Certes. Je pense que la Direction des Musées ne sera pas contre le fait de recevoir du public supplémentaire si ses subsides ne lui sont pas coupés.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

II) INTERVENTIONS

Chap. 4 - DOMAINE INTERNATIONAL

*SC. 4.1 Subventions*

604.101	- Subventions diverses.....	320.000
604.102	- Bureau Hydrographique International.....	67.500
604.103	- Commission Médico-Juridique.....	2.000
604.105	- Agence Inter. Energie Atomique.....	1.450.000
604.106	- Association Consuls à Monaco : Achim.....	87.000
604.107	- ACCOBAMS Secret. Fonctionnement.....	180.000
604.108	- Institut Droit Economique de la Mer.....	98.000
		<u>2.204.500</u>

*SC. 4.2 Politiques publiques*

604.201	- Cotisations aux organismes internationaux.....	3.080.900
604.202	- Fondation Albert II.....	446.700
604.203	- Union pour la Méditerranée.....	490.000
604.204	- Fondation Princesse Charlène.....	353.000
604.2131	- Exposition universelle Milan 2015.....	3.600.000
604.215	- Expo Intern. Astana 2017.....	500.000
604.216	- Organisation Sécurité & Coopération en Europe.....	12.500
604.217	- Coopération Bilatérale et multilatérale.....	668.500
604.218	- Protocole Kyoto.....	464.100
604.220	- APD - Coopération bilatérale.....	5.586.200
604.2201	- APD - Coopération multilatérale.....	2.756.100
604.2202	- APD - ONG monégasques.....	275.000
604.2203	- APD - Aide humanitaire d'urgence.....	855.000
604.2204	- APD - Cotisations organisations internationales.....	170.000
604.227	- Participation ITER.....	550.000
604.228	- Conférences Internationales.....	160.000
		<u>19.968.000</u>

19.968.000

22.172.500

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame FRESKO-ROLFO, je vous en prie.

**Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.-** Merci, Monsieur le Président.

Lors du Budget Primitif 2015, je m'étais émue de la situation des Chrétiens d'Orient et c'est avec beaucoup de joie que je constate une augmentation de l'inscription de 100.000 € montant le budget à 200.000 € pour l'aide humanitaire d'urgence en faveur des migrants. Je trouve que c'est une belle action de la part de Monaco d'aider ces personnes qui sont dans des situations difficiles. C'est insoutenable, nous devons continuer à les aider.

Je vous remercie.

**M. le Ministre d'Etat.-** Tout à fait d'accord avec vous.

Vous souhaitez des précisions ? Non, alors merci, Madame FRESKO-ROLFO.

Monsieur FICINI, je vous en prie.

**M. Alain FICINI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais revenir un instant justement sur les associations diverses, sur la sécurité des personnes et des biens sur notre territoire.

J'ai noté dans ce domaine une inscription concernant le dispositif d'appoint au profit et sur la commune de Beausoleil. Personnellement, je n'y vois pas d'inconvénient mais si on investit dans ce domaine sur Beausoleil, quid de Cap d'Ail et de Saint-Roman ? Car cela reviendrait à stigmatiser cette commune au regard de ses consœurs, ce qui ne serait pas très agréable pour elle.

Pour revenir sur cette possible coopération, quelles seraient les zones concernées, le pourcentage de couverture du territoire par ce système et comment s'effectuerait cette surveillance, via Monaco ?

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

**M. Patrice CELLARIO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Tout d'abord c'est la commune de Beausoleil qui est venue nous demander de l'aider à mettre en place un système de vidéo protection sur la commune, notamment, au niveau de la zone frontière puisque c'est avec cette commune que la frontière de la Principauté est la plus importante. La contribution de Monaco se traduira par une aide à l'investissement pour l'acquisition de caméras. Le dispositif demeurant, bien évidemment, intégralement, d'une part sur la commune de Beausoleil, ne surveillant que les espaces publics de cette dernière et n'étant opéré que par les personnels de la police municipale de la commune de Beausoleil.

Bien évidemment, l'intérêt pour la Principauté est que la zone étant surveillée en cas d'anomalie, d'infraction, une exploitation de ces images pourra être faite sur demande de la communication de celles-ci par les voies classiques de commission rogatoire.

Il n'y a pas d'intervention, il n'y a pas de contrôle, il n'y a pas de renvoi d'images vers la Principauté. Il y a une mise en sécurité du territoire et, notamment, de la zone frontière, par l'installation d'une vidéo-protection pour laquelle la Principauté aiderait à l'investissement uniquement.

**M. Alain FICINI.-** Juste une petite précision. Dans l'hypothèse où cela viendrait à fonctionner de manière très satisfaisante, est-ce que ce ne serait pas Monaco qui pourrait être demandeur auprès des autres communes ?

**M. Patrice CELLARIO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* La zone de la commune de Beausoleil, est celle avec laquelle on a le plus de perméabilité, le plus de point frontière. C'est, bien évidemment, celle-ci qui est la plus intéressante à surveiller en priorité.

**M. le Président.-** Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

**M. le Secrétaire Général.-**

## Chap. 5 - DOMAINE EDUCATIF ET CULTUREL

*SC. 5.1 Subventions*

605.101	- Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo.....	8.435.000
605.1012	- Opéra de Monte-Carlo.....	1.469.700
605.102	- Commission Nationale UNESCO.....	19.000
605.103	- Comité National Arts Plastiques.....	14.000
605.104	- C.I.M.....	5.800
605.105	- Musée Océanographique.....	3.035.000
605.106	- Institut Paléontologie Humaine.....	161.100
605.108	- Université de Nice.....	30.000
605.110	- Jeunesse Avenir.....	8.500
605.112	- Studio de Monaco.....	22.400
605.113	- Scouts et Guides de Monaco.....	72.700
605.115	- Cœurs Vaillants.....	61.300
605.116	- Jeunesse Catholique.....	13.900
605.117	- Subventions diverses.....	872.300
605.122	- Comité National des Traditions Monégasques.....	23.300
605.124	- Compagnie des Ballets de Monte-Carlo.....	7.550.000
605.125	- Centre Jeunesse Princesse Stéphanie.....	721.500
605.126	- Association des Jeunes Monégasques.....	95.300
605.128	- Académie des Langues Dialectales.....	9.200
605.129	- Association Foi Action Rayonnement.....	192.500
605.131	- Spectacles du Fort Antoine.....	160.000
605.132	- Archives Audiovisuelles.....	787.300
605.133	- A.P.E.E.M.....	9.800
605.137	- Printemps des Arts.....	1.341.000
605.138	- Théâtre Princesse Grace.....	1.212.000
605.139	- Garden Club.....	192.500
605.141	- Culture - Contributions.....	1.581.400
605.142	- Divers contributions.....	10.000
605.143	- Mediarama - Le Logoscope.....	11.200
605.144	- Aides diverses cultes.....	38.500
605.145	- Fondation Prince Pierre.....	563.400
		<u>28.719.600</u>

*SC. 5.2 Politiques Publiques*

605.220	- Etablissements d'enseignement privé.....	9.486.000
605.230	- Voyages Ecoliers - Projet Jeunes.....	134.900
605.234	- Programme Jeunesse.....	72.000
		<u>9.692.900</u>
		38.412.500

**M. le Président.-** Merci. Très peu de lignes rectificatives sur ce chapitre.

Y a-t-il des interventions ?

Monsieur BOERI, je vous en prie.

**M. Daniel BOERI.-** Lorsqu'on voit la liste de toutes les institutions, il convient de faire le lien avec ce qui est prévu sur le plan culture afin d'avancer tranquillement sur ce sujet-là.

**M. le Ministre d'Etat.-** Absolument.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur BOERI, et notamment pour tout ce que vous faites dans le domaine de la culture, parce que depuis que vous êtes à la présidence de cette commission ça bouge et vous faites bouger d'ailleurs, également, nos interlocuteurs du Gouvernement.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

*(Adopté).*

### **M. le Secrétaire Général.-**

#### Chap. 6 - DOMAINE SOCIAL ET HUMANITAIRE

##### *SC. 6.1 Subventions*

606.101 - Croix-Rouge Monégasque.....	2.513.800
606.1011- APD - Croix-Rouge .....	1.446.800
606.102 - Amicale des Donneurs de Sang .....	32.000
606.103 - APD - AMADE .....	111.600
606.113 - Société Protectrice Animaux .....	71.400
606.114 - Subventions diverses .....	709.100
606.115 - Fight Aids .....	100.000
606.119 - D'Amore Psy Monaco .....	60.900
606.120 - Fondation Flavien un nouvel espoir.....	50.000
606.127 - Association Monégasque Handicapés Moteurs .....	100
606.129 - Jeune J'écoute .....	387.900
606.130 - APD - Aide et Présence.....	66.500
606.137 - AMAPEI - CAPS .....	1.540.800
606.139 - APD - Mission Enfance .....	100.300
	<u>7.191.200</u>

*SC. 6.2 Politiques publiques*

606.203 - Prestations sociales aux étudiants monégasques.....	280.000
606.204 - Gratifications et Aides sociales.....	451.000
606.205 - Bourses d'études .....	2.793.000
606.206 - Prévention Médico-Sociale .....	1.349.800
606.207 - Aide à la famille.....	180.000
606.208 - Fonctionnement Centre Médico-Psychologique .....	661.600
606.209 - Aide travailleurs - Ind. Auxil. ....	1.692.000
606.211 - Amélioration habitat.....	100.000
606.212 - Médecins - Indemnité compensatoire.....	65.000
606.217 - Centre de Coordination Gérontologique.....	366.600
606.218 - Structure d'accueil Speranza .....	625.200
606.219 - Formation professionnelle.....	401.100
606.221 - Centre Acc. Therap. Tps Partiel.....	461.100
606.222 - Aide nationale au logement .....	8.800.000
606.223 - Mesures Mobilité Personnes Handicapées .....	410.000
606.224 - Bonifications prêts accession à la propriété .....	5.000
606.228 - Aide à l'installation professionnelle .....	535.000
606.229 - Aide à l'installation des Artistes .....	90.000
606.238 - AMAPEI - Foyer Vie Handicapés .....	581.900
606.242 - Allocation différentielle de loyer.....	2.500.000
606.246 - Colonies de vacances.....	50.000
	22.398.300
	29.589.500

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BARILARO.

**M. Christian BARILARO.-** Merci, Monsieur le Président.

Un peu à l'instar des propos de Mme FRESKO-ROLFO sur les interventions du Gouvernement en faveur des personnes déplacées ou de l'aide humanitaire, je voulais saluer l'action du Gouvernement en faveur de la Fondation Flavien qui est une fondation qui œuvre également pour la recherche sur les cancers pédiatriques. C'est malheureusement le décès d'un enfant qui a décidé son papa d'agir ainsi. Il aurait mieux valu ne pas avoir cette ligne rectificative, malheureusement, elle existe, la fondation existe et c'est bien que le Gouvernement apporte son aide afin de pouvoir développer des cures en faveur de la lutte contre les cancers pédiatriques.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur le Conseiller VALERI, je vous en prie.

**M. Stéphane VALERI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Je partage tout à fait votre point de vue.

Comme vous le savez on a commencé, à la demande de la fondation, par aménager à l'hôpital de Monaco des soins relais pour les enfants qui, jusqu'à présent, ne pouvaient être reçus que dans les hôpitaux spécialisés niçois. Cela facilite la vie quotidienne et cela évite ces transports et ce temps de trajet pour des soins que finalement, nous sommes capables de faire à Monaco, pour les soins de proximité qui ne nécessitent pas, bien sûr, des traitements spécialisés, qui eux sont délivrés dans les hôpitaux niçois.

Vous avez l'inscription de 50.000 € qui apparaît dans ce chapitre, pour la première fois, parce que nous souhaitons aussi les aider dans le soutien à la recherche contre les cancers pédiatriques car, à juste titre, les dirigeants de la fondation ont attiré l'attention sur le fait que très peu actuellement de budgets en Europe pour la recherche contre le cancer, sont dédiés à la recherche particulière de ces cancers pédiatriques qui touchent les enfants.

L'année dernière, ils ont soutenu la recherche grâce à leur manifestation qui vient de se passer, le « Trot'n

Roll » nous étions nombreux à nous retrouver samedi sur le terrain, ils ont levé des fonds et nous les avons aidé en les complétant. Ils ont aidé à financer un projet de recherche qui existait déjà sur Bordeaux. En liaison avec mon collègue Patrice CELLARIO, puisqu'il s'agit de recherche, avec le Centre Scientifique présidé par Patrick RAMPAL, le Directeur Denis LALLEMAND, également le chercheur Gilles PAGES, un projet de coopération Franco/Monégasque est en cours d'étude, qui serait basé au Centre Scientifique et coordonné par Monaco, justement pour développer une recherche particulière dans ce domaine, à partir de la Principauté, avec le soutien de la subvention que vous votez, mais aussi de l'argent amené par la fondation par ses propres moyens.

Je pense que nous sommes prêts, non seulement à pérenniser cette ligne, mais avec votre soutien, et à l'augmenter au fur et à mesure des années qui viennent pour que ce projet se développe et, souhaitons-le, améliore et, bien sûr, c'est notre souhait partagé par tous, guérisse un jour certains cancers des enfants.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Conseiller.

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 7 - DOMAINE SPORTIF

*SC. 7.1 Subventions*

607.101 - Centre Formation A.S.M. F.C.....	2.119.300
607.105 - Yacht Club de Monaco.....	900.000
607.107 - Subventions diverses .....	201.100
607.108 - Tennis Club .....	273.000
607.110 - Fédération Motonautique .....	60.200
607.117 - A.T.P.....	72.100
	<u>3.625.700</u>

*SC. 7.2 Politiques publiques*

607.202 - Sport scolaire.....	887.600
607.203 - Comité Olympique .....	1.816.300
607.204 - Aide aux sportifs de haut niveau .....	384.000
607.208 - Bourses sportives.....	80.000
	<u>3.167.900</u>
	6.793.600

J'étais, effectivement, à vos côtés et aux côtés de M. BARILARO et de Mme FRESKO-ROLFO, samedi matin, auprès de son fondateur qui est un homme plein de courage et plein d'abnégation, il a vécu ce qu'il peut y avoir de pire, je crois, et bien entendu, nous sommes totalement derrière lui. Nous saluons votre engagement personnel et l'engagement du Gouvernement dans le cadre de cette subvention que, bien entendu, nous soutenons et nous essayons chacun à notre place en tant que Conseiller National, chaque fois qu'il nous le demande, de lui apporter du soutien et un certain nombre de suggestions aussi avec beaucoup d'humilité, des conseils aussi, puisqu'il en demande. Longue vie à sa fondation et surtout un grand succès pour ce sujet que j'ai du mal à aborder, pour ne rien vous cacher.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Vous souhaitez intervenir, Monsieur BARILARO, sur le domaine sportif ?

Pouvez-vous mettre votre micro s'il vous plaît.

**M. Christian BARILARO.-** Je voulais intervenir sur la Section 6.2 sur les Bourses d'Etudes. Vous me permettez ?

**M. le Président.-** Bien sûr, le sujet est trans-chapitre.

**M. Christian BARILARO.-** Exactement.

Avec M. PASQUIER et Mme AMORATTI-BLANC, à force de participer aux réunions de la Commission des Bourses d'Etudes, nous avons réussi à faire comprendre au Gouvernement qu'on devait modifier le Règlement intérieur pour les jeunes étudiants monégasques qui s'orientaient géographiquement vers des études qu'ils pouvaient trouver à Nice. C'est désormais un acquis. Lorsqu'on fait son droit à Paris, à Bordeaux ou à Aix-en-Provence, on aura une subvention de bourse d'études beaucoup plus importante.

J'aimerais attirer l'attention du Gouvernement sur un problème que j'estime un peu délicat à traiter qui, en effet, est conforme au Règlement intérieur, mais qui concerne les revenus que les étudiants peuvent acquérir pendant l'été. C'est-à-dire qu'ils travaillent un mois à la Direction du Tourisme en tant que Hôte ou Hôtesse, ils travaillent un mois dans une banque ou font des petits métiers pour passer l'été et aider à obtenir des revenus. Et ces revenus entrent dans l'assiette de calcul de la bourse d'études et, souvent, font basculer la dotation qui leur est due d'une somme plus importante à un montant forfaitaire.

En effet, le règlement est ainsi fait : il faut prendre en compte l'ensemble des revenus du foyer. Je trouve que le fait, l'été, d'être actif, de regarder un peu comment fonctionne le marché du travail ne devrait pas pénaliser ces étudiants dans le calcul de l'assiette

de la bourse qu'ils peuvent avoir pour l'année universitaire par rapport à certains étudiants qui passent leur été en vacances et qui ont la chance de ne pas avoir besoin de travailler ou qui ne font pas l'effort de travailler,

J'aimerais que ce soit une réflexion que vous preniez en compte afin d'exclure le revenu personnel des lycéens ou des étudiants qu'ils ont pendant l'été, pour le calcul de la bourse.

Merci.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur BARILARO.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

**M. Patrice CELLARIO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Oui, je pense que l'on peut toujours se lancer dans une réflexion en la matière. C'est quand même assez compliqué à imaginer et surtout avec les garde-fous à mettre en place pour qu'on ne passe pas d'une situation que vous dénoncez comme pénalisante à une situation qui le serait à l'opposée. Il faut regarder de près, mais pourquoi pas.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

*(Adopté).*



**M. le Secrétaire Général.-**

## III) MANIFESTATIONS

## Chap. 8 - ORGANISATION MANIFESTATIONS

*SC. 8.1 Subventions*

608.103	- Festival International de Télévision / Mediapx.....	3.850.000
608.104	- Epreuves sportives automobiles.....	18.170.000
608.112	- Festival Mondial Théâtre Amateur.....	10.000
608.116	- Exploitation Grimaldi Forum S.A.M.....	6.449.000
608.130	- Expositions florales.....	15.000
608.132	- Manifestations sportives.....	1.110.600
608.134	- Monaco Inter Expo.....	450.000
608.137	- Evénements culturels Grimaldi Forum.....	3.400.000
		33.454.600

*SC. 8.2 Politiques publiques*

608.201	- Manifestations nationales.....	4.450.000
608.2012	- Campagne électorale.....	120.000
608.203	- Année de la Russie.....	1.000.000
608.205	- Congrès - Réceptions.....	865.000
608.206	- Congrès - Contributions.....	1.265.000
608.207	- Manifestations culturelles.....	408.000
608.213	- Animation.....	70.000
		8.178.000
		41.632.600

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 8 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

## IV) INDUSTRIE - COMMERCE - TOURISME

## Chap. 9 - AIDE INDUSTRIE, COMMERCE ET TOURISME

*SC. 9.1 Subventions*

609.117 - Monaco Economic Board .....	990.000
609.119 - Coordination C.A.M. Communes limitrophes .....	750.500
609.121 - Associations Dével. Durable .....	83.000
	<u>1.823.500</u>

*SC. 9.2 Politiques publiques*

609.201 - Aide commerce .....	266.000
609.202 - Aide industrie .....	2.150.000
609.204 - Bonification de prêts.....	54.000
609.208 - Etudes économiques.....	4.064.000
609.210 - Aide développement durable .....	2.806.000
609.213 - Rachat investissement .....	1.000
609.214 - Intervention économique.....	3.007.900
609.218 - Exploitation gare .....	1.885.000
609.221 - Participation réseau télé.....	350.000
	<u>14.583.900</u>
	16.407.400

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 9 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

*(Adopté).*

Nous passons maintenant aux Comptes Spéciaux du Trésor.

**M. le Secrétaire Général.-**

## 80 - COMPTES D'OPERATIONS MONETAIRES

DEPENSES

RECETTES

1.300.000

3.509.000

**M. le Président.-** Merci. Je mets ce chapitre 80 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 80 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

81 - COMPTES DE COMMERCE	DEPENSES	RECETTES
	15.531.000	12.459.000

**M. le Président.-** Merci. Je mets ce chapitre 81 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 81 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

82 - COMPTES DE PRODUITS REGULIEREMENT AFFECTES	DEPENSES	RECETTES
	30.170.000	35.980.000

**M. le Président.-** Merci. Je mets ce chapitre 82 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 82 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

83 - COMPTES D'AVANCES	DEPENSES	RECETTES
	4.936.000	5.267.600

**M. le Président.-** Merci. Je mets ce chapitre 83 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 83 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

84 - COMPTES DE DEPENSES SUR FRAIS AVANCES DE L'ETAT	DEPENSES	RECETTES
	7.756.300	12.692.200

**M. le Président.-** Merci. Je mets ce chapitre 84 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 84 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

85 - COMPTES DE PRETS

DEPENSES

RECETTES

3.840.000

1.475.600

**M. le Président.-** Merci. Je mets ce chapitre 85 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 85 est adopté.

*(Adopté).*

Ceci clôt l'étude du Budget Rectificatif 2015, mes chers collègues, Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs du Gouvernement, nous sommes arrivés au terme de notre ordre du jour, je vous rappelle que

nous allons nous retrouver mercredi 7 octobre, à 17 heures, pour les explications de vote de chacun et enfin le vote de ce projet de Budget Rectificatif 2015.

La séance est levée. Je vous remercie.

**(La séance est levée à 23 heures 56)**